

Ville de Concarneau



Conseil municipal

26 mars 2024

Procès-verbal

Conseil municipal du 26 mars 2024
Ordre du jour

	Mémo	3
	Direction générale des services : Installation de Madame Josette Razer suite à la démission de Madame Jocelyne Flandrin	4
1	Finances : Fiscalité directe locale – Fixation des taux d'imposition 2024	5-6
2	Finances : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)	7-11
3	Finances : Equilibres budgétaires et budgets primitifs 2024	12-27
4	Finances : Attribution de subventions aux associations – 2024	28-42
5	Finances : Nouveau modèle de financement des services communs	43-45
6	Ressources humaines : Versement de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat	46-47
7	Ressources humaines : Création d'une activité accessoire pour les fonctions de secrétaire titulaire et de secrétaire adjoint de bureau de vote	48-49
8	Ressources humaines : Attribution d'une subvention annuelle à l'amicale du personnel de Concarneau	50-56
9	Ressources humaines : Mise à jour de la délibération RIFSEEP Point reporté au prochain conseil	57
10	Ressources humaines : Modification du tableau des emplois	58-60
11	Développement durable : Charte « Tous engagés pour le Climat »	61-64
12	Développement durable : Adhésion au syndicat mixte de protection du littoral breton : Vigipol	65-66
13	Urbanisme-Foncier : Approbation du projet de création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du patrimoine (AVAP)	67-69
14	Urbanisme-Foncier : Avis sur les propositions de périmètres délimités des abords autour des Monuments Historiques suite à enquête publique	70-71
15	Urbanisme-Foncier : Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2024-2030	72-74
16	Services techniques : Demande de subvention pour l'étude de programmation pour la requalification du centre-ville	75-79
17	Services techniques : Travaux : Eclairage public – Parking Stade du Vuzut	80-81
18	Services techniques : Demande de subvention – Pacte Finistère 2030 – Aménagement de la rue de Lanriec	82-83
19	Services techniques : Demande de subvention pour la création de 2 « Tiny Forest »	84-85
20	Commerce-tourisme : Hôtel-restaurant les Grands Voyageurs : Demande d'exonération exceptionnelle des droits de terrasse	86
21	Culture-Patrimoine : Restauration du mobilier religieux	87-88

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 mars à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 18 mars 2024 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAINE Monique, M MALLEJACQ Éric, Mme BAQUE Maguy, M HENNION Philippe, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, M HEMON Patrick, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MARREC Sonia, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme RAZER Josette, M THERY Jean-Loup, Mme JANVIER Elisabeth, Mme DUPUY Julie, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme CRUAU Ludivine donne pouvoir à Mme LE NEVE Evelyne
Mme MOULLEC Annie donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne

Bonsoir, bonsoir à toutes et à tous, il est 18h30, je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder à l'appel des conseillers municipaux, à la lecture des pouvoirs, notre secrétaire de séance ce soir sera Jérôme Berder, qui déjà écoute les instructions.

(Appel des conseillers municipaux)

En date du 20 mars 2024, je vous ai fait parvenir par mail et à votre domicile, le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

Et en date du 14 mars 2024, je vous ai fait parvenir par mail, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 février dernier.

Sur ce conseil municipal, y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.

Donc je le mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

***Le procès-verbal de la séance du 6 février 2024 est adopté par 31 voix POUR,
Mme Nathalie RENAULT et M Patrick HEMON n'étant pas arrivés au moment du vote***

Vous trouverez sur table le point concernant l'installation de Madame Josette RAZER.

Je vous informe également que j'ai décidé de nommer Monsieur Patrick VASSEUR, conseiller municipal, délégué au sport, suite à la démission de Monsieur Patrick HEMON, de sa délégation. Et je vous informe également que le point 9 concernant la mise à jour de la délibération RIFSEEP est reporté au prochain conseil municipal.

J'en profite pour vous présenter François BOUDRY, qui est derrière moi, qui est notre nouvel directeur général des services adjoint, à qui je souhaite la bienvenue à Concarneau.

Le prochain conseil municipal aura lieu la semaine prochaine, le mercredi 3 avril.

Direction générale des services : Installation de Mme Josette RAZER suite à la démission de Mme Jocelyne FLANDRIN
--

M Marc BIGOT :

Le premier point, l'installation de Josette Razer suite à la démission de Jocelyne Flandrin. Vu la démission de Madame Jocelyne FLANDRIN en tant que conseillère municipale et en application de l'article 2121-4 du CGCT, Monsieur le Préfet du Finistère a été informé, par moi-même, l'article L270 du Code électoral précise que c'est le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu qui remplace les missionnaires dans ses fonctions, considérant que le 28e rang, Madame Razer, sur la liste "Mon parti c'est Concarneau", le conseil municipal est invité à prendre acte de l'installation de Madame Josette RAZER en qualité de conseillère municipale de la ville de Concarneau.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour et transmis à Monsieur le Préfet.

Bienvenue, Josette. Si tu as peut-être un petit mot en ouverture de cette séance, c'est une salle que tu connais, n'oublies pas le micro, le fonctionnement du micro.

Mme Josette RAZER :

Je ne suis pas vraiment dépaysée, après quelques années sabbatiques, je suis très heureuse de vous rejoindre.

M Marc BIGOT :

Merci beaucoup Josette.

M Marc BIGOT :

Le point suivant concerne la fiscalité directe locale, il s'agit de la fixation des taux d'impositions 2024 et c'est Monique Capitaine qui nous présente ce point. Monique, s'il te plaît.

Mme Monique CAPITAINE :

Merci Monsieur le Maire. Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

A- Décision du gouvernement :

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives d'habitation, servant d'assiette au calcul des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, est de +3,9 % en 2024. Cette forte évolution s'explique par le contexte inflationniste, constaté en 2023.

B- Décisions départementales :

Les valeurs locatives des locaux professionnels sont calculées à partir de tarifs délibérés par le conseil départemental. L'évolution moyenne de ces tarifs sont de +1,3 % pour 2024.

C- Décision de la commune :

Les bases d'imposition 2024 n'ont pas été notifiées à ce jour. L'hypothèse retenue des variations physiques par rapport aux bases notifiées en 2023 sont les suivantes pour le BP 2024 :

- taxe d'habitation sur résidences secondaires : 0,0 % ;
- foncier bâti sur locaux d'habitations : +1,0 % ;
- foncier bâti sur locaux professionnels et industriels : 0,0 % ;
- foncier non bâti : -1,0 %.

Hors THLV et en 2023, le produit notifié sur l'état 1259 de fiscalité était de 19,0 M€. Sur l'exercice 2023, la commune de Concarneau enregistre un versement total de 19,2 M€, soit +182 K€ de plus qu'à la notification.

K€	Produit notifié état 1259 de 2023	Produit enregistré en 2023	Différence
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 531	1 588	57
Taxe sur le foncier bâti	15 218	15 310	92
Taxe sur le foncier non bâti	230	228	-2
Total	16 979	17 126	147
Coefficient correcteur	1 838	1 848	10
Rôle supplémentaire	0	213	213
Total (Article 731+)	18 817	19 187	371

A noter, la mise en place de la majoration de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) à hauteur de 60%, par délibération du conseil municipal du 27 septembre 2023 (n°2023-117), applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le produit fiscal estimé, c'est-à-dire les bases d'imposition 2024 multipliées par les taux de 2023, est de 20 760 K€ soit une hausse de +8,2 % par rapport au produit enregistré en 2023.

Les taux communaux d'imposition sont proposés stables pour 2024 :

- pour la taxe d'habitation de 19,16 % ;
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties de 41,16 % ;
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 71,90 %.

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 14 mars 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- De voter les taux suivants :
 - 19,16 % pour la taxe d'habitation ;
 - 41,16 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
 - 71,90 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

M Marc BIGOT :

Merci. Concernant cette première délibération, y a-t-il des commentaires ou des questions, s'il vous plaît ? Antony Le Bras.

M Antony LE BRAS :

Bonsoir. Oui, les taux restent stables. Pour autant, les Concarnois vont subir une nouvelle forte augmentation de leur imposition locale, foncière.

C'est la faute à la hausse des bases, c'est-à-dire la revalorisation des valeurs locatives, plus 3,9 % en 2024, sachant qu'il y avait déjà eu une très forte hausse encore plus importante l'année dernière de 7,1 %. Il y a un article intéressant du Télégramme samedi dernier où il y avait une réflexion que je partage et que je voulais vous faire partager.

“La taxe foncière permet cet exercice d'équilibriste. En demander plus aux contribuables sans en assumer les responsabilités. Les maires peuvent mettre en avant leur modération en termes de taux, tout en bénéficiant de l'augmentation de 3,9 % actée à l'échelle nationale.

Quant au gouvernement, il peut dire, clamer, même qu'il n'augmente pas les impôts, dans la mesure où les recettes de la taxe foncière n'atterrissent pas dans les caisses de l'Etat”. C'est fort juste. Le Télégramme ajoute quand même qu'en 2023, il y a eu une poignée de communes qui ont fait le choix de baisser leur taux pour effacer en partie ou totalement cette revalorisation des bases.

Nous aurions souhaité qu'il en soit ainsi aussi à Concarneau, cette année, et qu'il y ait une baisse du taux d'imposition pour éviter cette nouvelle si forte augmentation de la pression fiscale, sachant que, ce sera rappelé sans doute au niveau du budget, c'était un de vos objectifs de ne pas augmenter la pression fiscale sur les Concarnois. C'est un fait, elle augmente, d'une manière importante. Il y a un moyen, effectivement, pour atténuer cette augmentation, c'est de baisser les taux pour en partie atténuer cette augmentation, sans forcément atténuer totalement, mais en partie.

Et on aurait apprécié, je pense, les Concarnois aussi, que vous fassiez ce geste-là en 2024.

M Marc BIGOT :

Nous avons les mêmes lectures, mais pas que. Effectivement, j'ai lu ce papier, et c'est vrai que tu l'as bien rappelé, ce mécanisme d'évolution, et c'est vrai que dans notre projet de mandat, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts. Alors, c'est tout.

Bon, par contre, mais néanmoins, c'est une voie que l'on n'a pas suivie. Je ne vais pas aller plus loin, si ce n'est de dire que je souhaite, bien évidemment, que l'an prochain, les taux ne soient pas ceux que l'on a connus, et notamment l'année avant, avec un taux qui dépassait plus de 7 %, de mémoire 7,1 %. Mais voilà, c'est une voie que l'on n'a pas suivie, mais je prends note et je partage, d'ailleurs, l'analyse du Télégramme que tu as bien voulu rapporter ce soir. Y a-t-il d'autres commentaires, s'il vous plaît ? Il n'y en a pas.

Donc, sur ce projet de délibération, il y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

***Le rapport est adopté par 29 voix POUR
3 ABSTENTIONS (Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)***

Arrivée de Monsieur Patrick Hémon.

M Marc BIGOT :

Le point suivant, les traditionnelles autorisations de programmes et crédits de paiement. Monique, s'il te plaît.

Mme Monique CAPITAINE :

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du conseil municipal.

Vous aviez en annexe le tableau récapitulatif des AP/CP.

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 14 mars 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'actualisation des AP/CP décrites ci-dessus.

M Marc BIGOT :

Merci, Monique. Sur ce projet de délibération, y a-t-il des commentaires, des questions ?

Mme Hélène DERRIEN :

En fait, un petit point de réglementation qui nous soucie. Ça concerne les APCP et le budget primitif. Nous tenons à faire part d'un manquement dans l'application des articles du Code général des collectivités territoriales.

En effet, une délibération attestant de la présentation du rapport d'orientation budgétaire aurait dû être proposée et votée lors du précédent Conseil municipal. D'ailleurs on avait posé la question. Par ailleurs, l'article L23.12.1 précise que chaque robe doit faire l'objet d'une publication. L'article L23.13.1 signale que cette publication doit se faire sur le site de la commune si celle-ci en dispose, ce qui est le cas pour Concarneau. Après vérification, cela n'a pas été fait.

M Marc BIGOT :

Je prends note de votre remarque, Madame Derrien, bien évidemment, sur la présentation sur le site, je ne l'ai pas vérifiée moi-même. Et si c'était une obligation, je m'en excuse. Y a-t-il d'autres remarques ?

M Fanch LE DOZE :

Juste par rapport à l'aire de glisse, on voit que le montant est monté à 2,3 millions, alors qu'au départ, c'était 1,5 million, après 1,7 million, et maintenant 2,3 millions. C'était pour savoir les raisons de l'augmentation. Qu'est-ce qui s'est passé ? Et je n'ai pas vu d'avenant là-dessus, en fait, sur le budget.

M Marc BIGOT :

Monique, peut-être, ou peut-être Quentin, d'ailleurs, sur l'ensemble des aménagements sur l'aire de glisse ? Monique ? Une petite minute, ah Quentin.

M Quentin LE GAILLARD :

Non, j'avais mal compris la question. Là, en fait, c'est le parc des Sables Blancs. La question, c'était sur l'aire de glisse.

M Fanch LE DOZE :

En fait, les délibérations d'avant, on avait les travaux préparatoires et terrassement, la voie et réseau, aménagement paysager, mobilier ou ouvrage, et jeux et espaces sportifs. Donc, c'était sur la globalité du projet, comme ici, qui était 1,5 million. Au départ, c'était 1,5 million, c'était en novembre 2020. En juin 2021, c'est monté à 1,739 million, puisqu'il y a eu le petit cheminement, etc. Donc, on n'a pas vu d'avenant non plus là-dessus, mais bon. Et aujourd'hui, on peut lire 2,3 millions. Donc, comme il n'y a pas eu d'avenant ni rien non plus dessus, on se pose la question.

M Marc BIGOT :

Alors, équipement ou équipement et aménagement ? Équipement et aménagement, à mon avis, de la plaine.

M Quentin LE GAILLARD :

En fait, c'est ça, c'est qu'il y a une hausse due notamment au changement de lieu, déjà de un, c'est pour ça que ça a augmenté la dernière fois. Déjà, un changement de lieu, précisément au niveau du Pumptrack, c'est-à-dire qu'au départ, on n'avait pas prévu de l'installer là, donc ça nous a coûté plus. C'est pour ça que la dernière fois, ça avait augmenté.

Ensuite... Si, de fait. Ensuite, il y a eu...

Je vais juste terminer. Ensuite, il y a aussi le sujet de la hausse des prix des matériaux, et notamment pour tout ce qui est équipement au centre de la piste d'athlétisme, qui ne sont pas encore réalisés, mais qui vont intervenir très prochainement. Et donc, en plus de ça, il y a justement, comme vous l'évoquiez, l'aménagement, on va dire, paysager de un, et également la réouverture du ruisseau qui serait prévue à proximité, justement, du Pumptrack. Et donc, tout ça fait qu'il y a une hausse des prix.

M Marc BIGOT :

Et ces points-là reviendront en commission des marchés le moment venu, j'imagine. D'autres questions ? Oui, Monsieur Le Doze ?

M Fanch LE DOZE :

Au départ, c'était 1,5 million, 1,6 million. Ensuite, il y a bien eu l'aménagement de la petite rivière, etc., qui a fait augmenter le projet à 1,740 million. Et là, on est à 2,3 millions. Donc, ça fait 600 000 € de plus, ce sont de fortes augmentations de matériel, quoi. Enfin, je ne sais pas, enfin, il y a...

M Marc BIGOT :

De toute façon les augmentations passent aussi en commission des marchés.

M Fanch LE DOZE :

30 % en plus, donc voilà.

M Quentin LE GAILLARD :

Et comme je le disais, c'est aussi, même juste le Pumptrack qui a augmenté... Enfin, les coûts ont explosé. Parce que ça ne s'est pas fait dès 2021, date à laquelle ça aurait dû sortir de terre et on l'a inauguré en 2023, si je ne dis pas de bêtises, en septembre dernier.

M Fanch LE DOZE :

Mais il n'y a eu aucun avenant, là-dessus ? Sur le Pumptrack, il n'y a eu aucun avenant ? Sur la piste, il y aurait dû avoir un avenant, à ce moment-là ?

M Marc BIGOT :

C'est bien ce que je dis. Il y aura des avenants. Là, c'est une perspective dans le PPI, mais il y aura des avenants. Ça ne peut être qu'à partir d'avenants, de toute façon. OK ? D'autres points ?

M Fanch LE DOZE :

Et c'était juste pour savoir aussi, est-ce qu'il y aurait des budgets aussi pour Lanriec et Beuzec sur des espaces pour les jeunes ? Des projets, qu'est-ce qu'il y a comme... C'est une question.

M Marc BIGOT :

Tu y vas Quentin s'il te plaît, merci.

M Quentin LE GAILLARD :

Il y a notamment un sujet qui est en discussion, notamment avec le conseil de quartier de Lanriec. L'idée serait de laisser ouvert une partie de ce qui est aujourd'hui réservé à l'école de Lanriec, qui est le terrain sportif. L'idée serait de pouvoir l'ouvrir sur la ville et en même temps de pouvoir refermer ce côté-là lorsque les scolaires l'utilisent, notamment. Il y aura d'autres projets, d'autres idées, mais on vous en parlera plus en détail ultérieurement.

M Fanch LE DOZE :

Du matériel en plus dedans ou c'est juste l'ouverture ? Parce que comme projet, ce n'est pas foufou.

M Quentin LE GAILLARD :

Non, on l'ouvre, mais évidemment, il y a une réflexion qui sera effectuée.

M Marc BIGOT :

Il y a même un aménagement pour les amateurs de pétanque.

M Fanch LE DOZE :

On parlait plutôt de la jeunesse, mais c'est vrai qu'il y a des jeunes qui font de la pétanque.

M Marc BIGOT :

Mais il y a des jeunes qui font de la pétanque.

M Fanch LE DOZE :

Oui, tout à fait, tout à fait. Et il y a déjà de la pétanque aussi. Et pour Beuzec, si on peut finir, comme ça on aura tous les projets...

M Alain ECHIVARD :

Vous connaissez certainement le terrain de sport actuellement utilisé par les scolaires et d'ailleurs par les jeunes sur les temps de vacances, et donc, on parlait de terrain de pétanque, c'est bien à Beuzec qui va se réaliser à côté du terrain de sport.

M Marc BIGOT :

Merci Alain. Madame Renault.

Mme Nathalie RENAULT :

Oui, donc, j'avais encore et toujours la même remarque sur la ligne manquante dans le programme des ACP, c'est le Cosec des Sables-Blancs, donc qui a encore disparu des projets, donc qui est décalé en raison d'autres priorités, mais malgré tout, les associations, les scolaires attendent avec impatience.

En-dehors du gros complexe du Porzou, il y a deux autres salles qui sont dans des états déplorables, c'est le gymnase du Porzou et le Cosec des Sables-Blancs, et il s'avère qu'au final, il n'y aura aucun des deux à être rénové sur le mandat, et pourtant, les associations avaient, dès le début de votre mandat, fait une proposition, notamment sur le remplacement du bitume.

Donc je comprends, mais on a investi sur des éclairages, sur des choses dans des salles qui sont aussi à rénover et les associations avaient fait une proposition sur le remplacement du bitume pour un coût qui était acceptable et qui permettait de le mettre à disposition d'un plus grand nombre.

M Marc BIGOT :

Thierry Le Corre va vous répondre Madame Renault.

M Thierry LE CORRE :

Effectivement, changer le bitume et mettre un parquet ou une résine, une résine, ça aurait été acceptable, mais un parquet, c'est bien meilleur. Par contre, effectivement, la toiture présente des défauts et des fuites, donc aujourd'hui, la rénovation doit être globale. Donc, dans un premier temps, la réflexion est menée sur la rénovation du gymnase du Porzou, donc rénovation ou déconstruction.

Aujourd'hui, on est plus sur une déconstruction-reconstruction pour que le terrain de hand soit aux dimensions homologables et une fois cette réalisation faite, l'étude se portera sur le Cosec, qui en a un grand besoin, je le sais.

M Marc BIGOT :

On partage le constat. Effectivement, si on avait pris le Cosec, on nous aurait reproché de ne pas travailler sur la salle du Porzou, on a pris le Porzou. Ce n'est pas dans un souci de contradiction, mais c'était dans un souci de... Enfin, pas dans un souci, d'ailleurs, d'engager un chantier et après de poursuivre par l'autre. Voilà. Oui, Madame.

Mme Nathalie RENAULT :

C'est quand même finalement à force d'attendre, quoi. C'est à force d'attendre, c'est-à-dire que depuis que le complexe du Porzou a été inauguré en 2008, il ne s'est rien passé dans les salles de sport, que ce soit le gymnase du Porzou ou le Cosec. Donc 2008 à 2024, ça fait quand même 16 ans.

Et du coup, ça fait très pauvre pour la 3^{ème} ville du Finistère, parce que quand les associations se déplacent dans d'autres villes, y compris dans le Finistère, même dans les petites communes, il n'y a plus des installations sportives dans cet état-là. Et ici, c'est deux, en fait.

M Marc BIGOT :

Il y avait un excellent article dans le Télégramme. C'était dommage qu'Antony soit parti il y a quelques semaines qui donnait la situation de tous les équipements sportifs, je crois, en Bretagne. Effectivement, moi, je suis le premier à regretter qu'on ait deux équipements qui ne soient pas dignes de la ville.

Hélas, les établissements types Cosec et autres, d'autres communes les alignent aussi avec les mêmes difficultés. Je croise aussi des sportifs qui viennent d'ailleurs et qui sont contents de découvrir certains équipements de la ville de Concarneau et qui nous jalourent, d'ailleurs. Donc la situation, je le reconnais, sur ces deux équipements, n'est pas du tout satisfaisante.

J'espère qu'une situation sera rapidement corrigée avec les investissements que l'on prévoit. Ça suivra. Voilà.

Les équipements sportifs ailleurs ont péché, par manque peut-être d'entretien et autres aussi. Je le regrette, je le regrette très sincèrement. Mais ces situations, hélas, sont partagées par pas mal de villes et je me répète, on est presque jalouxés, d'ailleurs, pour certains équipements portés soit par la ville, soit par l'agglo. D'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote.

Sur cette délibération, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

***Le rapport est adopté par 24 voix POUR
6 CONTRE (MMES JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM LE BON, LE DOZE, THERY)
2 ABSTENTIONS (Mme RENAULT, M HUARD)
M LE BRAS s'étant absenté au moment du vote***

M Jérôme BERDER :

S'il vous plaît, je suis désolé, mais placé là où je suis, je ne vois pas trop entre les abstentions et les... Il y avait 6 contre.

M Marc BIGOT :

C'est vrai qu'en tant que préposé, c'est noté Jérôme.

Annexe :

Tableau récapitulatif des AP/CP		Montant de l'AP (€ TTC)			Montant des CP (€ TTC)												
		Délib. n° 2023_022	Variation proposée	Projet de délibération	Réalisé									Subvention	Coût Net		
Code	Programme				Pré-2019	2019	2020	2021	2022	2023	RAR 2023	2024	2025	Post 2025			
	Budget principal																
	0 - Administration générale																
17P001	Révision du PLU	147 260,00	3 020,00	150 280,00	5 400,00	30 900,00	14 640,00	11 220,00	19 680,00	20 940,00	3 500,00	23 000,00	21 000,00				150 280,00
19P004	Concession aménagement du quartier de la gare	1 722 992,00	-	1 722 992,00	-	136 250,00	81 750,00	210 000,00	161 874,00	161 874,00	-	161 874,00	161 874,00	647 496,00			1 722 992,00
19P002	Mur d'enceinte cimetière - Centre ville	412 512,00	24 243,87	436 755,87	-	1 800,00	10 068,00	20 923,20	510,00	403 454,67	-						436 755,87
21A001	Extension cimetière de Lanriec	750 000,00	-	750 000,00	-	-	-	-	300 000,00	3 209,80	-		50 000,00	396 790,20			750 000,00
23P003	Aménagement longère Tiliz	245 000,00	205 000,00	450 000,00	-	-	-	-	-	2 268,00	-	150 000,00	297 732,00		136 000,00		314 000,00
	1 - Sécurité et salubrité																
20P002	Démolition et aménagement temporaire ex-centre de secours	967 903,86	- 540 170,60	427 733,26	-	-	-	-	182 525,46	52 547,00	192 660,80						427 733,26
	2 - Enseignement																
20P005	Travaux du groupe scolaire du Rouz	9 016 598,00	- 2 325 000,00	6 691 598,00	-	-	-	30 810,00	22 008,00	38 340,00	25 440,00	100 000,00	425 000,00	6 050 000,00			6 691 598,00
20P007	Travaux école du Dorlett - toitures	393 020,00	380 594,69	773 614,69	-	-	-	-	7 884,00	115 730,69	-	-	650 000,00				773 614,69
	3 - Culture																
20P008	Réhabilitation de la ville close - Ravelin	1 029 858,35	13 507,03	1 043 365,38	-	-	7 800,00	269 377,08	702 305,79	63 882,51							1 043 365,38
20P009	Réhabilitation de la ville close - Beffroi	76 159,00	498 375,77	574 534,77	-	-	-	-	1 350,00	20 165,57	3 019,20	200 000,00	350 000,00				574 534,77
22P006	Réhabilitation de l'ancienne trésorerie	50 000,00	55 880,00	105 880,00	-	-	-	-	-	-	5 880,00	100 000,00					105 880,00
	4 - Sport et jeunesse																
22P002	Terrains synthétiques	1 235 880,00	171 130,33	1 407 010,33	-	-	-	-	15 131,96	48 204,19	1 343 674,18						1 407 010,33
22P003	Gymnase du Porzou	1 750 400,00	3 294 020,60	5 044 420,60	-	-	-	-	-	24 854,16	119 566,44	100 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00			5 044 420,60
22P008	Terrain Guy Piriou - Mise aux normes	5 000 000,00	5 932 941,18	10 932 941,18	-	-	-	-	-	111 350,94	46 590,24	5 388 000,00	5 387 000,00		1 000 000,00		9 932 941,18
	5 - Social																
20P018	Construction locaux CCAS	1 692 780,00	- 1 689 600,00	3 180,00	-	-	-	-	3 180,00								3 180,00
	6 - Famille																
19P010	Crèche de la rue Béole	640 816,61	- 39 410,75	601 405,86	-	16 004,35	7 279,20	394 152,40	183 969,91								601 405,86
23P008	Maison Petite Enfance	341 000,00	229 000,00	570 000,00	-	-	-	-	-	-		70 000,00	500 000,00				570 000,00
	8 - Aménagements																
17P002	Parc des sables blancs (y compris Aire de glisse et piste athlétique)	2 364 395,95	- 60 336,50	2 304 059,45	157 998,33	251 976,85	20 539,70	3 231,03	200 282,40	312 020,11	28 011,03	462 000,00	338 000,00	530 000,00			2 304 059,45
20P040	Aménagement route de la forêt fousesnant (VC7)	1 330 075,91	- 406 064,52	924 011,39	-	-	-	-	505 075,91	18 935,48			400 000,00				924 011,39
21P006	Aménagement rue de Kerviniou	1 678 157,22	725 431,59	2 403 588,81	-	-	-	-	365 369,23	1 573 542,55	364 677,03	100 000,00					2 403 588,81
21P009	Plage de la belle étoile	40 538,52	- 234,48	40 304,04	-	735,00	-	4 936,08	23 325,36	11 307,60							40 304,04
20P023	Aménagement rue Henri CEVAER	561 964,00	331 344,06	893 308,06	-	-	-	-	26 964,00	100 257,27	66 086,79	700 000,00					893 308,06
23P011	Aménagement rue Jules SIMON	700 000,00	-	700 000,00	-	-	-	-	-	-		270 000,00	430 000,00				700 000,00
20P024	Aménagement rue Charles LEGOFFIC	500 000,00	-	500 000,00	-	-	-	-	-	34 661,71				465 338,29			500 000,00
23P009	Expérimentation avenue Pierre Gueguin	300 000,00	441 484,90	741 484,90	-	-	-	-	-	437 764,90	3 720,00	300 000,00					741 484,90
19P013	Aménagement rue de Lanriec	1 200 000,00	- 145 891,40	1 054 108,60	-	-	-	-	-	11 400,00	242 708,60	800 000,00					1 054 108,60
21P004	VC 23	400 000,00	-	400 000,00	-	-	-	-	-	75 476,29	1 748,40				322 775,31		400 000,00
21P008	Axe place de l'hôtel de ville	2 200 000,00	-	2 200 000,00	-	-	-	-	-	-		105 510,00	120 000,00	1 974 490,00			2 200 000,00
	9 - Economie																
20P041	Réhabilitation ex-ESAT de Kersalé	714 543,63		714 543,63	-	-	31 832,23	548 676,88	131 740,52	-	2 294,00						714 543,63

Arrivée de François Besombes.

M Marc BIGOT :

Point suivant, les budgets primitifs 2024, Madame Monique Capitaine, s'il te plaît.

Mme Monique CAPITAINE :

Le conseil municipal va être amené à examiner et à voter les budgets suivants :

Le budget principal 2024 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 30 779 759,17 € contre 29 099 944,00 € au BP 2023, soit une évolution de +6 %, et en section d'investissement à un montant de 18 323 465,17 € contre 16 358 122,20 € au BP 2023, en augmentation de +12 %.

Pour ce budget, et conformément à la M57 et au règlement budgétaire et financier, il est autorisé l'ajustement des crédits entre chapitre budgétaire dans une limite cumulée de 7,5% au sein de chaque section. A noter que les dépenses de personnel ne sont pas concernées par cette règle, c'est une nouvelle règle de la M57, la M14 ne le permettait pas.

Le budget primitif 2024 du Bac est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 487 414,00 € contre 385 838, € au BP 2023 et en section d'investissement à la somme de 909 364,00 € contre 513 974,00 € au BP 2023, soit une évolution respective de +26 % et +77 %.

Pour ce budget, et conformément à la M57 et au règlement budgétaire et financier, il est autorisé l'ajustement des crédits entre chapitre budgétaire dans une limite cumulée de 7,5% au sein de chaque section. A noter que les dépenses de personnel ne sont pas concernées par cette règle.

Le budget primitif 2024 du CAC est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 876 847,01 € contre 1 186 423,60 € en 2023 et en section d'investissement à la somme de 482 400,00 € contre 433 653,60 € en 2023, soit une évolution respective de -26 % et +11 %.

Pour ce budget, et conformément à la M57 et au règlement budgétaire et financier, il est autorisé l'ajustement des crédits entre chapitre budgétaire dans une limite cumulée de 7,5% au sein de chaque section. A noter que les dépenses de personnel ne sont pas concernées par cette règle.

Le budget primitif 2024 de la Cuisine centrale est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 1 423 545,00 € contre 1 237 642,38 € en 2023 et en section d'investissement à la somme de 531 786,00 € contre 296 857,76 € en 2023, soit une évolution respective de +15 % et +79 %.

Pour ce budget, et conformément à la M57 et au règlement budgétaire et financier, il est autorisé l'ajustement des crédits entre chapitre budgétaire dans une limite cumulée de 7,5% au sein de chaque section. A noter que les dépenses de personnel ne sont pas concernées par cette règle.

Le budget primitif 2024 du Parking de la criée est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 81 000,00 € contre 72 300,00 € en 2023 et en section d'investissement à la somme de 127 534,00 € contre 46 670,00 € en 2023 soit une évolution respective de +12 % et +173 %.

Donc vous aviez en annexes les équilibres budgétaires et le rapport du Budget Primitif 2024.

Avant de passer au vote pour chaque budget, je vous propose une projection de diaporamas pour apporter peut-être un petit peu plus de précisions. Les orientations du budget 2024 concernant le budget principal, ce qu'on va voir, c'est l'équilibre budgétaire, une présentation par nature, une présentation par fonction, dont les budgets annexes, donc budgets du bac du Passage, de la Cuisine centrale et du CAC, ainsi que le budget de la Criée. Donc les orientations pour le budget 2024 s'articulent autour des objectifs suivants.

Garantir la santé financière de Concarneau, 3,8 années de capacité de désendettement, donc une CDD en projection anticipée de 2023, donc c'est la projection du CA 2023 au 31 décembre 2023, un maintien d'un niveau élevé d'investissement avec la rénovation des voiries, le volet de développement durable et toutes les réalisations, la poursuite de la rénovation des écoles, limiter le recours à l'emprunt afin de conserver des marges de manœuvre en investissement. En ce qui concerne le produit fiscal, il devrait évoluer au minimum en fonction de la variation physique et nominale des bases d'imposition, mais il n'y a pas d'évolution de taux. En ce qui concerne l'équilibre budgétaire 2024, le budget principal de 2024 est présenté en équilibre.

Section de fonctionnement, 30 779 759,17 € en hausse de 5,8 % par rapport au BP 2023. En section d'investissement, un montant de 18 323 465,17 € donc en augmentation de plus de 12 % par rapport au BP 2023. Les dépenses réelles de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses totales de fonctionnement, diminuer les mouvements d'ordre et du virement à la section d'investissement qui atteignent 27 243 277,44 € contre 25 596 298,76 € en 2023, soit une augmentation de 1 647 000 €, représentant une évolution de 6,4 %.

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 5,6 %, plus 1 639 000 € par rapport en 2023 et atteignent 30 647 600 €. En ce qui concerne donc les dépenses de fonctionnement, vous aviez le détail, page 5 de votre rapport, le budget de la ville proposé en section de fonctionnement est présenté en équilibre à un montant de 30 779 759,17 € soit une augmentation de 5,8 % par rapport au BP 2023 et les dépenses réelles représentent 27 249 157,44 €. Donc si on regarde le montant global du chapitre, par exemple 011, on voit que ce chapitre s'élève à 7 532 000 € contre 6 865 000 € en 2023, donc faisant apparaître une variation de 9,7 %, qui représente 667 000 €.

Les principales hausses de ce chapitre concernent les postes de maintenance, une dépense qui s'élève à 466 000 € en 2024 contre 275 000 € en 2023, soit une augmentation de plus 69,2 %. Il s'agit bien sûr du transfert de compétences aussi, au SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère). En ce qui concerne les locations, cette dépense s'élève à 583 000 € en 2024 contre 398 000 € en 2023, soit une augmentation de 46,6 %.

Concernant les autres biens immobiliers, cette ligne budgétaire progresse de 151 000 € en 2023 à 329 000 € en 2024, soit une augmentation de 178 000 €. En ce qui concerne toujours les dépenses de fonctionnement au chapitre 11, donc page 7 de votre rapport, la principale baisse de ce chapitre concerne l'eau et l'assainissement. Donc cette dépense est prévue pour un montant de 117 000 € en 2024 contre 200 000 € en 2023, soit une diminution de moins 41,8%, le service des fluides ayant récemment récupéré cette gestion affine d'année en année des projections de ses consommations.

En ce qui concerne l'énergie et l'électricité, ce poste de dépense diminue de 213 000 € pour atteindre 865 000 € en 2024. Cette baisse s'explique par la diminution des tarifs du kilowattheure dans le cadre du marché à groupement de commandes avec le SDEF. Au chapitre 12, des dépenses de fonctionnement des charges du personnel, vous avez des explications, page 7 de votre rapport, donc la prévision budgétaire pour l'année 2024 s'établit à 15 070 000 € sur le budget principal, soit une augmentation de 7,7 % et qui représente 1 078 000 €.

Tous budgets confondus, le budget principal, cuisine centrale, CAQ et BAC, la prévision budgétaire de la masse salariale 2024 s'établit à 16 330 000 €. Le glissement vieillesse-technicité, qu'on appelle le GVT, prend 1 % pour les titulaires et 0,5 % pour les contractuels, soit environ 140 000 € en plus.

La masse salariale 2024 est également particulièrement impactée par les différentes mesures gouvernementales intervenues en 2023 et qui impactent l'année 2024 par effet année pleine pour une hausse de 284 000 €.

L'extension de l'offre d'accueil des centres de loisirs à la DEJ, entraîne un surcoût estimé à 120 253 € par rapport à 2022, essentiellement lié aux recours aux saisonniers et agents d'entretien contractuels supplémentaires. Par ailleurs, la Ville a activé un certain nombre de mesures également pour améliorer le pouvoir d'achat des agents. La participation à la mutuelle, 10 € par mois, qui représente 14 000 €.

Le forfait mobilité durable, 7 000 €. L'instauration de la prime pouvoir d'achat, 205 000 €. Et l'augmentation de l'enveloppe dédiée aux revalorisations du régime indemnitaire, 27 000 €.

Toujours dans les charges du personnel, page 8 de votre rapport, la Ville prévoit également de manière habituelle des enveloppes dédiées à la prise en charge de certaines dépenses pas toujours affectées spécifiquement à un service. L'enveloppe liée au recrutement des saisonniers se porte à 600 753 € au BP 2024, soit une augmentation de plus de 136 871 € par rapport au BP 2023, qui était de 463 882 €. Cette augmentation intègre le surcoût lié à l'extension de l'offre de loisirs en ASH.

Donc une enveloppe dédiée aux remplaçants est prévue pour un montant de 243 000 €. Cette enveloppe concerne essentiellement deux services dans lesquels il est indispensable de procéder au remplacement des agents absents. Il s'agit de la direction de la jeunesse, 102 305 €, ainsi que la maison de la petite enfance, qui représente 140 700 €.

Enfin, malgré le cadre restreint des arbitrages, ont cependant été menés sur les nouveaux besoins exprimés par les services et certaines demandes ont été validées. C'est le cas de la création d'un poste de DGA à compter du 1er mars 2024, qui représente donc 65 000 €. La création d'un poste de technicien, voire immobilité, au service de développement durable à compter du 1er septembre 2024, qui représente 15 000 €.

Le recrutement de deux CDD au service des sports au 1er septembre 2024, qui représente 23 000 €. La création d'une police municipale avec le recrutement d'un brigadier au service citoyenneté et démocratie locale à compter du 1er septembre 2024, qui représente donc 14 000 €. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement sur les autres charges de gestion courante au chapitre 65, c'est page 9 de votre rapport, le montant global de ce chapitre s'élève à 3 550 000 € en 2024 contre 3 784 000 € en 2023, faisant apparaître une variation de moins 234 000 €, soit moins 6,2%.

L'évolution de ce chapitre, hors participation au budget annexe, s'explique principalement par les participations aux organismes extérieurs et notamment par la fin de la participation au financement de la construction du centre de secours de Concarneau, qui représentait donc 358 000 €. En ce qui concerne les charges financières au chapitre 66, pages 10 et 11 de votre rapport, ces charges financières sont estimées à 590 000 € en 2024 contre 660 000 € en 2023, soit une diminution de 10,6 %, qui représente donc 70 000 €.

Cette baisse est due d'une part par celle des indices sur lesquels sont calculés les intérêts des emprunts à taux variable ainsi que d'autre part à l'extinction de 3 emprunts en 2023.

Les établissements prêteurs de la ville, vous avez donc le tableau avec le capital et pourcentage du restant dû. Le taux moyen de la dette du budget principal est à 4,22 % en janvier 2024, alors qu'il s'élevait à 3,65 % en janvier 2023. La ville compte donc 17 emprunts pour une durée de vie résiduelle de 8 ans et 3 mois.

La durée de vie moyenne, c'est-à-dire la durée restante pour rembourser la moitié du capital restant dû est de 4 ans et 7 mois. 61 % de l'encours de dette est à taux fixe. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement sur les charges exceptionnelles au chapitre 67, ce chapitre s'est vu remodelé son utilisation dans la nomenclature de la M57.

Passé du libellé exceptionnel à spécifique, il ne comprend désormais que les annulations pour titres antérieurs, c'est-à-dire les admissions en non-valeur, provisionnées à hauteur de 12 000 €, comme au BP 2023. Les atténuations de produits au chapitre 014 regroupent le reversement de fiscalité ou de taxes à des institutions publiques. Le provisionnement pour les reversements de fiscalité de taxes d'habitation sur locaux vacants augmente de 40 000 € en 2024 contre 25 000 € en 2023, ce qui représente une augmentation de 60 %.

Le fonds de péréquation des recettes fiscales communales augmente de 135 000 € contre 125 000 € au BP 2023, soit 8% d'augmentation en lien avec la prospective financière du territoire. Le reversement du produit issu de la taxe de séjour devrait représenter 300 000 € en fonction de la fréquentation touristique concarnoise. Les recettes de fonctionnement donc atteignent 30 779 759,17 € en 2024, soit une hausse de plus de 5,8 % par rapport à 2023, représentant donc 1 680 000 €.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement sur le produit des services du domaine et des ventes au chapitre 70, il est stable avec 2 300 000 €, donc plus 51 000 €, qui représente une hausse de 2,3 %. Donc concernant les produits déterminés par les tarifs, ces derniers ont été votés par la délibération du 14 décembre 2023 par le Conseil municipal. Les tarifs ont été partiellement augmentés.

Ceux concernant le tourisme ont été le plus révisés. Droits de place, déballage, occupation du domaine public, bornes camping-car et horodateurs. La hausse de ce chapitre s'explique principalement par la prévision du remboursement de la gestion déléguée des réseaux d'eau pluviale au titre de 2024.

A noter qu'une régularisation de 2020 à 2023 a été faite sur l'exercice 2023. Le montant annuel est de 50 932 €. D'autres évolutions sont à noter, mais relevant davantage de ré imputations comptables.

Il s'agit des droits de stationnement, qui diminuent de 55 000 €, affichant 491 000 € de prévision au BP 2024, au profit des redevances d'occupation du domaine public sur le 703-23, qui évoluent de 30 000 € pour atteindre 34 000 €. Les redevances à caractère social sont en hausse de 24 000 € et atteignent 634 000 €. La nomenclature M57 a scindé le chapitre 73, impôts et taxes, en isolant les impôts relevant de la fiscalité, dans un nouveau chapitre 731, fiscalité locale. La transposition permet de comparer les deux nomenclatures. Ainsi, le nouveau chapitre 731, fiscalité locale, est en hausse de 7,8 %, passant de 21 063 000 € au BP 2023 à 22 704 000 €, soit une hausse de 1 641 000 €. Cette forte hausse s'explique majoritairement par deux faits. Le coefficient de revalorisation des bases locatives est acté à 3,9 %, ce coefficient provoque 472 000 € de recettes fiscales supplémentaires. La taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale est majorée de 60 %.

La prévision de recettes fiscales supplémentaires s'élève à 990 000 € au BP 2024. A contrario, la nouvelle classification de la commune en tant que « zone tendue » fait perdre l'éligibilité à l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants. Cette recette a représenté 197 000 € en 2023, cette perte fiscale doit être compensée selon l'article 143 de la loi de finances pour 2024.

Les recettes de fonctionnement, plus en détail, donc on peut noter des évolutions concernant les contributions directes, donc 20 800 000 € contre 19 000 000 € en 2023, soit une hausse de 9,5 %, qui représente 1 806 000 €. Donc là, on reparle des décisions gouvernementales, départementales et décisions communales, mais qu'on a votées tout à l'heure lors d'une présente délibération, donc je ne vais pas revenir là-dessus.

Et je vais passer donc aux produits des impôts et taxes sur le chapitre 73. Avec la taxe sur les pylônes électriques, les recettes sont inscrites à l'identique en 2024, soit 32 000 €. L'inscription reste prudente par rapport à la somme perçue en 2023, qui était de 34 000 €.

La taxe sur les déchets stockés, les recettes sont estimées stables entre 2023 et 2024, soit une inscription de 82 000 €. La taxe locale sur la publicité extérieure, le produit de cette taxe en lien avec l'actualisation des enseignes publicitaires sur Concarneau est estimé à 160 000 € en 2024, une baisse par rapport à 2023, qui représente 20 000 €. Les droits de place, marchés, fêtes foraines, brocantes, etc., les recettes liées à cette taxe sont présentées en diminution de 2,3 % par rapport au BP 2023 pour atteindre 210 000 €. La taxe de séjour, le produit de la taxe de séjour est estimé à 360 000 €, un montant en diminution de 40 000 € par rapport au BP 2023. Il s'agit d'une prévision élevée compte tenu du compte administratif anticipé qui atteint 256 000 €. Les droits de mutation, la prévision de recettes est en baisse de 100 000 € par rapport au BP 2023. Pour atteindre donc 1 100 000 €, cette inscription reste prudente vis-à-vis des recettes constatées en 2023, qui atteignaient 1 455 000 €.

En ce qui concerne toujours les recettes de fonctionnement au chapitre 74, les dotations et participations, elles atteignent 3 800 000 € contre 3 500 000 € en 2023, soit une hausse de 8 %, qui représente 280 000 €. La dotation globale de fonctionnement est prévue en augmentation de plus de 48 000 € par rapport au BP 2023.

La dotation forfaitaire est en hausse de 4 % par rapport à 2023 pour atteindre 1 506 000 €. La dotation nationale de péréquation, 469 000 €, est en diminution de 2,1 % par rapport au budget primitif de 2023. Le montant notifié de 2023 atteint 484 000 €.

Les compensations fiscales de l'Etat au titre de la taxe foncière augmenteraient de plus de 90 000 €, soit 14,9 % par rapport au BP 2023.

Les subventions et participations de fonctionnement, ces recettes sont budgétées à 874 000 € contre 937 000 € en 2023, soit une baisse de 63 000 €. Il y a une absence d'infos, je crois, pour les forfaits communaux.

On n'a toujours pas l'info pour l'instruction concernant les enfants de la scolarisation, des enfants de 3 ans. Les autres charges de gestion courante au chapitre 75 passeraient de 325 000 € à 70 000 € au BP 2024. La non-inscription de la dotation filet de sécurité, donc c'était la mise en place par l'Etat suite à l'inflation et aux coûts du personnel, et nous ne sommes donc plus éligible, donc il n'y aura pas d'inscription de dotation au filet de sécurité. Suppression de la redevance du terrain à l'union sportive concarnoise pour la non-exploitation du stade. A contrario, une exceptionnelle recette de la Direction régionale des affaires culturelles de 7 000 € au titre du projet Art visuel et 19 000 € de l'Etat via le Conseil national de la refondation au titre de l'éducation.

Donc un petit schéma sur l'autofinancement prévisionnel en 2024 sur l'équilibre budgétaire, donc qui vous est expliqué page 17 du rapport, qui représente les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, ainsi que les recettes et les dépenses d'investissement. Donc le virement de la section d'investissement devrait augmenter de 3,1%, donc passant de 1 840 000 € en 2023 à 1 897 000 € en 2024. En ce qui concerne les dépenses d'investissement sur le budget principal, page 18 de votre rapport, la section d'investissement est proposée en équilibre à 18 323 465,17 € en augmentation de 12,1 % par rapport à 2023, et les dépenses réelles d'investissement hors travaux en régie et opérations patrimoniales sont proposées à 18 191 306 €.

Donc plusieurs évolutions sont enregistrées au budget 2024, notamment au niveau du chapitre 16, emprunts et dettes assimilés, 15,8 %, ce chapitre passe de 2 335 000 € en 2023 à 1 965 000 € en 2024, soit une baisse de 370 000 €. En 2024, le chapitre connaît une diminution liée à cinq emprunts qui atteignent le terme de leur amortissement, donc trois en 2023 et deux en 2024.

En ce qui concerne le chapitre 20, les immobilisations incorporelles, il augmente de 16,6 %, passant de 319 000 € en 2023 à 372 000 € en 2024. Il s'agit des frais afférents à la révision du PLU, qui diminuent de 22 000 €, passant de 45 000 € en 2023 à 23 000 € en 2024. Les frais d'études, qui augmentent de 78 000 €, passant de 253 000 € en 2023 à 330 000 € en 2024, dont 50 000 € inscrits pour une étude d'opportunité pour un nouvel équipement culturel.

Les frais de publicité de marché en section d'investissement sont estimés à 10 000 € pour 2024, soit une diminution de 4 000 € par rapport à 2023. Au chapitre de subventions d'équipements versés, une baisse de 2,4 %, passant de 634 000 € en 2023 à 618 000 € en 2024, 270 000 € de participation à l'effacement des réseaux rue Jules-Simon, 162 000 € de participation à la concession d'aménagement du quartier de la Gare, 122 000 € pour le premier appel de fonds sur la plateforme Victor Coste, 50 000 € de subventions pour l'acquisition de mobiliers, aménagements et signalétiques par le Centre communal d'action sociale. Au chapitre 21, toujours des dépenses d'investissement, hausse de 57,3 %, en passant de 1 076 000 € en 2023 à 1 692 000 € en 2024.

Ce chapitre comprend principalement les dépenses relatives à la création et l'entretien des espaces verts de la ville, des acquisitions de véhicules pour 250 000 €, dont nacelles, camions et élagueurs, l'acquisition de matériel à destination des équipements sportifs pour 114 000 €, l'acquisition et le renouvellement du mobilier et du matériel de bureau ainsi que du matériel informatique pour 147 000 €, l'acquisition de matériel son et lumière pour les animations au Carré des Larrons pour un budget de 51 000 €.

Au chapitre 23, pour les immobilisations en cours, il augmente de 18,4 %, soit 13 108 000 € contre 11 730 000 € en 2023. Dans ce chapitre, on retrouve plusieurs projets, des travaux de réseau de voirie et de mobilité douce pour 3 205 000 €, des travaux d'aménagement des équipements sportifs pour 6 386 000 €, des travaux d'amélioration et de rénovation des bâtiments scolaires pour 698 000 €, des travaux d'aménagement et de rénovation du patrimoine culturel pour 702 000 €, des travaux d'aménagement et de rénovation d'éclairage public, notamment, pour le remplacement des lanternes par des LED, 340 000 €, l'aménagement de la longère Tiliz, 150 000 €, des travaux de mise en accessibilité et de mise aux normes des bâtiments administratifs pour 150 000 €, des travaux maritimes en vue de la présentation de la plage... De la préservation, pardon, de la plage mer et littoral, 100 000 €, et des travaux de restructuration de la maison de la petite enfance pour 70 000 €. Les opérations sous mandat, les eaux pluviales représentent donc 425 000 €.

En ce qui concerne, donc, les recettes d'investissement, à la page 22 de votre rapport, les recettes réelles d'investissement hors opération d'ordre sont proposées à 14 792 863,44 € en augmentation de 16,1 %, donc par rapport à 2023.

A noter que le produit de FCTVA, 669 000 € en hausse, donc contre 524 000 € au BP 2023. Cette évolution est la conséquence d'une augmentation des dépenses réelles d'investissement en 2022 par rapport à l'année 2021.

Les subventions d'investissement, 1 591 000 € en 2024 contre 1 million, dont 375 000 € en 2023, dont 330 000 € au titre des fonds de concours annuels de CCA, 800 000 € pour la rénovation du stade Guy Piriou, 185 000 € au titre du développement des mobilités douces et 100 000 € pour la voirie, concernant donc une subvention du département.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, donc il y a là tout ce qui est charges financières, enseignement, culture et santé, donc il y a des hausses en aménagement.

Concernant les dépenses réelles également d'investissement, par fonction, donc on voit le remboursement du capital de la dette qui est en baisse, on voit cependant sur les aménagements et les services urbains et habitat, une hausse de 109,5 %. Donc voilà ce qu'il en est sur le budget principal.

On va tout de suite passer donc aux budgets annexes, si vous voulez bien, concernant donc le budget annexe du BAC. Donc le budget primitif 2024 est présenté en équilibre, donc en fonctionnement à la somme de 487 114 € contre 385 838 € en 2023 et en section d'investissement à la somme de 909 354 € contre 513 974 en 2023. Le total des dépenses réelles de fonctionnement prévues s'élève à 298 000 € contre 271 000 € en 2023, soit une augmentation de 9,7 %.

Les charges de personnel pour 202 000 €, les frais de réparation et d'entretien du Vachic pour 42 000 € et les frais d'énergie et d'électricité pour 7 000 €.

Le total des recettes réelles de fonctionnement prévues s'élève à 487 000 € contre 369 000 € en 2023, ce qui représente une augmentation de 32,1 %. Les recettes de billetterie passent de 230 000 € contre 198 000 € en 2023.

La participation au budget principal est de 257 000 € en 2024 contre 86 000 € en 2023. Le total des dépenses réelles d'investissement prévu s'élève à 909 000 € contre 497 000 € en 2023, soit une évolution de 83 %. Il s'agit donc de la construction d'un nouveau bac de transport de passagers, ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrages pour l'étude et le suivi de la construction d'un nouveau bac de transport de passagers, pour la somme de 658 000 €.

La réalisation d'un pieu pour un ponton situé côté ville close, 200 000 €, et le remboursement en capital de l'emprunt, qui représente 44 000 €. Les recettes d'investissement, 720 000 € contre 400 000 € en 2023, soit une progression de 80,1% afin de financer le nouveau bac ainsi que le pieu. Il est inscrit à un emprunt à la hauteur de 720 000 €.

En ce qui concerne le budget de la cuisine centrale, donc le budget primitif 2024 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 424 000 € contre 1 238 000 € en 2023, et en section d'investissement à la somme de 532 000 € contre 297 000 € en 2023. Le total des dépenses réelles de fonctionnement prévues s'élève à 1 308 000 € contre 1 210 000 € en 2023, soit une augmentation de 8,1 %. L'achat d'aliments passe de 468 000 € contre 425 000 € en 2023. Les charges de personnel sont de 606 000 € en 2024 contre 535 000 € en 2023. Une baisse, cependant, de l'énergie et de l'électricité qui passe de 38 000 € contre 50 000 € en 2023.

Le total des recettes réelles de fonctionnement prévues s'élève à 1 424 000 € contre 1 237 000 € en 2023, soit une augmentation de 15,1 %. Les ventes de repas passent de 822 000 €, soit une baisse de 0,3 %. Les ventes de repas liées au portage à domicile sont en hausse, 185 000 € contre 165 000 € en 2023, une évolution de 12,1 %. La participation du budget principal, 386 000€ contre 202 000 € en 2023.

Le total des dépenses réelles d'investissement prévu s'élève à 532 000 € contre 296 000 € en 2023, soit une augmentation de 79,8 % sur 2024. Il s'agit du réaménagement de la cuisine pour 255 000 €.

L'acquisition d'un lave-batterie, l'aménagement d'un stockage de plats inox et le renouvellement de matériel pour 179 000 €. Le remplacement de la chaudière pour 55 000 € et l'achat d'un véhicule frigorifique pour 35 000 €.

En ce qui concerne le budget annexe du CAC, le budget primitif 2024 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 877 000 € contre 1 186 000 € en 2023. En section d'investissement à la somme de 482 000 € contre 434 000 € en 2023.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement prévu s'élève à 817 000 € pour 2024 contre 753 000 € en 2023, ce qui représente une augmentation de 8,6 %. Il s'agit des charges du personnel qui passent de 453 000 € contre 420 000 € en 2023 avec la re ventilation d'un agent. Les achats de prestations de services sont de 98 000 €. Les fluides sont en baisse, 40 000 € contre 49 000 € en 2023. La location de matériel passe de 24 000 € contre 15 000 € en 2023. Les honoraires liés à des actions culturelles menées par des intervenants extérieurs sont de 24 000 €.

Le total des recettes réelles de fonctionnement prévu s'élève à 876 847 € en 2024 contre 1 175 000 € en 2023, soit une baisse de 25,3 %. Les recettes de billetterie sont en hausse, 72 000 € contre 70 000 € en 2023. Les locations de salles représentent 20 000 €.

Et la participation au budget principal, 775 000 €, soit 28,2 % par rapport à 2023. Le total des dépenses réelles d'investissement prévu s'élève à 482 000 € contre 422 000 € en 2023, soit une augmentation de 14,4 %. Il s'agit de la réalisation d'un diagnostic structurel de l'ensemble du bâtiment pour déterminer la dangerosité du site, et qui représente donc 375 000 €. Le remboursement capital de l'emprunt, 43 000 €. Un renouvellement du matériel technique des projecteurs, 35 000 €. Et l'acquisition de matériel, barrière, fontaine à eau et d'un four, 19 000 €.

En ce qui concerne le dernier budget annexe, c'est le parking de la Criée. Le budget primitif 2024 est présenté en équilibre. En section de fonctionnement, à la somme de 81 000 € contre 72 000 € en 2023.

En section d'investissement, à la somme de 128 000 € contre 47 000 € en 2023. Le total des dépenses réelles de fonctionnement prévu s'élève à 47 000 € contre 43 000 € en 2022, soit une hausse de 7,6 %.

La redevance donc au syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Cornouaille pour 26 000 €. La maintenance des barrières, horodateurs et vidéo capture pour 800 000 €.

Le total des recettes réelles de fonctionnement prévu s'élève à 81 000 € contre 72 000 € en 2023. C'est le produit donc issu de la tarification du parking. Et le total des dépenses réelles d'investissement prévu, 128 000 € contre 47 000 € en 2023. 120 000 € pour l'installation d'un système de lecteur automatique des plaques d'immatriculation et de panneaux interactifs, ainsi que le remplacement et l'ajout d'horodateurs. Le remboursement en capital de la dette reste stable à hauteur de 7 000 €.

Donc, vu l'avis favorable de la Commission des moyens généraux du 14 mars 2024, il sera proposé donc au Conseil municipal d'adopter les équilibres budgétaires. Evidemment, il y aura un vote pour chaque budget.

M Marc BIGOT :

Merci, Monique, pour toutes ces explications, ces données, il était temps que ça s'arrête un peu, là. Elle était excusée. Il y a certainement des questions, mais il y a aussi certainement des commentaires. Antony Le Bras.

M Antony LE BRAS:

Oui, ce budget 2024 est malheureusement fidèle aux précédents, notamment sur deux constats. Premièrement, il est totalement indigent au niveau de l'enjeu de la transition écologique. Deuxièmement, il décale au calendrier grecque de nombreux investissements de rénovation profonde indispensables, notamment dans les écoles, au Cosec ou au gymnase du Porzou. Sur le premier point, la transition écologique, qui est une préoccupation essentielle de nombreuses collectivités, entreprises, citoyens. Votre politique se concentre principalement sur les circulations douces.

La transition écologique se résume ici à Concarneau à la création de chaussidoux ou de bandes cyclables. L'enjeu est pourtant d'une toute autre dimension, même si ces aménagements sont utiles au développement de la pratique du vélo. Quid de la transition énergétique, de l'isolation thermique des bâtiments municipaux ou de la production d'énergie renouvelable ?

Certes, vous projetez la rénovation énergétique de l'hôtel de ville en 2024, mais vous n'y allouez que 56 000 €. Quand allez-vous enfin prendre à bras-le-corps ce sujet et établir un plan de rénovation thermique de tous les bâtiments municipaux ? Ce serait utile pour le climat, mais aussi pour les finances publiques. Votre politique de transition écologique est à la même dimension que vos Tiny Forest.

Sur le second point, le décalage des investissements de rénovation profonde dans les écoles, au Cosec ou au gymnase, repoussé au-delà de votre mandat, cela devient récurrent année après année. Il est assez édifiant de comparer le plan pluriannuel du budget primitif 2022, il y a simplement deux ans, à celui de 2024.

Dans le PPI 2022, la restructuration totale de l'école du Rouz devait s'achever en 2025. Aujourd'hui, c'est prévu en 2028, idem pour le gymnase en 2027, le Cosec en 2028. Pour ces deux raisons notamment, mais il y en a d'autres que je vous épargne, nous voterons contre ce budget.

M Marc BIGOT :

Merci. Madame Janvier.

Mme Elisabeth JANVIER :

Certains de mes propos rejoignent ceux d'Antony Le Bras bien sûr. Nous avons invité les concarnois et concarnoises à venir assister à ce sujet. Concernant le budget, cela fait maintenant quatre ans que nous vous signalons que vous ne prenez pas en compte les besoins prioritaires liés au bon fonctionnement des services à la population.

Nous sommes dans la seconde partie de votre mandat et nous observons que vous avez repoussé à une échéance hors mandat les investissements qui auraient dû être réalisés en priorité. Je veux bien sûr parler de la rénovation des écoles. Il a fallu que nous fassions savoir que nous allions passer outre votre autorisation pour visiter les écoles pour que vous acceptiez enfin, en 2024, pour organiser cette visite le 1^{er} mars dernier. Cette visite a bien sûr confirmé nos craintes. Nos écoles sont dans un état inadmissible. Nous faisons vivre nos écoliers et écolières dans des locaux à la limite de l'insalubrité pour certains, infiltrations d'eau par le toit dans plusieurs écoles obligeant à mettre des seaux pour récupérer l'eau, infiltrations d'eau par la porte d'entrée à Beuzec, absence de ventilation mécanique, moisissures, trous dans les murs ou carrelage en mauvais état dans certaines cuisines, simple vitrage dans plusieurs écoles, absence de salles dédiées pour le personnel dans certaines écoles, etc. Aucune rénovation sérieuse n'a été réalisée depuis plusieurs décennies. Il va sans dire qu'aucune rénovation énergétique n'a été aussi réalisée.

Pour preuve, les événements récents, la fermeture d'une école à Kerandon, les fuites de gaz récentes à l'école du Rouz. Comme vous pouvez le dire dans un courrier adressé aux parents d'élèves, « ne vous inquiétez pas, ce n'est rien ». Alors que nous savons pertinemment que les services techniques n'ont pas pu entrer immédiatement dans le local où se trouvait la chaudière au Rouz tant le niveau de gaz ayant fui était important. Ou dire dans la presse que les délais sont longs du fait des marchés publics, des délais des entreprises. Pour d'autres dossiers, les choses vont beaucoup plus vite. Nous disons stop. Revoyez vos priorités. Quand on peut investir 11 millions d'euros dans un stade, on doit pouvoir être en mesure d'investir dès aujourd'hui pour la santé et le bien-être des enfants de la ville de Concarneau. Il est indécent de repousser les investissements importants à 2025 et encore plus hors mandat en 2027 et 2028.

Nous dirons oui au stade de foot si on investit dans les écoles en parallèle dès maintenant.

M Marc BIGOT :

Merci, Madame Janvier. Eric, si je peux me permettre, tu as participé à l'avis, il y a deux grands sujets, c'est l'état des écoles et c'est lié. Et c'est le sujet des transitions.

Donc, entre Eric et Thierry, si vous voulez bien vous partager les éléments de réponse qui existent, parce que l'état inadmissible de toutes les écoles, aucune rénovation sérieuse depuis plusieurs décennies. Merci Eric.

M Eric MALLEJACQ :

C'est vrai qu'on peut se partager les réponses. J'ai fait la visite de toutes les écoles avec vous, intégralement. On a commencé par Beuzec, etc.

Il est vrai qu'il y a des endroits, et on les connaissait depuis quelque temps, où il y a des difficultés. On va commencer par Beuzec maternelle, par exemple, où, effectivement, il y a des endroits où on a des problèmes de toiture. Problèmes de toiture sur lesquels, d'ailleurs, et Monsieur Le Corre me contredira si nécessaire, nos professionnels interviennent pour essayer de résoudre la question. Parallèlement, il ne vous aura pas échappé, en regardant les documents du budget, que des travaux vont être réalisés pour répondre aux demandes des enseignants sur cette école spécifiquement par rapport à l'acoustique. Ce sera résolu dans les mois à venir, ou assez rapidement, pour les travaux d'insonorisation ou d'amélioration du confort acoustique.

Sur l'école élémentaire de Beuzec, on n'a pas remarqué grand-chose de particulier, si ce n'est, et vous l'avez fort bien souligné, la nécessité pour la directrice d'avoir un bureau. Ce qui sera chose faite, c'est inscrit dans le PPI. Certes, il y a d'autres locaux qui sont dans un état qui demanderont à être rafraîchis, je suis entièrement d'accord.

Ceci dit, ils ne sont pas, pour l'instant, affectés à de l'enseignement. Il s'agit, pour l'instant, plutôt de stockage. L'école de Kerandon, en elle-même, on connaît tous la situation de l'école de Kerandon.

C'est une école qui a 50 ans, c'est une école qui a eu des soucis, des soucis d'infiltration. Je rappelle quand même qu'il a été pris rapidement des décisions, à la fois pour faire en sorte que cette partie qui posait problème ne soit pas utilisée par les écoles, et surtout, qu'il a été aussi pris rapidement la décision de mettre en place, pour la rentrée prochaine, des modulaires permettant que l'école puisse retrouver un fonctionnement dans d'excellentes conditions dès septembre.

Tout ça a été fait, là aussi, grâce à l'intervention des services techniques, de manière très rapide et efficace. Continuons à Berthou où vous avez constaté par vous-même que des travaux d'insonorisation étaient en cours de réalisation.

Ils sont maintenant terminés sur une salle d'activité. Vous avez pu aussi constater que cette école, qui compte une quarantaine d'élèves, permettait un accueil dans de bonnes conditions et surtout avec une place qui était quand même assez importante et dans de bonnes conditions. Je rappelle également que c'est une école qui a été rénovée de mémoire en 2009 ou en 2010.

Continuons par l'école du centre-ville, que nous avons également visitée. Là, effectivement, et vous l'avez noté, vous l'avez d'ailleurs photographiée, il y a des soucis sur le toit, sur le plafond de la salle de restaurant, qui va être là aussi, qui est en cours de traitement et en cours d'investigation par les services de la ville. Pour le reste, vous avez pu aussi constater, et vous l'avez d'ailleurs noté, si je me souviens bien, que les locaux n'étaient pas si mal que ça, finalement, étaient assez spacieux. Je me rappelle quand même que vous avez accueilli de manière satisfaite la place dont disposaient les enfants dans l'école et en particulier, et ce que je souligne et ce que je trouve aussi fort agréable et nécessaire, le nombre de places qui sont dédiées à la classe Ulysse qui évolue dans cette école. Continuons par Lanriec, vous disiez tout à l'heure qu'il n'y avait pas eu de rénovation d'une école. Je rappelle quand même que l'école maternelle de Lanriec a été entièrement rénovée en 2012. Donc, je ne pense pas que l'on ait grand-chose à y redire, si ce n'est effectivement la photo que vous avez fait paraître d'un trou dans un mur, quelque chose qui représente une trentaine de centimètres carrés, dans une des salles de restauration. C'est vrai, qui demande à être rafraîchie, on est entièrement d'accord, alors que les deux autres sont intégralement refaites.

Donc, le Dorlett, c'est une école qui est récente, elle a été rénovée en 2000... Elle a dû être terminée de rénover en 2007, de mémoire, pour laquelle c'est une école on change les toitures. On est en cours de rénovation des toitures. La première tranche ayant eu lieu cette année, donc en 2023.

Et je terminerai par l'école du Rouz, pour laquelle le travail de rénovation est en cours de préparation, grâce au travail que l'on mène, et que surtout les services techniques et Monsieur Le Corre mènent, avec les parents d'élèves, le conseil de quartier, etc., pour trouver, justement, une solution qui soit à la fois, qui convienne à tous et qui permette d'avoir une école intégralement rénovée. Voilà le bilan de cette visite.

Je suis persuadé qu'on n'a pas du tout la même lecture de la visite. Je m'en doutais. Il n'empêche que c'est un constat qui est factuel et qui est peut-être loin de celui que vous aviez.

M Marc BIGOT :

Merci Eric. Thierry, notamment sur les transitions, les diagnostics souhaités ou en cours.

M Thierry LE CORRE :

Déjà, je voudrais revenir sur le problème de la chaudière du Rouz, effectivement. Donc, juste pour remettre les choses en place, la société ENGIE a été attributaire du marché de gestion de l'énergie et d'entretien des chaudières. Il faut savoir qu'il y a 54 chaufferies et chaudières sur le territoire.

Ils ont été attributaires en fin d'année, ENGIE, suite à Dalkia. Donc, il a fallu qu'ils fassent un état des lieux, état des lieux qui est fait depuis, qui nous a été retransmis il y a 15 jours de cela. La chaudière du Rouz, en l'occurrence, devait être changée cet été. Les événements n'auront pas attendu, c'est un fait. La première panne qui a eu lieu a été immédiatement réparée avec ENGIE, mais aussi avec GRDF, parce qu'évidemment, tout ce qui concerne les remises sous gaz, c'est GRDF qui les fait. GRDF a fait cette vérification, tous les tests sous pression, et bien évidemment a donné son accord pour la réouverture et la remise en fonctionnement de cette chaudière pour le week-end. Il se trouve qu'une autre panne, une sur-panne, est arrivée, la loi des séries. Voilà. Donc, une chaudière a été installée provisoirement. Une chaudière fuel a été installée dans un caisson en extérieur et la chaudière sera remplacée cet été. Ça, c'est pour la chaudière.

Autrement, concernant le Rouz, j'aimerais revenir, effectivement, ça glisse d'une bonne année par rapport à ce qui avait été prévu. Le fait est que la concertation que nous avons menée, que nous avons reprise après avoir estimé qu'il n'y avait pas un consensus de la part de l'ensemble des utilisateurs de cette école, il a été préférable de tout reprendre.

Et aujourd'hui, je pense que nous sommes vraiment dans une bonne dynamique pour arriver, d'ici la fin du mois d'avril, au plus tard, la fin du mois de mai, à trouver une solution qui satisfasse tout le monde et que l'on puisse commencer à écrire le dossier d'appel d'offres et de lancer le concours sur cette école pour le deuxième semestre de cette année.

Pour le diagnostic sur le CAC ?

M Marc BIGOT :

Non, sur les écoles scolaires.

Mr Thierry LE CORRE :

Sur le CAC quand même, parce qu'il y a un montant assez important qui est prévu pour le diagnostic sur le CAC. Donc, il a été vraiment décidé aussi de faire un diagnostic très important, c'est-à-dire que toutes les structures vont être radiographiées. Les sous-sols, une étude géothermique et géophysique va être menée pour avoir la certitude que ce bâtiment puisse continuer à fonctionner encore sur quelques années. What else ?

M Marc BIGOY :

Le cabinet Valoen.

M Thierry LE CORRE :

Donc, une étude est effectivement menée aujourd'hui avec un cabinet spécialisé sur la solarisation de tous les sites des bâtiments communaux. Donc, nous avons fait un premier état des lieux et on doit continuer sur un état exhaustif de l'ensemble des sites qui puissent recevoir les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, mais aussi sur la parcelle de l'ancienne carrière de Kereil à la fin du mois.

M Marc BIGOT :

D'autres interventions ? Julie Dupuy.

Mme Julie DUPUY :

Oui, merci. Je vais juste faire un lien entre les lieux éducatifs que sont les écoles et, voilà, effectivement, on ne partage pas du tout la même analyse. Ce qui est même inquiétant, c'est que vous en venez à invoquer, Monsieur Le Corre, la loi des séries, qui est une loi empirique, fataliste, qui dit qu'en fait, une catastrophe rare est amenée à se reproduire.

Alors, dans l'état actuel des choses, c'est évidemment pas du tout, nous, ce que nous souhaitons pour notre ville. Et au final, on se retrouve avec un constat qui en devient plus inquiétant que la situation elle-même. Un lien avec, justement, vous venez de l'évoquer, le Centre des arts et de la culture et l'école de musique. Pourquoi ? Parce qu'entre les écoles, d'un côté, qui sont quand même dans un état. Enfin, voilà, il y a quand même là quelque chose à dire aux parents, aux élèves, au personnel, notamment, non pas uniquement les personnels enseignants, mais les ATSEM, les personnels qui sont sous votre responsabilité et pour lesquels vous avez à garantir des conditions de sécurité dans le plein exercice de leur emploi. Donc là, il y a quand même une problématique.

Ensuite, vous dites, Lanriec, ok, tout va bien, pas de problème, circulez, il n'y a rien à voir. Au quotidien, c'est pas du tout ça. C'est-à-dire qu'au quotidien, quand vous ramenez les enfants, après les petites vacances de la Toussaint ou les vacances de Noël, il y a des sauts dans les couloirs de l'école de Lanriec. Donc, allez dire à l'entrée du portail, à l'école de Lanriec, il y a deux portails, donc vous pouvez aller là, vous choisissez lequel, et allez dire aux parents qu'il n'y a aucun problème. Parce que ce n'est pas la même chose que de le dire dans la salle du conseil et d'aller sur le terrain.

Ensuite, le CAC et l'école de musique. Focus. On est ici aussi sur des lieux éducatifs dédiés à l'éducation artistique et culturelle. La ville de Concarneau, a un label ville d'art et d'histoire, qui comprend un important volet d'éducation artistique et culturelle.

Or, ce que vous nous dites sur le Centre des arts et de la culture, ce que nous constatons sur l'école de musique, peut-être faut-il aussi aller faire des photos dans l'école de musique pour qu'il y ait des réponses à nos interrogations. C'est une vraie problématique sur la sécurité des personnes qui y travaillent, des usagers et des usagères. Et c'est aussi important que les habitantes et les habitants retrouvent la fierté de leurs équipements. Et c'est important que celles et ceux qui y travaillent retrouvent de la sérénité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Je vous remercie.

M Marc BIGOT :

Deux choses. Eric, tu ne vas pas sur le terrain ? Et la deuxième chose, le label Ville d'art et d'histoire, que j'ai défendu, bien évidemment. On revient, et c'est normal qu'on revienne sur le CAC et sur l'école de musique. Je ne nie pas l'état de ces deux bâtiments. Vous n'êtes pas sans ignorer non plus qu'il y a un travail de réflexion qui est engagé avec CultureLab et le CAUE. Et dans notre projet de mandat, on s'est engagés à lancer toute cette réflexion, justement, et de construire un projet. On ne s'est pas engagés à reconstruire un CAC dans ce laps de temps.

Déjà, quand on voit les... Je termine, excusez-moi, Madame. Quand on voit le travail, la réflexion qu'il y a autour de la future médiathèque. Donc, ce travail est engagé. Il suit son cours. Peut-être que Monsieur Alain Echivard pourra y revenir avec des échéances qui sont assez proches aussi.

En tout cas, cette situation, bien évidemment, on la connaît, on peut tous faire des reportages photos. Mais en tout cas, Éric, j'ai compris que tu n'étais pas trop sur le terrain, moi.

Mr Eric MALLEJACQ :

J'ai compris que je n'étais pas sur le terrain et j'ai compris également que j'avais dit qu'il n'y avait rien à voir à Lanriec, ce qui n'est pas vrai. J'ai simplement, si vous avez bien écouté ce que j'ai dit, j'ai dit que la partie maternelle de l'école avait été entièrement rénovée en 2012, ce qui est une réalité. J'ai cité également la photo que vous aviez prise sur la partie cantine.

Mais ce n'est pas pour autant, effectivement, que sur la partie élémentaire, je n'ai pas dressé l'intégralité des choses que l'on peut voir à droite et à gauche. Je ne veux pas avoir un catalogue à la Prévert, mais en tout cas, il faut bien comprendre que sur des locaux qui sont aussi vastes sous les 10 écoles que nous avons, il y a obligatoirement par endroits des difficultés.

Et encore une fois, je remercie le travail que font au quotidien les services techniques pour gérer tous ces locaux-là, à la demande des... Et je remercie également les différents personnels qui leur feront remonter les informations afin qu'ils puissent intervenir. Donc, je n'ai pas dit circulez, il n'y a rien à voir, j'ai simplement cité un exemple qui était celui de la cantine.

Mais effectivement, il y a d'autres endroits où il y a des problèmes, et ce n'est certainement pas quelque chose que je voulais occulter.

M Marc BIGOT :

Alain Echivard, les équipements culturels, les réflexions en cours. Mais j'aimerais bien que tu donnes un petit peu d'explication. Ah, bon, d'accord. Allez, le maître de séance, Alain Echivard, avait...

Mme Elisabeth JANVIER :

Je vais vous la poser sous forme de question. Est-ce que vous pensez que l'école de musique tiendra le coup jusqu'à la construction d'un nouvel équipement ?

M Marc BIGOT :

Merci Madame Janvier. Alain.

M Alain ECHIVARD :

Voilà. Je ne peux pas vous répondre dans l'immédiat. Je n'ai pas l'expertise actuellement mais ce n'est pas une réponse satisfaisante pour vous. D'autre part, donc, ce matin, d'ailleurs, on était en train de travailler sur le prochain atelier dont vous faites partie, donc, au niveau d'un nouvel équipement culturel à Concarneau.

Et c'est vrai que le prochain atelier va correspondre à une visite des différents lieux culturels existants à Concarneau. Donc, ce travail demande, comment dire, un état qui est en cours, évidemment, des questions qu'on se pose actuellement sur la pérennité de ces équipements-là. Parce que si on prend le CAC, par exemple, évidemment, vous faites bien le signaler, donc, il y a les conditions de travail des salariés.

C'est une évidence, quels que soient les locaux ou publics. Je pense qu'on est tous vigilants. C'est une, comment dire, des obligations de la collectivité. Il y a aussi l'accueil du public qu'il faut prendre en compte.

Donc, ça, ça fait partie des réalités, n'est-ce pas, actuellement, quels que soient ces lieux, entre autres le CAC, l'école de musique aussi à prendre en compte.

Donc, le prochain atelier animé par CultureLab et le CAUE sera de se rendre dans ces différents lieux culturels-là. Parce que l'idée, au niveau d'un nouvel équipement culturel, je pense qu'il faut plus parler d'un parcours culturel. Parce qu'on parle du CAC, on parle de l'école de musique, mais vous oubliez quand même l'existence... Enfin, l'inauguration, qui aura lieu en 2026, de la Médiathèque, qu'il faut prendre en compte aussi dans ce parc culturel, de la chapelle en Ville close, qui est à prendre en compte aussi, c'est aussi un lieu culturel. D'autres lieux, je prends aussi un autre lieu qui fera partie de la visite aussi, c'est l'ancienne gare. Le prochain atelier va correspondre à une visite de tous ces lieux-là, avec évidemment une réflexion très importante du devenir qui est liée aussi à des diagnostics, c'est un fait. Mais à travers ces diagnostics-là, l'objectif c'est quand même de travailler sur l'usage que l'on en fait de ces équipements-là et des futurs équipements.

M Marc BIGOT :

Merci, Alain. Thomas Le Bon.

M Thomas LE BON :

Oui, bon, on est encore au stade... Ça aura duré finalement quatre ans pour l'instant, bientôt six ans d'études. Mais ce qu'on attendait de votre part, c'était davantage d'investissements. Quand vous dites qu'on sait très bien que sur une ville comme la nôtre, avec le patrimoine immobilier qui est le sien, je vous entendais, Monsieur Mallejacq, j'ai vu Thierry Le Corre aussi dire ça, il y a forcément des difficultés. C'est une pétition de principe, vous vous donnez aussi la réponse que vous voulez bien entendre. Là, on n'est pas à quelques difficultés ponctuelles. Quand on fait l'inventaire, là, on peut faire une longue liste, elle a été faite plusieurs fois, les difficultés sont de très nombreux endroits de la ville de Concarneau. Et ces difficultés, elles sont la conséquence d'une danse que vous pratiquez depuis longtemps, c'est la danse de l'austérité. Cette danse, elle se pratique... Dans sa pratique, elle a quelque chose de singulier, c'est que vous intervenez toujours à contre-temps, c'est-à-dire que vous intervenez devant l'urgence quand les choses sont faites et qu'il est temps d'écoper.

Alors, je vous donne un exemple, le CAC, même si on n'était pas sous la mandature de Marc Bigot, le maire actuel, un certain nombre d'entre vous étaient déjà en responsabilité. Donc, de notre point de vue, vous avez aussi votre part de responsabilité dans l'état du CAC. On commence notre mandature en 2020, il faut fermer le CAC.

Autre exemple, le stade, dès 2018, certains élus municipaux avaient signalé qu'il fallait penser à des investissements pour le futur du club, notamment, ces investissements n'ont pas été faits, on les fait dans l'urgence, ça se finit avec des ALGECO, et puis un club en déplacement.

Encore un exemple, l'école de Kerandon, ça va se finir avec des ALGECO. Alors, pour régler ça, maintenant, une nouvelle tactique qui est mise en œuvre, c'est l'imputation sur les mandats futurs. Antony Le Bras l'a évoqué.

En 2027-2028, certains des investissements qu'on attendait déjà depuis le début de la mandature sont reportés, on a parlé de l'école du Rouz, on connaît le dossier, et les investissements pour Kerandon, c'est aussi sur la prochaine mandature qu'ils sont imputés. Je prends un autre exemple qu'Antony Le Bras a cité, le Cosec, mais je parlerai aussi de la mise aux normes PMR, des investissements souvent plus importants que ceux que vous avez engagés sur votre mandature sont fléchés sur 2027-2028.

Donc, nous, c'est cette politique générale d'austérité, en fait, dont on paye aujourd'hui les conséquences qu'on met en cause et la pétition de principe que vous utilisez en disant, dans une ville comme la nôtre, il y a forcément des problèmes ponctuels. Non, ça, c'est une parade qui est beaucoup trop facile. Ces difficultés qu'on rencontre aujourd'hui, vous les avez construites.

M Marc BIGOT :

Merci. D'autres interventions ? Madame Derrien.

Mme Hélène DERRIEN :

Merci. D'abord, une petite remarque, encore technique, sur la présentation budgétaire. En fait, une véritable comparaison devrait se faire entre le budget prévisionnel de l'année N et le réalisé de l'année N-1, c'est-à-dire le compte administratif. Et en fait, il est fait référence au compte administratif, notamment sur le montant de reversement de la taxe d'habitation sur les logements vacants. Donc, on peut supposer que vous avez les éléments, et donc, ça permettrait un comparatif beaucoup plus réel que de comparer BP à BP.

Je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure en introduction, sur le ROB qui n'a pas été publié. Il faudra vraiment y être attentif pour l'année prochaine, parce qu'à la limite, on aurait été en droit de reporter le vote du budget prévisionnel. Voilà, c'est quand même l'indication pour l'ensemble de la population des orientations budgétaires de l'année, et je pense que tout un chacun a le droit de s'y référer. Comme l'a indiqué Elisabeth Janvier dans son introduction, ce budget, comme les précédents, marque clairement les orientations politiques de la majorité pour la ville.

Quelques exemples. En fonctionnement, si le secteur santé et actions sociales augmente par rapport à 2023, il ne pèse que 8 % du BP, et que dire pour l'investissement où il ne représente plus que 1 %. Il est d'ailleurs précisé pour ce secteur, et c'est intéressant, qu'en dehors du CCAS ne figurent que des participations à des organismes extérieurs, et quand même la gestion de la maison de la petite enfance.

Difficile de comprendre comment la ville a pu obtenir le label « ville solidaire ». Concernant le CCAS, puisqu'il est question d'équipement pour l'emménagement dans les locaux du CDAS, nous souhaiterions savoir ce que va devenir l'actuel bâtiment. Concernant la culture, si l'on peut se réjouir du montant de 650 000 €, il faut noter que près de 87 % de ce montant sera consacré à la rénovation de la ville close, l'école de musique n'étant toujours pas au programme, comme ça a été signalé.

Enfin, nous constatons que l'autofinancement est en augmentation, fragilisant la masse salariale dans le budget de fonctionnement, même si cette masse salariale est en augmentation de 7,7 %, je crois, par rapport à l'an dernier. Mais, grosso modo, c'est quand même des applications de mesures légales, à part des petits montants octroyés par la ville.

M Marc BIGOT :

J'espère que je ne vais pas vous surprendre Madame Derrien. Je suis assez d'accord avec vous sur la présentation des éléments financiers et je pense qu'il sera intéressant de voir, et non pas uniquement sur l'année N-1, sur le mandat, comment certains postes ont pu évoluer. Je pense que ça fera en sorte qu'on puisse illustrer des travaux de commission l'année prochaine, en tout cas quand on va préparer les budgets, on aura peut-être des surprises. Concarneau, Ville solidaire, tu as un petit mot, Fabienne, s'il te plaît ?

Mme Fabienne LE CALVEZ :

Concarneau, en effet, a reçu un titre de Ville solidaire dans le cadre de l'heure civique qui est en cours de développement sur la ville. On ne l'a pas sollicité.

Inaudible, micro non allumé.

Mme Fabienne LE CALVEZ :

Non, on nous l'a offert, grâce à la population qui s'investit aussi dans cette initiative du département, rappelons-le. Que nous suivons et que nous facilitons, en termes de développement. L'action sociale, vous dites qu'il y a une augmentation, en effet, par rapport au CCAS, etc. Mais l'action sociale n'est pas que dans ces domaines-là. Elle intervient dans d'autres délégations et elle n'est peut-être pas chiffrée comme là, dans le budget. Mais ce serait intéressant, peut-être, de le faire, de l'extraire, cette analyse du budget allouée à l'action sociale.

C'est une action sociale. Par exemple, le comité local de vie associative, c'est une action sociale, aujourd'hui. Au travers de l'éducation et la jeunesse, il y en a plus tant. Au niveau de la culture, évidemment. Aujourd'hui, il serait peut-être intéressant de le sortir pour avoir vraiment l'investissement ou le fonctionnement mis sur cette action.

M Marc BIGOT :

Merci en tout cas aux 120 volontaires qui suivent les actions solidaires. Quant à, Madame Derrien excusez-moi, l'avenir des anciens bâtiments du CCAS qui sont propriétés du CCAS, il appartiendra au conseil d'administration de se prononcer. Ce sont des locaux, là aussi anciens mais la discussion viendra sur la table lors d'un conseil. Je ne peux pas vous en dire plus, pour ma part, je n'en ai aucune idée.

Il y a bien quelques projets que je partagerai à ce moment-là avec vous sur l'avenir de ce secteur qui est un endroit intéressant en centre-ville, voilà. Patrick Vasseur.

M Patrick VASSEUR :

Oui, merci, Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur les propos de Mme Derrien, qui nous parle de comparatif de budget.

C'est vrai que le groupe majoritaire est souvent interpellé par rapport à son budget. Mais moi aussi, j'aimerais bien vous retourner à la même question. Et je vais vous lire en deux, trois mots ce que j'ai pu penser par rapport à vos remarques, souvent qui interviennent dans les commissions et lors du conseil et qui sont normales. Je ne vais pas revenir sur tous les problèmes que vous avez cités. Vous avez eu les réponses déjà des adjoints.

Lorsqu'on est dans un groupe majoritaire et qu'on a affiché un programme qui a pour but d'avoir des ajouts et des suppressions, il évolue au fur et à mesure.

Un bilan à ce jour peut être fait et il est facile deux ans avant les élections de continuer à le critiquer et l'attaquer. Alors pour faire court, pourriez-vous, avec les éléments comptables dont vous disposez, vous les avez rappelés tout à l'heure, ils sont bons, ils ne sont pas bons, ils auraient dû paraître ou ne paraître.

Mais vous pouvez, vous-même aujourd'hui, vous l'avez peut-être fait, travailler sur le budget primitif 2024, sur le PPI, et constituer votre budget actuel, en incluant ou non l'investissement du stade, puisque c'était un élément de cheval de bataille et que vous n'aviez pas sûrement dans votre programme.

Alors, à vous entendre, dans nos différentes commissions, conseils municipaux, vous accepteriez toutes les demandes, impactant plusieurs choses pour faire ce budget, vous allez venir, si je me trompe. L'augmentation des charges de personnel, vous appliqueriez la gratuité des repas au restaurant scolaire, la gratuité des transports ainsi que la gratuité pour les parkings. Oui, pourquoi pas. Mais présentez-nous. Vous me laissez finir, s'il vous plaît.

M Marc BIGOT :

S'il vous plaît, vous n'êtes pas obligés de ricaner.

Mme Hélène DERRIEN :

Oui, pourquoi pas, pourquoi pas.

M Patrick VASSEUR :

Il faut que les gens entendent et que la population le sache aussi, pourquoi pas. Et dans ces cas-là, lors d'une prochaine séance, présentez-nous votre budget avec ces éléments et dites-nous à combien d'années d'endettement, échéance de mai 2026, vous arriveriez. N'oubliez pas de communiquer votre résultat à la population, critiquer est facile, gérer plus difficile.

M Marc BIGOT :

Merci Patrick. Madame Janvier.

Mme Elisabeth JANVIER :

Je voudrais répondre à monsieur Vasseur. Je vous remercie de votre conseil, mais on ne vous a pas attendu pour travailler sur le budget. Par contre, à moins qu'on envisage des élections anticipées, on pourrait vous présenter un plan pluriannuel d'investissement, mais on le fera en temps utile.

M Marc BIGOT :

Je ne pense pas qu'il y ait d'élections anticipées.

Mme Elisabeth JANVIER :

Bien sûr.

M Marc BIGOT :

Quand on dépasse un peu du mandat, c'est qu'on a des ambitions pour la suite. Y a-t-il d'autres remarques ? Antony Le Bras.

M Antony LE BRAS :

J'avais une question sur une phrase écrite à la page 17 du rapport de présentation du budget primitif et que Madame Capitaine a relevé également dans sa présentation et je voulais une explication.

Il est noté que la suppression de la redevance du terrain de la société commerciale SAS USC liée à l'impossibilité de l'équipe première de bénéficier du stade pour ses matchs à domicile, comme prévu dans la convention d'occupation, provoquerait une diminution de 42 000 € des revenus des immeubles. Je voudrais savoir ce qui est concrètement prévu. C'est au conditionnel, donc je ne sais pas si c'est acté mais il est évident que la convention d'occupation doit être revisitée puisqu'il ne peut pas y avoir de match à domicile. Cependant, la convention d'occupation ne porte pas que là-dessus, nous l'avons relue, elle porte sur l'utilisation du stade en dehors des matchs. C'est-à-dire qu'il y a plusieurs bureaux, le clubhouse, le parking du personnel, des salles de réunion qui sont occupés en permanence par une société commerciale. Donc si vous supprimez cette convention d'occupation, il faut en refaire une avec un loyer, moins important évidemment, mais un loyer quand même, sinon on est complètement en dehors des clous d'un point de vue juridique.

Et donc je vous invite à remettre une convention en place avec ce loyer. Et ce serait bien dans cette convention d'ailleurs de prévoir le paiement de l'eau, de l'électricité, de tous les fluides aussi pour que ce soit juridiquement plus carré.

M Marc BIGOT :

Moi j'aime bien les choses carrées en ce qui concerne ce genre de dossier donc c'est noté. D'autres questions ? D'autres commentaires ? Madame Janvier ?

Mme Elisabeth JANVIER :

Je vais parler d'un sujet, enfin je vais utiliser un mot qui n'apparaît pas du tout dans votre programme. Il s'agit de la démocratie locale. Pour nous c'est plutôt la démocratie participative.

Je vais vous donner un scoop Monsieur Vasseur. Si nous avons été aux manettes, il y aurait une petite ligne pour la démocratie participative. On a aujourd'hui des conseils de quartier très dynamiques, qui sont en attente, qui ont des propositions et qui n'ont pas un centime pour fonctionner. De nombreuses villes ont mis en place des budgets participatifs. Je pense que cette idée-là à Concarneau, il n'en est pas question. Vous allez les décourager, à force. Une petite ligne, ça aurait été pas mal.

M Marc BIGOT :

Quentin, s'il te plaît.

M Quentin LE GAILLARD :

Alors vous avez raison, si vous aviez été élu effectivement, il y aurait sûrement cette ligne-là. En l'occurrence, ça n'est pas le cas. Nous ne l'avons pas inscrit dans notre programme. Ça ne veut pas dire qu'on n'y a pas réfléchi par la suite. On s'est posés la question, on a discuté entre nous et on a fait ce choix de ne pas inscrire justement de ligne, pour une raison très simple, c'est que selon nous, c'est le conseil municipal qui a été élu. Et donc, les conseils de quartier font des propositions, ont des idées, souvent de très bonnes idées.

Ils nous en font part et ensuite on acte. Est-ce qu'on peut le faire ? Est-ce qu'on ne peut pas le faire ? Est-ce que c'est faisable ? Est-ce que ça n'est pas faisable techniquement ? Et donc, on a des discussions très franches avec eux. Juste avant de rentrer en salle, j'étais au téléphone avec un des présidents de conseil de quartier, il n'est pas du tout démoralisé, ne vous inquiétez pas, il va très bien. Le conseil de quartier dans lequel il est, ils sont ultra motivés, il n'y a aucun souci.

Et dans l'après-midi, j'ai eu deux autres vice-présidents d'autres conseils de quartier, et ça va plutôt bien aussi. Donc, je reconnais que tout ne va pas forcément parfaitement, ça c'est un fait mais je pense aussi qu'on a fait du chemin depuis le début du mandat. Il y a un lien qui est vraiment fort aujourd'hui.

Nous, on va les voir régulièrement. Souvent, quand je m'y rends, je suis souvent accompagné d'adjoints, je pense à Thierry Le Corre et François Besombes, notamment.

Mais il y a également d'autres membres du conseil municipal, je pense à Evelyne, Claude, Elena qui est venue aussi, Marie-Christine, Maguy, évidemment. On est présents, on est à leur écoute, on discute de leurs propositions, on fait avancer certaines choses.

On parlait tout à l'heure du terrain de sport qui se trouve à l'école de Lanriec, dont notre projet est de l'ouvrir sur le quartier de Lanriec. Concrètement, c'est une idée qui a été débattue en réunion de conseils de quartier, en présence du Maire d'ailleurs et ce type d'idée, émane aussi des conseils de quartier.

Comme quoi, on est aussi à leur écoute, on fait des choses, ça va peut-être passer vite, peut-être. Je ne dis pas que c'est parfait, encore une fois, mais au moins, on fait, voilà.

M Marc BIGOT :

Merci, Quentin. Anthony Le Bras.

M Antony LE BRAS :

Je ne partage pas totalement ton analyse, Quentin, sur le fait qu'on ne puisse pas attribuer un budget participatif à des citoyens sous prétexte qu'il n'y aurait que les conseillers municipaux et en l'occurrence que le Maire, surtout, et l'équipe majoritaire qui pourraient disposer d'un budget.

Et sache quand même que cette position-là, cette conception-là, elle est très minoritaire dans la plupart des villes il y a des budgets participatifs attribués soit à des quartiers, soit carrément à l'échelle de la ville avec des projets qui sont proposés à l'échelle de la ville par des groupes de citoyens, avec des systèmes de votation en ligne pour désigner les projets qui sont financés et ça marche très bien. On fait figure un peu d'exception pour une ville de 20 000 habitants en n'ayant pas développé ça. Ça se fait dans la plupart des autres villes. C'est une position qui est assez minoritaire et que nous, en tout cas, on ne partage pas.

M Quentin LE GAILLARD :

Si je peux juste répondre, là ce que tu évoques, ce sont les budgets participatifs, ce qui est encore autre chose. Mais ce qui est intéressant, et ça, ce n'est pas parce que ce n'est pas mis en place actuellement que ça ne le sera pas à la fin du mandat. Peut-être que ça ne le sera pas, mais pour le coup, c'est un sujet qu'on n'a pas débattu entre nous, on va dire de manière très concrète.

En revanche, là, on parlait des budgets des conseils de quartier, c'est pour ça qu'il n'y a pas cette ligne-là, c'était le seul point que j'évoquais.

M Marc BIGOT :

Merci. D'autres remarques ? Julie Dupuy.

Mme Julie DUPUY :

Oui, alors, comme on est dans la prospective, grâce à Monsieur Le Gaillard, il y a une ligne qui existera, par contre, qui a été entérinée par la loi de finances 2024, qui existera dans votre prochain budget en 2025. Donc, en fin de mandat, ça sera celle dédiée au budget vert, parce qu'il vous faudra amener une analyse assez fine et la partager auprès de l'ensemble des élus du conseil municipal, mais aussi des habitantes et des habitants.

Et là, il sera tout à fait nécessaire quand même, arrivé en 2025, d'expliquer pourquoi autant de retard existe et pourquoi finalement l'arrivée en fin de mandat de cette obligation réglementaire, en fait, va vous amener à devoir prendre des décisions, éventuellement sur un PPI, qui nous amènera peut-être en 2027, 2028, en tout cas, au-delà de votre mandature.

M Marc BIGOT :

Effectivement, au fait de la prospective, sachez, on en a déjà parlé la dernière fois d'ailleurs, que toutes les actions qui sont menées depuis le 1^{er} janvier font déjà l'objet d'une analyse chez nous pour répondre en fin d'année, au début de l'année prochaine pour répondre à cette évolution des textes. Donc, ne vous tracassez pas pour nous, en tout cas. Thomas avait souhaité...

M Thomas LE BON :

Si, on se tracasse quand même, parce que si on fait l'addition aujourd'hui des actions que vous fléchez du côté de ce qu'on pourrait appeler l'écologie, vous avez dit que ça n'appartenait à aucun parti, donc vous ne vous sentirez pas insulté si j'emploie ce terme.

En budget d'investissement, ça fait 6,5 % de l'investissement et j'intègre, ça fait 1,2 million d'euros en volume en additionnant à toutes vos dépenses, en la matière, 1,2 million d'euros en volume dans lesquels j'intègre quand même les travaux sur les réseaux, sur l'assainissement, parce que sinon, on est à moins de 4 % du budget puisque les travaux de rénovation du réseau d'assainissement comptent en fait 500 000 €. Et en fonctionnement, c'est 3,2 %.

Donc ça, ce sont les chiffres-là qu'on voit cette année, ils vont se revoir à moins qu'il y ait une évolution, ce que je souhaite évidemment dans le budget l'an prochain, mais ils ne sont évidemment pas à la hauteur des besoins actuels.

M Marc BIGOT :

Je n'ai pas du tout les mêmes chiffres, bien évidemment. Vous oubliez déjà, là, quand vous exprimez un certain nombre de points, je ne vais pas revenir dessus. On en débattrait si besoin, quand on fera l'opération, les calculs, d'accord ? Voilà. C'est aussi... Je ne sais pas, je vais vous donner un exemple. Les candélabres qu'on vient de changer, les économies d'énergie, les changements de luminaires, les LED, etc... Vous avez déjà oublié ce point-là, vous n'en avez pas parlé mais en tout cas, je n'ai pas tout à fait les mêmes chiffres que vous. Bien.

Y a-t-il, par budget alors, le budget principal, y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Je vous remercie.

***Les équilibres budgétaires 2024 du budget principal sont adoptés par 24 voix POUR
9 voix CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM THERY, LE BON, LE DOZE)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)***

Le budget du bac, des avis contraires, des abstentions ? Je vous remercie.

***Les équilibres budgétaires 2024 du budget annexe du bac du passage sont adoptés par 27 voix POUR
6 voix CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM THERY, LE BON, LE DOZE)***

Le budget du CAC, des avis contraires, des abstentions ? Je vous remercie, des avis contraires ?

***Les équilibres budgétaires 2024 du budget annexe du centre des arts et de la culture sont adoptés par 27 voix POUR
6 voix CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM THERY, LE BON, LE DOZE)***

Le budget de la cuisine centrale, des avis contraires, des abstentions ? Je vous remercie.

***Les équilibres budgétaires 2024 du budget annexe de la cuisine centrale sont adoptés par 27 voix POUR
6 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM THERY, LE BON, LE DOZE)***

Et enfin, le budget du parking de la criée, des avis contraires, des abstentions ? Je vous remercie.

***Les équilibres budgétaires 2024 du budget annexe du parking de la criée sont adoptés par 27 voix POUR
6 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM THERY, LE BON, LE DOZE)***

Annexe « Équilibres budgétaires Budgets primitifs 2024 »

Section	Sens	02 - Budget Principal			06 - Ville Bac du Passage			07 - Ville CAC et Organisation Spectacles			08 - Ville Cuisine Centrale			Service Public Administratif (SPA)		
		Réel/Ordre	Chapitre Nat.	Taux d'évolution 24/23	Projet budget 2024	BP 2023	Taux d'évolution 24/23	Projet budget 2024	BP 2023	Taux d'évolution 24/23	Projet budget 2024	BP 2023	Taux d'évolution 24/23	Projet budget 2024	BP 2023	Taux d'évolution 24/23
Fonctionnement	Dépense	E - Ordre ent 023 - Virement à la section d'investissement														
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections														
		Total E - Ordre entre sections														
		R - Réel 011 - Charges à caractère général														
		012 - Charges de personnel et frais assimilés														
		014 - Atténuations de produits														
		65 - Autres charges de gestion courante														
		66 - Charges financières														
		67 - Charges exceptionnelles														
		Total R - Réel														
	Total Dépense de fonctionnement															
	Recette	E - Ordre ent 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections														
		Total E - Ordre entre sections														
		R - Réel 013 - Atténuations de charges														
		70 - Produits des services et ventes diverses														
		73 - Impôts et taxes														
		74 - Dotations et participations														
75 - Autres produits de gestion courante																
76 - Produits financiers																
77 - Produits exceptionnels																
Total R - Réel																
Total Recette de fonctionnement																
Investissement	Dépense	E - Ordre ent 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections														
		Total E - Ordre entre sections														
		I - Ordre inter 041 - Opérations patrimoniales														
		Total I - Ordre interne à la section														
		R - Réel 16 - Emprunts et dettes assimilées														
		20 - Immobilisations incorporelles														
		204 - Subventions d'équipement versées														
		21 - Immobilisations corporelles														
		23 - Immobilisations en cours														
		27 - Autres immobilisations financières														
	45 - Travaux d'office et Opérations sous mandat															
	Total R - Réel															
	Total Dépense d'investissement															
	Recette	E - Ordre ent 021 - Virement de la section de fonctionnement														
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections														
		Total E - Ordre entre sections														
		I - Ordre inter 041 - Opérations patrimoniales														
Total I - Ordre interne à la section																
R - Réel 024 - Produits des cessions d'immobilisations																
10 - Dotations, fonds divers et réserves																
13 - Subventions d'investissement																
16 - Emprunts et dettes assimilées																
27 - Autres immobilisations financières																
4582 - Opérations sous mandat																
Total R - Réel																
Total Recette d'investissement																

				09 - Ville Parking de la criée			Service Public Industriel et Commercial (SPIC)			Budgets consolidés		
Section	Sens	Réel/Ordre	Chapitre Nat.	Projet budget 2024	BP 2023	Taux d'évolution 24/23	Projet budget 2024	BP 2023	Taux d'évolution 24/23	Projet budget 2024	BP 2023	Taux d'évolution 24/23
Fonctionnement	Dépense	E - Ordre enti	023 - Virement à la section d'investissement	29 303,00	23 913,00	23%	29 303,00	23 913,00	23%	2 104 327,40	2 277 543,60	-8%
			042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 997,00	4 997,00	0%	4 997,00	4 997,00	0%	1 825 630,34	1 664 274,00	10%
			Total E - Ordre entre sections	34 300,00	28 910,00	19%	34 300,00	28 910,00	19%	3 929 957,74	3 941 817,60	0%
		R - Réel	011 - Charges à caractère général	45 800,00	42 410,00	8%	45 800,00	42 410,00	8%	8 633 404,99	7 933 223,76	9%
			012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	16 329 962,00	15 125 133,00	8%
			014 - Atténuations de produits	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	495 000,00	450 000,00	10%
			65 - Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	3 631 340,45	3 837 893,62	-5%
			66 - Charges financières	900,00	980,00	-8%	900,00	980,00	-8%	613 900,00	680 980,00	-10%
			67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	15 000,00	13 100,00	15%
			Total R - Réel	46 700,00	43 390,00	8%	46 700,00	43 390,00	8%	29 718 607,44	28 040 330,38	6%
		Total Dépense de fonctionnement	81 000,00	72 300,00	12%	81 000,00	72 300,00	12%	33 648 565,18	31 982 147,98	5%	
	Recette	E - Ordre enti	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	132 159,17	118 716,36	11%
			Total E - Ordre entre sections	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	132 159,17	118 716,36	11%
		R - Réel	013 - Atténuations de charges	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	16 000,00	24 800,00	-35%
			70 - Produits des services et ventes diverses	81 000,00	70 000,00	16%	81 000,00	70 000,00	16%	3 743 164,00	3 644 641,00	3%
			73 - Impôts et taxes	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	24 409 475,00	22 842 328,00	7%
			74 - Dotations et participations	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	3 805 004,00	3 524 738,00	8%
			75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	1 508 763,01	1 791 624,62	-16%
			76 - Produits financiers	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	33 000,00	33 000,00	0%
			77 - Produits exceptionnels	0,00	2 300,00	-100%	0,00	2 300,00	-100%	1 000,00	2 300,00	-57%
		Total R - Réel	81 000,00	72 300,00	12%	81 000,00	72 300,00	12%	33 516 406,01	31 863 431,62	5%	
	Total Recette de fonctionnement	81 000,00	72 300,00	12%	81 000,00	72 300,00	12%	33 648 565,18	31 982 147,98	5%		
Investissement	Dépense	E - Ordre enti	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	132 159,17	118 716,36	11%
			Total E - Ordre entre sections	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	132 159,17	118 716,36	11%
		I - Ordre inter	041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	0,00	282 035,20	-100%
			Total I - Ordre interne à la section	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	0,00	282 035,20	-100%
		R - Réel	16 - Emprunts et dettes assimilées	6 670,00	6 670,00	0%	6 670,00	6 670,00	0%	2 057 670,00	2 692 288,00	-24%
			20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	806 604,00	348 808,00	131%
			204 - Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	618 374,00	633 594,00	-2%
			21 - Immobilisations corporelles	864,00	0,00	s/o	864,00	0,00	s/o	2 640 232,00	1 569 836,00	68%
			23 - Immobilisations en cours	120 000,00	40 000,00	200%	120 000,00	40 000,00	200%	13 682 510,00	11 453 000,00	19%
			27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	2 000,00	1 000,00	100%
		45 - Travaux d'office et Opérations sous mandat	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	435 000,00	550 000,00	-21%	
		Total R - Réel	127 534,00	46 670,00	173%	127 534,00	46 670,00	173%	20 242 390,00	17 248 526,00	17%	
		Total Dépense d'investissement	127 534,00	46 670,00	173%	127 534,00	46 670,00	173%	20 374 549,17	17 649 277,56	15%	
	Recette	E - Ordre enti	021 - Virement de la section de fonctionnement	29 303,00	23 913,00	23%	29 303,00	23 913,00	23%	2 104 327,40	2 277 543,60	-8%
			040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 997,00	4 997,00	0%	4 997,00	4 997,00	0%	1 825 630,34	1 664 274,00	10%
			Total E - Ordre entre sections	34 300,00	28 910,00	19%	34 300,00	28 910,00	19%	3 929 957,74	3 941 817,60	0%
		I - Ordre inter	041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	0,00	282 035,20	-100%
			Total I - Ordre interne à la section	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	0,00	282 035,20	-100%
		R - Réel	024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	1 775 000,00	1 752 000,00	1%
			10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	889 000,00	724 000,00	23%
		13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	1 726 856,00	1 624 573,60	6%	
		16 - Emprunts et dettes assimilées	93 234,00	17 760,00	425%	93 234,00	17 760,00	425%	11 528 235,43	8 984 351,16	28%	
		27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	90 500,00	90 500,00	0%	
	4582 - Opérations sous mandat	0,00	0,00	s/o	0,00	0,00	s/o	435 000,00	250 000,00	74%		
	Total R - Réel	93 234,00	17 760,00	425%	93 234,00	17 760,00	425%	16 444 591,43	13 425 424,76	22%		
	Total Recette d'investissement	127 534,00	46 670,00	173%	127 534,00	46 670,00	173%	20 374 549,17	17 649 277,56	15%		

M Marc BIGOT :

Point suivant, les subventions aux associations. Donc c'est Monique, ça y est tu as repris ta voix, tu peux y aller, je te remercie, on t'écoute.

Mme Monique CAPITAINE :

Après l'examen des dossiers, les commissions municipales ont proposé une attribution de subventions aux associations. Le montant total des subventions 2024 versées aux associations sans convention est proposé à la somme de :

- ➔ Pour les subventions de fonctionnement : 288 280 € en 2024 contre 238 539 € en 2023, soit une hausse de +21 % (+ 49 K€).
- ➔ Pour les subventions exceptionnelles : 18 050 € en 2024 contre 48 000 € en 2023, soit une diminution de -62 % (- 30 K€).

Toutes contributions confondues, la ville participera en 2024 à hauteur de 1 298 113,53 € contre 1 278 622 € en 2023, soit une augmentation de + 1,52 % (+ 19 491,14 €) tous chapitres confondus. A noter, la subvention d'investissement prévue pour le CCAS dans le cadre de l'acquisition de mobilier et de signalétique pour l'emménagement dans les locaux du CDAS.

Donc en annexe vous aviez la présentation détaillée des subventions 2024.

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 14 mars,

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider les montants des subventions versées aux associations pour 2024.

M Marc BIGOT :

Merci Monique. Donc bien évidemment, avant de passer au vote, c'est toujours un vote un petit peu compliqué à mettre en œuvre d'ailleurs. Il y a sûrement des questions, des interrogations, des commentaires. Madame Janvier, c'est bon le micro, oui, parfait.

Mme Elisabeth JANVIER :

Je voulais simplement dire que chaque année depuis votre élection, vous reconduisez une méthode pour attribuer les subventions pour le moins peu équitables. Nous n'avons pu nous résoudre à cautionner ce système à nouveau cette année c'est pourquoi nous avons décidé de quitter la commission d'attribution.

Nous demandons aujourd'hui solennellement qu'un travail sur les critères d'attribution que vous nous promettez depuis plusieurs années soit réalisé en collaboration avec les associations en vue de l'étude des demandes pour 2025, tous secteurs confondus.

M Marc BIGOT :

Merci Madame.

Mme Nathalie RENAULT :

Je voulais intervenir en particulier sur l'attribution des subventions aux associations sportives puisque nous avons participé à ladite commission qui a d'ailleurs duré des heures et en fait lors de laquelle nous avons découvert que des critères avaient été décidés pour l'attribution des subventions aux associations sportives.

Tout ça avec une méthode et dans un contexte un petit peu particulier puisque en fait dans ce service des sports déjà, comme beaucoup d'associations sportives le savent, ce service des sports dysfonctionne quand même depuis plusieurs années en raison notamment de nombreuses absences remplacées par des CDD.

C'est dans ce contexte-là sans élus au sport puisque l'on espère presque, pour tout vous dire, que ces critères ont été mis en place en juste à temps avant la commission parce que sinon, juste à un moment où il n'y avait pas délégué au sport, parce que sinon on imagine que vous nous auriez au moins, sans peut-être nous associer au travail puisqu'on commence à avoir l'habitude, au moins vous nous auriez présenté les critères lors d'une commission qui s'appelle vie associative, je n'en fais pas partie, population vie associative à laquelle mon collègue participe donc rien du tout, nous avons découvert en fait la mise en place de ces critères lors de cette grande commission où nous avons étudié tout domaine confondu, l'attribution des subventions. Nous regrettons évidemment cette méthode et ce contexte et nous nous interrogeons vraiment sur qui a décidé de ces critères.

Nous avons demandé après coup des explications concernant ces critères et n'avons toujours pas compris le poids relatif accordé à ces critères qui tournent autour du nombre de licenciés dont le nombre de concarnois, du niveau, mais un niveau sportif qui est encore pris en compte par tranches de nombre de licenciés.

J'aimerais savoir en fait d'ailleurs quand vous prenez en compte des adhérents dans des associations sportives, est-ce que vous prenez vraiment en compte des licenciés, c'est-à-dire des gens qui participent à des compétitions, parce que vous devez savoir que quand vous êtes une association qui propose du sport ou du loisir, les adhérents payent une cotisation qui reste intégralement sur les comptes de l'association, alors que quand une association pratique de la compétition à plus ou moins haut niveau il y a une part non négligeable des cotisations qui sont reversées à la fédération, aux ligues, qui concernent des engagements d'équipes en compétition, des frais d'arbitrage, etc... Et je n'ai vu aucun de ces critères dans ceux qui nous ont été présentés et proposés.

Alors vous pourriez nous dire qu'on pourrait effectivement se satisfaire de manière générale en fait, les subventions augmentent, et on pourrait dire tant mieux, parce qu'il y a beaucoup d'élus à l'augmentation et pas trop à la diminution, mais sur un exemple nous avons notamment pu constater que quand il faut revenir en arrière, c'est pas simple on l'a vu, on a eu un exemple d'une association que évidemment je ne citerai pas, donc 15 licenciés, mais au départ il n'y avait pas de baisse, donc finalement il n'y avait pas d'application de critères, donc qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Est-ce que chaque année on va revoir comme ça l'attribution des subventions en fonction du nombre de licenciés, du nombre de licenciés concarnois et du nombre de licenciés autres que le nombre d'adhérents ? Donc nous évidemment on trouve que ça conduit à un résultat qui est très insatisfaisant, et donc ce qui justifie effectivement qu'on ne votera, mais c'était déjà le cas les années précédentes par manque de critères, donc encore pas cette année cette proposition de l'attribution des subventions.

M Marc BIGOT :

Merci pour vos commentaires, moi je vais en faire un aussi. On a un service des sports qui effectivement du fait de l'absence de son directeur, je ne veux pas dire dysfonctionne, mais ne fonctionne pas comme il devrait le faire et je remercie son adjoint qui tient le service d'une manière très très correcte depuis cette période. Après, sur l'absence d'élus, effectivement je ne vais pas revenir sur ou je pourrais revenir sur les problèmes qu'ont connu notre collègue ici présent, les gros problèmes de santé bon, j'espère pour lui que ça va mieux actuellement, j'espère. Patrick Vasseur va prendre le relais, Eric Mallejacq était là aussi durant toute cette période, le service n'était pas non plus orphelin. Sur les critères, peut être Monique d'ailleurs, Eric peut-être si tu peux apporter quelques informations s'il te plaît

M Eric MALLEJACQ:

Oui je vais apporter quelques informations pour dire quand même que ces critères-là ont été travaillés bien évidemment par le responsable du service des sports et par moi-même, on a travaillé l'un et l'autre, on a fait différents allers-retours avec les différentes propositions donc je ne peux pas vous laisser dire que c'est quelque chose qui n'a pas été préparé ni travaillé. D'autre part, l'année dernière il y avait des critères qui étaient à peu près identiques, il n'y a pas eu grande différence entre ceux qui ont été appliqués l'année dernière et ceux qui le sont actuellement.

Et je rappellerai aussi qu'il y a quelques années les critères n'étaient pas aussi clairement exposés en commission qu'ils ne le sont maintenant, donc je considère même si encore une fois qu'on n'est pas dans quelque chose de parfait qu'il y a comme une avancée sur, je dirais, l'exposition et l'explication de ces critères qui prennent en compte des choix que nous avons faits qui sont de favoriser et de gratifier bien évidemment les pratiquants concarnois des associations concarnaises, c'est évident.

On a aussi, et c'est la raison pour laquelle on tient compte des niveaux de compétition on tient compte également des contraintes financières et organisationnelles qu'ont les clubs lorsqu'ils se déplacent pour des compétitions et on sait également que les coûts induits par ce genre de déplacement ou d'organisation sont proportionnels aux niveaux de compétition c'est la raison pour laquelle nous avons introduit évidemment ce critère niveau de compétition.

On a également fait le choix de valoriser autre chose que la compétition sans stricto c'est la raison pour laquelle on a valorisé par exemple le sport santé, on a valorisé le handicap donc là aussi c'est quelque chose d'important et politiquement je trouve que c'est important de valoriser cet aspect de la pratique sportive qu'il faut aussi savoir séparer et en tout cas mettre en avant à côté de la pratique sportive de compétition.

On a également voulu valoriser les clubs qui apportent qui valorisent entre guillemets l'image de la ville qui vont organiser différentes manifestations extra sportives, trocs et puces, etc... et on a aussi, et c'est la nouveauté par rapport à l'année précédente, voulu valoriser les projets que peuvent porter les clubs à la fois en termes éducatifs, il y a différents types de projets de cet ordre-là qu'on a voulu valoriser.

Alors effectivement ces critères n'ont pas été débattus en commission, ils seront certainement débattus exposés et peut-être qu'il y aura d'autres propositions de critères qui émaneront lors des travaux qui auront lieu lors du conseil de la vie associative, ceci dit, j'estime quand même que ces critères qui ne sont sans doute pas parfait, permettent quand même d'attribuer des subventions de manière équilibrée même si effectivement, et vous le soulignez, vous avez raison, il y a des fois où c'est un petit peu plus compliqué où les critères ne sont pas applicables de manière exacte il n'empêche que dans l'immense majorité des clubs ces critères-là permettent d'avoir, sont applicables et permettent d'avoir une distribution raisonnée de l'argent que l'on destine aux associations.

Donc c'est en fait la déclinaison, ces critères-là sont la déclinaison des différentes orientations que l'on veut valoriser et sur lesquelles on veut s'appuyer pour soutenir les clubs de la vie.

M Marc BIGOT :

Merci Eric, Alain Echivard, quelques précisions et Patrick Vasseur aussi souhaite prendre la parole.

M Alain ECHIVARD :

Alors, trois choses, donc on a présenté en fin de compte lors de la commission sur les associations, on a fait des propositions donc ce qui est normal, de subventions pour les différentes associations. Alors je vais rappeler quand même les critères pour la culture c'est la première chose, mais alors moi j'étais vraiment désagréablement surpris de voir le départ des membres de « Concarneau Solidaire » alors là, première subvention, on n'est pas d'accord on quitte la salle, enfin passons.

M Fanch LE DOZE :

Ce n'était pas la première subvention Monsieur.

M Alain ECHIVARD :

Mais vous permettez, vous qui êtes, n'est-ce pas, pour la défense des associations concarnoises, chapeau, je trouve que là vous n'avez pas soutenu les associations par contre après votre départ, excusez-moi de le dire, on a travaillé et on a eu des échanges très intéressants et ça a même modifié certains montants accordés aux associations, je tiens à le préciser et ça, là pour moi, vous n'êtes pas excusable et il faut que la population le sache aussi ça, parce que vous ne le dites pas dans vos articles de presse, vous ne le dites pas dans vos articles de presse excusez-moi, donc il est bon de le savoir et de divulguer auprès de la population et des associations.

Deuxièmement, alors là, je tiens à vous remercier parce que vous avez participé activement à la création, à la préfiguration, ça sera voté donc au prochain conseil municipal du conseil de qualité associative et ça, vous avez été très actifs, je tiens à vous remercier. Vous avez même, vous avez remercié la méthode qui avait été donc, comment dire, qui avait été utilisée par le mouvement associatif de Bretagne et c'est vrai que bon, ça sera une instance, entre autres, où on pourra partager, communiquer sur les critères, ça, entièrement d'accord mais c'est un échange, une discussion.

Concernant donc les critères parce que donc Eric a parlé de ces critères je ne vais pas dire qu'ils ne sont que mathématiques loin de là, parce qu'ils sont pondérés donc voilà, alors au niveau culturel donc eh bien, on a quand même certains points qu'on a communiqués au niveau de la commission pour soutenir les pratiques artistiques et culturelles, soutenir la création artistique et culturelle, soutenir les événements culturels, soutenir la diversité et l'accès aux offres culturelles, mise en place d'actions toute l'année, dynamique partenariale avec le milieu scolaire, le milieu associatif formes variées de médiations, rencontres, débats, expositions, ateliers, spectacles, mise en place vers des publics spécifiques favorisant le lien social, soutenir les initiatives enrichissant l'offre culturelle du territoire de Concarneau, soutenir les initiatives associatives portant un projet relevant d'une démarche artistique et culturelle favorisant l'accès des citoyens aux différentes formes artistiques. Permettre au plus grand nombre d'accéder à l'offre et à la pratique culturelle avec une attention particulière aux jeunes publics, développer à travers les actions culturelles le lien social et intergénérationnel, soutenir les projets culturels à caractère innovant. Voilà ce que je voulais transmettre comme informations.

M Marc BIGOT :

Merci. Patrick Vasseur.

M Patrick VASSEUR :

Oui moi je reviens sur dans la continuité d'Éric Mallejacq où je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il vient de dire et je suis un peu étonné que Mme Renault trouve qu'il n'y a pas eu d'amélioration par rapport aux années précédentes parce que je crois me rappeler que les années précédentes les subventions en domaine du sport c'était un petit peu arbitraire, on ne savait pas trop comment c'était calculé et le service des sports par l'intermédiaire de Grégory Bello je trouve ont fait un travail formidable puisqu'ils ont pu, comme disait Eric tout à l'heure définir trois critères vraiment très précis. Alors pour certaines assos ça peut être revu peut-être à la marge car ils ne rentrent pas dans le champ du calcul et dans la globalité je peux vous dire que moi j'ai été très satisfait de voir les nouveaux montants et le nouveau calcul, mine de rien entre 2023 et 2024 par rapport à ces critères-là, il y a eu une augmentation de 26 000 € dans les subventions de fonctionnement et surtout une équité sur certaines associations importantes, je ne citerai pas lesquelles et je trouve que là par l'application de ces critères ça a été quand même déjà un mieux par rapport à ce qui était fait avant.

Si je peux continuer sur deux secondes, je remercie déjà Monsieur le Maire de me confier la mission de délégué au sport il faut savoir que de tout temps les différentes activités sportives m'intéressent, que ce soit sur les terrains, dans les structures associatives ou en tant que dirigeant d'équipe encore actuellement jeune sur Concarneau.

Ma mission pour les deux ans qui restent sera d'être à l'écoute des besoins, et Dieu sait qu'il y en a des besoins j'en conviens, suivre les dossiers en cours et les nouveaux, tout en respectant bien sûr un point important, c'est la capacité financière de la ville et ses priorités avec l'aide de l'adjointe de la stratégie financière, Monique Capitaine.

Il faut savoir que nos différentes associations sportives représentent quand même 5 514 licenciés dont 2 937 concarnois et concarnoises, avec une contribution financière de la ville d'environ 144 980 € ce qui n'est pas négligeable et il faut le savoir, et on essaiera d'améliorer les choses

M Marc BIGOT :

Merci, qui veut intervenir ? Antony Le Bras.

M Antony LE BRAS :

Oui vous avez parlé d'équité, c'est un mot que je vais réutiliser dans mon intervention parce que la mise en place de critères d'attribution aux clubs sportifs est souhaitable, elle doit éviter des décisions justement arbitraires. Vous avez décidé d'utiliser des critères pour l'attribution des subventions 2024, c'est une bonne chose, un des critères est le nombre de pratiquants concarnois, nous trouvons normal que ce critère soit utilisé et qu'il soit même un critère essentiel.

Les subventions municipales, en effet, doivent favoriser la pratique d'un sport et la rendre accessible au maximum de concarnois. Un tableau qui a été réalisé par le service des sports récapitule les 33 clubs sportifs concarnois recevant des subventions municipales et indique le nombre d'adhérents concarnois Il nous a été transmis à notre demande, ces chiffres ont également été cités par Monsieur Mallejacq lors de sa présentation à la commission d'attribution des subventions et effectivement ont justifié de nombreuses modifications ou ajustements de subventions proposées au vote du conseil de ce soir.

Or, l'application de ce critère, important, nombre d'adhérents concarnois, révèle une véritable anomalie dans les subventions versées. En effet, l'USC Foot, rien à voir avec la société S.A.S. qui gère l'équipe professionnelle, on parle bien de la pratique du football dans cette association. L'USC Foot est seulement, il faut le savoir, le 9^{ème} club en nombre d'adhérents concarnois en l'occurrence 140. Pourtant vous lui attribuez 2 fois plus de subventions qu'au club ayant le plus de pratiquants. En l'occurrence un club qui a 303 pratiquants concarnois, 3 fois plus que le second club ayant le plus de pratiquants, 4 fois plus que le 3^{ème} club ayant le plus de pratiquants et 6 fois plus que le 4^{ème} club ayant le plus de pratiquants. Ainsi, pour les quatre clubs ayant le plus d'adhérents concarnois et qui représentent les sports avec licence d'ailleurs, les sports les plus pratiqués par nos concitoyens, la subvention municipale par adhérents oscille entre 20 et 41 € par adhérent. Quand la subvention municipale par pratiquant à l'USC Foot est de 212, vous voyez la différence 20-212 par pratiquant.

L'USC, je tiens à le dire, n'est absolument pas responsable de cette situation et nous ne l'incriminons absolument pas. Il ne s'agit nullement d'opposer l'USC à tous les autres clubs. Nous souhaitons cependant que les critères d'attribution soient appliqués à tous les clubs et qu'il n'y ait pas d'exception aussi flagrant.

Lors de la commission d'attribution des subventions constatant à quel point il y avait une iniquité, l'inverse de l'équité. Une iniquité de traitement entre l'USC Foot et les autres associations sportives Madame Capitaine, Maire adjointe à la stratégie financière a proposé à deux reprises d'étudier la possibilité d'énoncer la convention entre l'association l'USC et la mairie. Nous, à la lecture de cette convention triennale qui s'achève l'an prochain, nous ne pensons pas qu'il faille la dénoncer. Il y a beaucoup plus simple, en effet, il est clairement établi dans son article 4 que la mairie fixe annuellement le montant de la subvention attribuée et donc il n'y a aucune automaticité à verser 29 700 € chaque année à l'USC Foot. Compte tenu de cette anomalie signalée au regard des critères d'attribution des subventions aux clubs, quelles solutions vous proposez pour appliquer à tous les clubs ces critères et établir une vraie forme d'équité ?

M Marc BIGOT :

Tu as une réflexion à faire ? Ou se repencher sur certains chiffres et sur certaines associations, vous ricanez à chaque fois ou quoi ? Ah d'accord j'ai eu peur, ça fait deux ou trois fois déjà. Il n'y aurait que l'USC si je comprends bien, il n'y a pas d'autres, ce n'est pas inintéressant à regarder, effectivement.

M Antony LE BRAS :

Les chiffres sont justes, ce sont les vôtres, c'est le service des sports qui nous les a fournis.

M Marc BIGOT :

Je n'ai pas fait le calcul, excusez-moi.

M Antony LE BRAS :

On les remercie pour ce travail-là. Et en fait le calcul est assez simple, il suffit de diviser les subventions par le nombre de pratiquants. Il me semble que je n'ai pas fait aucune erreur de calcul et donc il y a bien un rapport qui va, pour la 4^{ème} association en nombre d'adhérents de 20 € par adhérent. Vous attribuez 20 € à chaque pratiquant, quand pour l'autre club, l'USC Foot, en l'occurrence c'est 212. Donc en fait 10 fois plus. Le rapport est de 1 à 10, donc si on met des critères d'attribution de subvention et qu'on a ce critère-là, qui effectivement est important qui est le nombre de pratiquants concarnois, on ne peut pas accepter ça, vous ne pouvez pas accepter ça.

M Marc BIGOT :

Non, non, je prends note.

M Antony LE BRAS :

Vous ne devriez pas accepter ça, vous devriez prendre des mesures et moi je voudrais savoir quelles mesures vous allez prendre ?

M Marc BIGOT :

Je n'avais pas fait le calcul, excusez-moi, pourtant c'est un calcul très simple, je vais regarder ça, on aura l'occasion d'en reparler. Oui Patrick.

M Patrick VASSEUR :

Je peux apporter des précisions sur le calcul ou pas ? Mais ça rejoint un peu quand même ce que dit Monsieur Le Bras sauf que moi effectivement je n'ai que le calcul par rapport au nombre de participants. Alors j'ai pris 4 exemples, on n'a pas tout à fait les mêmes chiffres, mais j'ai pris 4 exemples d'associations.

M Antony LE BRAS :

On n'a pas les mêmes chiffres ?

M Marc BIGOT :

Antony, on laisse Patrick Vasseur s'il te plaît.

M Antony LE BRAS :

Ça paraît solide, ... *Inaudible micro non allumé*

M Patrick VASSEUR :

Non non, ça va confirmer un peu ce que vous dites. Effectivement sur le ratio licencié, le nombre de licenciés par rapport à la subvention qu'on donne, ça donne les chiffres suivants, je vais vous les dire. Après, par contre il y a d'autres objectifs qu'il faudra peut-être ajouter dans les critères. J'ai pris 4 exemples, désolé, j'ai pris donc le rugby, la gymnastique, l'USC et le club de l'Hermine. Si je prends tous licenciés confondus., c'est-à-dire extérieurs et concarnois ensembles. Attendez, je finis, tout le monde ensemble, pour le rugby 18 000 €, 322 licenciés, ça fait 40 € par licencié. La gym, 12 500 € de subvention, 508 licenciés, ça fait donc 24 €. L'USC, 29 700 € la convention, c'est une convention qui sera peut-être à revoir prochainement, divisée par 464 licenciés, 64 €. Et l'Hermine, 7 600 € de subvention divisée par 313 adhérents, 24€. Par contre où les chiffres vont beaucoup évoluer., c'est si on fait le calcul sur le nombre de concarnois parce que je trouve que c'était important de faire des comparatifs par rapport à ça. Donc pour le premier point, le rugby, on tomberait à 112 €, la gym 41 €, l'USC 212 € et l'Hermine 25 €. Peut-être que là, effectivement, on voit qu'il y a des écarts importants et je pense que c'est bien d'y travailler aussi pour les prochaines fois.

M Marc BIGOT :

Très bien, vous êtes d'accord si j'ai bien compris, vous aviez les mêmes chiffres, les mêmes calculs.

M Antony LE BRAS :

On est d'accord, par contre sur les solutions à apporter, Madame Capitaine proposait de carrément dénoncer la convention. Il y a un moyen très simple quand même sans aller dénoncer la convention, la convention ne dit pas qu'il faut verser 29 700 € chaque année.

M Marc BIGOT :

J'ai bien compris.

M Antony LE BRAS :

Il suffirait simplement de décider de diminuer ou alors d'augmenter les autres, parce que c'est important.

M Marc BIGOT :

Je verrai ça avec Madame Capitaine.

M Antony LE BRAS :

C'est important que ça ne reste pas un vain mot, l'équité, là vous avez un vrai problème d'équité, énorme, gigantesque. On l'a tous convenu en commission, vous n'étiez pas là, y compris la majorité.

Vous ne pouvez pas accepter cette iniquité qui dure depuis des années, il faut la corriger, ou alors arrêter de parler d'équité.

M Marc BIGOT :

Bien, c'est noté. Ça sera la dernière intervention Monsieur Huard avant que l'on passe au vote, Monsieur Huard et Madame Derrien.

M Gilles HUARD :

Ça va compléter ce qui a été dit mais ce sera une autre approche. Plus sur la forme, il me semble que vous pratiquez la politique du c'est toujours mieux que si c'était pire donc évidemment c'est toujours mieux qu'avant, certes. Il y a un début de critère, à la culture, je l'ai dit en commission d'attribution. Au sport, il y en a un peu, ça commence mais ce que je note, c'est que quand on a parlé de ces critères il y a deux ans déjà, trois ans, on nous a dit, attendez le conseil local vie associative qui va travailler sur ces critères et on constate que le sport a pu mettre en place des critères et avant la culture donc ce qui était impossible avant, a été possible.

Ce que je voudrais souligner, c'est que l'on a des débuts de critères dans la culture, dans le sport, on n'en a pas dans les autres domaines et je trouve dommage, pour rejoindre ce qui a été dit sur la question de l'équité, que l'on n'ait pas de manière transversale des critères avec un socle qui serait commun à toutes les structures associatives sur l'implication dans la vie locale, sur le nombre d'adhérents carcernois, etc... Et puis après des critères peut-être plus thématiques sport, culture, ce n'est pas les mêmes domaines donc on n'attend pas les mêmes choses.

Je regrette qu'on ne soit pas là-dessus et que sur certains domaines, l'action sociale, moi j'aimerais bien voir ce que produisent des critères en termes de subvention à ce secteur qui est plutôt le parent pauvre des subventions aux associations.

Et puis je voudrais savoir aussi, deuxième question, quelle serait l'évolution de critères qui seraient travaillés avec les structures associatives et avec les associations qui les amènerait à avoir moins de subventions que ce qu'elles ont actuellement avec ces nouveaux critères qui apparaissent du fait des nouveaux critères qui seraient produits et validés ensemble. Pour le redire autrement, ça me semble compliqué, à la fois c'est souhaitable mais ça me semble compliqué de travailler avec des associations, des éléments de financement de leurs projets, de leurs structures associatives dont lesquelles elles sont juges et parties et qui peuvent leur être défavorable et dit encore une fois autrement, elles risquent d'arriver avec la calculette et de dire, moi j'ai intérêt à valider plutôt tel critère parce que ça me sera favorable donc quelle méthode allez-vous utiliser pour travailler ces critères-là avec elles ?

M Marc BIGOT :

Un bon sujet sur la table du conseil de la vie associative, des sujets d'ailleurs, un gros chantier là si le conseil adopte, est-ce qu'il y a des propositions de Monsieur HUARD ?

M Alain ECHIVARD :

Gilles Huard est très constructif. J'ai constaté que des collectivités qui ont mis en place des critères, avec ces critères-là, il y a quelquefois des baisses importantes pour des associations et donc ils ont travaillé sur 3 ans. Ils appliquaient les critères à 30 %, et l'année suivante à 40%. Ça fera partie des discussions qu'on pourra aussi avoir dans le cadre du conseil de la vie associative. Les critères, je pense que c'est à la collectivité de les proposer, ça me paraît évident. Après qu'il y ait un échange parce qu'on a bien dit, je ne vais pas refaire l'histoire, on le fera la prochaine fois, du conseil de la vie associative, mais il y a une charte des valeurs et les membres de ces CVA vont travailler dans l'intérêt général donc on reste dans l'intérêt général. Et on reste dans ce cadre-là, je pense que si on partage et on travaille sur les critères, logiquement on doit s'y retrouver.

M Marc BIGOT :

Merci Alain. Madame Derrien.

Mme Helene DERRIEN :

D'abord répondre à Monsieur Echivard pour lui dire que oui, bien sûr, nous nous sommes adressés à la population pour expliquer le fait d'avoir quitté cette commission, il y a eu des articles dans la presse. Et du coup, j'en profite pour répondre aussi à Monsieur Vasseur, certes, nous n'avons pas présenté budget pour l'année 2024 mais nous avons présenté notre bilan ce qui n'est pas le cas de la majorité que je sache.

J'enchaîne donc sur mes questions, quelques questions, des choix qui interrogent, économie, commerce, territoire zéro chômeur de longue durée, 3 550 accordés, Union des commerçants, 6 500. Bon, je ne remets pas en cause la subvention à l'Union des commerçants mais je trouve que comparativement, il y a un décalage par rapport à une association qui est en train de travailler par rapport aux chômeurs de longue durée et qui a vraiment besoin de soutien.

Au niveau social, quelques questions aussi, accès à la santé pour tous, 150 € accordés pour 1 000 demandés Et ce, malgré le discours enthousiaste, Madame Capitaine lors de l'inauguration, vous avez quand même bien souligné que cette structure, c'était une réponse par rapport aux difficultés de trouver des médecins et des spécialistes sur la commune, notamment des dentistes. La plume bleue, 800 € accordés pour 3700 demandés, oui, cette association était logée gracieusement dans la tour de Kerandon mais depuis les travaux, elle est dans un local pour lequel elle doit payer un loyer. Je tiens simplement à signaler que cette association a joué un rôle très important au moment de l'accueil des familles ukrainiennes. Voilà, après je pourrais en dire d'autres, je ne vais pas tout nommer

Au niveau de la culture, des inquiétudes sur les associations organisant des événements chaque année Comiq' House Team, Eddy Claybard, Chien jaune et Filets bleus. Les subventions accordées en deçà de celles demandées. Ces associations ont déjà tiré la sonnette d'alarme, notamment dans la presse. Et donc nous revenons sur la demande récurrente où on nous dit que oui, ça va se faire mais on constate que non, de conventions pluriannuelles et non pas annuelles qui permettraient de sécuriser ces associations dans l'organisation de leurs événements puisqu'ils se renouvellent chaque année.

Je ne vais pas revenir, j'avais quelque chose sur le foot, sur l'USC, ça représente juste quand même 22,25 % des subventions du secteur attribution aux associations sportives. J'avais une autre remarque à faire, le secteur social, donc en fait, les subventions représentent 6,5 % de l'enveloppe globale, ce qui est quand même faible. Sur l'action culturelle, 16,6 %, alors ça pourrait être considéré comme bien, mais bon, il faut quand même noter que la politique culturelle de la ville est aujourd'hui sans ambition aucune et s'appuie en grande partie sur le tissu associatif alors même qu'elle ne lui consacre que 16,6 % du montant total des subventions et ça c'est important à dire. Donc pour les raisons qui ont été évoquées par plusieurs d'entre nous, nous ne voterons pas ces subventions aux associations, non pas, encore une fois pour léser les associations car elles font un énorme travail sur la ville. Et on tient aussi à souligner l'investissement des personnels sur ces secteurs car c'est aussi très important mais parce que pour nous ça n'est pas à la hauteur de ce que cela devrait être par rapport au développement de la vie associative sur notre commune qui encore une fois est assez phénoménale.

M Marc BIGOT :

Merci Madame Derrien. Je ne vais pas revenir sur différents sujets que l'on a pu évoquer, à moins qu'Alain veuille aussi répondre. Je répondrai sur Territoire zéro chômeur longue durée, vous connaissez parfaitement l'association, mieux que moi, et vous savez que la ville et l'agglomération travaillent de concert avec elle. Les relations sont constructives, régulières et les montants de subventions attribuées sont celles qui sont sollicitées. Et d'un commun accord entre les deux coprésidents de l'association, l'agglomération et la ville. Je veux quand même le dire, il ne faudrait pas qu'on aille penser qu'on ne soutiendrait pas l'association. C'est vrai Alain, qu'une politique culturelle sans ambition ça nous amène à réagir, non ?

M Alain ECHIVARD :

Non, mais d'abord je vais répondre à Madame Derrien. Vous me citez trois associations à qui on a augmenté les subventions, excusez-moi de le dire, Eddy Claybard, le Festival des Filets Bleus et Comiq'House, on a augmenté leurs subventions, je tiens à vous le préciser quand même. Vous touchez à un sujet important, il y a 6 associations concarnoises qui organisent des événements assez conséquents et qui drainent un public important qu'il soit touristique ou pas d'ailleurs. Il faut les voir sur l'ensemble de l'année. C'est vrai qu'il y a un travail qui va être entrepris pour travailler sur le modèle économique, quand on dit modèle économique, ça peut surprendre. Mais je crois que ça fait partie aussi de ce que nous, on peut accompagner au niveau de ces structures-là, elles sont fragiles, certes parce qu'il y a beaucoup de conditions de réussite.

Là, vous faites allusion à certaines associations concarnoises, il faut généraliser à toutes les structures qui organisent des événements à un moment donné qui rencontrent ces difficultés. Pourquoi ? Parce qu'il y a une augmentation des charges, une augmentation de location de matériel et aussi le cachet des artistes, ça c'est à prendre en compte.

En parallèle, les subventions n'augmentent pas, je tiens à vous préciser quand même qu'au niveau du budget culture, on a augmenté cette année, on n'a pas tout attribué aux associations culturelles. Mais c'est vrai qu'il se pose la question de ces associations qui vont être très vite fragilisées parce que nous Concarneau, quoi que vous en disiez, on a un budget constant et on augmente les subventions. Mais ce n'est pas le cas de toutes les collectivités et là Concarneau n'a pas non plus à se substituer en fin de compte. Donc comment travailler sur le modèle économique de ces associations et donc ça, c'est un vrai débat et un vrai travail que l'on doit faire avec elles.

M Marc BIGOT :

Je te dis merci Alain. Thierry Le Corre, un petit mot et puis après on passe au vote.

M Thierry LE CORRE :

Juste une réflexion par rapport à ce que j'ai pu entendre tout à l'heure sur le nombre de concarnois, non concarnois.

Quand vous êtes responsable d'un club de sport, vous ne demandez pas aux gens s'ils sont concarnois, s'ils ne sont pas concarnois et pourtant derrière, vous avez des investissements, du matériel et de l'encadrement donc c'est à prendre en compte.

M Marc BIGOT :

C'est la réponse de Monsieur Anthony Le Bras.

M Anthony LE BRAS :

Non, ça devrait être vous qui répondez et pas moi, c'est vous.

M Marc BIGOT :

Je vois que tu allumes déjà ton micro.

M Anthony LE BRAS :

Bah merci de me donner la parole. Ce sont les autres adjoints qui devraient te répondre Thierry, c'est vous qui venez de mettre en place le critère essentiel et je suis d'accord avec vous, du nombre d'adhérents concarnois. Donc ce n'est pas la peine d'aller minorer ce choix-là ou alors que tu n'es pas d'accord avec ce choix-là. Tu penses qu'il ne fallait pas prendre en compte le nombre de critères concarnois, tu as le droit mais c'est quand même vous qui avez décidé de mettre ce critère en place et à vrai dire, je pense qu'il y a beaucoup de communes où c'est le cas et moi je trouve ça normal.

Le budget de la commune de Concarneau doit servir au fait que les concarnois puissent faire le sport qu'ils souhaitent au maximum et qu'il n'y ait pas des raisons financières qui nuisent à l'accès au sport et donc c'est important que ce soit le cas. Moi je suis favorable à ça.

M Marc BIGOT :

Je propose que l'on passe au vote avec comme vous le savez, concernant les associations, certains peuvent être membres d'associations ici donc pour éviter toute poursuite, tout malentendu. La question principale, est-ce qu'il y a au sein de l'Assemblée, certaines, certains qui vont ne pas prendre part au vote ? Non mais déjà globalement, après je reviendrai sur le fait que vous soyez membre d'association, alors vous allez rebaisser la main. Je vais vous poser la question différemment, est-ce que sur ces votes aux associations, certaines, certains vont s'abstenir sur l'ensemble par exemple, vous votez contre sur l'ensemble ? Alors qui va voter contre sur l'ensemble ? Vous votez contre sur l'ensemble, c'est bien noté. Est-ce que certains d'entre vous et vous allez nous dire pour quelle association, ne prenez pas part au vote ? Alors qui ne prend pas part au vote ? Ça va vous éviter de sortir dans le couloir, ils sortiront mais déjà ça sera noté. Alors vous votez contre.

M Quentin LE GAILLARD :

Sincèrement tu ne veux pas qu'ils sortent de toute façon ça ne changera pas.

Mme Johanne PEREZ :

Si ça ne change pas le quorum.

M Marc BIGOT :

Alors qui va sortir en fait ? Vous êtes combien à sortir ? Donc ça ne change pas l'histoire du quorum En fait on ne sait pas pourquoi ils sortent. C'est ça le problème. Patrick, tu vas sortir parce que tu fais partie de quelle association ? Hermine. Madame Derrien, c'est quelle association s'il vous plaît ?

Mme Hélène DERRIEN :

Le comité de défense de l'hôpital.

M Marc BIGOT :

Très bien. Fanch Le Doze ?

M Fanch LE DOZE :

Les Doux Ricaneurs.

M Marc BIGOT :

Evelyne Le Névé ?

Mme Evelyne LE NEVE :

Le jumelage

M Marc BIGOT :

Le jumelage.

Mme Johanne PEREZ :

Il faut que l'on ait le temps de noter si ça ne vous dérange pas, Monsieur Le Doze ?

M Marc BIGOT :

Les Doux Ricaneurs.

Mme Johanne PEREZ :

On en était aux Blouses Roses avec Madame Le Névé.

M Marc BIGOT :

Et jumelage. Valérie Guillou ?

Mme Valérie GUILLOU :

Association des Moissonneurs du Moros et Saint Fiacre au Cabellou.

M Marc BIGOT :

Très bien, tu vas sortir.

M Philippe HENNION :

Les Kams.

M Marc BIGOT :

Les Kams. J'aimerais bien savoir Quentin Le Gaillard de quoi il est membre, il n'a pas voulu dire. Bon, Maguy tu levais la main également ou pas ? François excuse-moi.

M François BESOMBES :

L'Amicale laïque.

M Marc BIGOT :

C'est toujours assez compliqué, on est tous membre ou pas membre d'assos. Le mandat fait que l'on ne l'est plus, à chaque fois c'est le même exercice, y'en a qui sourit sur les bancs mais pour moins que ça certains ont été mis en examen après donc.

Mme Johanne PEREZ :

C'est bon pour nous.

M Marc BIGOT :

C'est bon pour vous. Donc on a les votes défavorables, on a les abstentions. Donc je vous remercie.

Inaudible.

M Marc BIGOT :

Non non ceux qui ne prennent pas part au vote sont sur le hall, ok. Quelqu'un va les rechercher ? C'est noté c'est clair ? Bon, on continue, ils peuvent revenir. On continue, il faut rejoindre les rangs respectifs là.

***Les montants des subventions versées aux associations figurant sur le tableau en annexe, du tableau joint non citées ci-dessous pour 2024 exceptées pour les subventions citées ci-dessous sont adoptées par 23 voix POUR 9 voix CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM THERY, LE BON, LE DOZE)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)
M LE GAILLARD ne prenant pas part au vote***

*Les montants de la subvention versée à l'association Kanerien ar mor (Kam's) pour 2024 sont adoptées par
22 voix POUR*

*9 voix CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM THERY, LE BON, LE DOZE)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)
M HENNION et M LE GAILLARD ne prenant pas part au vote*

*Les montants de la subvention versée à l'association « Les moissonneurs du Moros » pour 2024 sont adoptés par
22 voix POUR*

*9 voix CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM THERY, LE BON, LE DOZE)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)
Mme GUILLOU et M LE GAILLARD ne prenant pas part au vote*

Les montants de la subvention versée à l'association Saint Fiacre pour 2024 sont adoptés par 22 voix POUR

*9 voix CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM THERY, LE BON, LE DOZE)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)
Mme GUILLOU et M LE GAILLARD ne prenant pas part au vote*

les montants de la subvention versée au comité de jumelage pour 2024 sont adoptés par 22 voix POUR

*9 voix CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM THERY, LE BON, LE DOZE)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)
Mme LE NEVE et M LE GAILLARD ne prenant pas part au vote*

Les montants de la subvention versée à l'association des Blouses roses pour 2024 sont adoptés par 22 voix POUR

*9 voix CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM THERY, LE BON, LE DOZE)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)
Mme LE NEVE et M LE GAILLARD ne prenant pas part au vote*

Les montants de la subvention versée à l'Amicale laïque de Concarneau pour 2024 sont adoptés par 22 voix POUR

*9 voix CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM THERY, LE BON, LE DOZE)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)
M BESOMBES et M LE GAILLARD ne prenant pas part au vote*

*Les montants de la subvention versée à l'association des Archers du petit chateau pour 2024 sont adoptés par
22 voix POUR*

*9 voix CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM THERY, LE BON, LE DOZE)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)
M LE CORRE et M LE GAILLARD ne prenant pas part au vote*

Les montants de la subvention versée à l'Hermine Concarnoise sont adoptés par 22 voix POUR

*9 voix CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM THERY, LE BON, LE DOZE)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)
M VASSEUR et M LE GAILLARD ne prenant pas part au vote*

Les montants de la subvention versée à Le comité de défense de l'hôpital pour 2024 sont adoptés par 23 voix POUR

*8 voix CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, MM THERY, LE BON, LE DOZE)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)
Mme DERRIEN et M LE GAILLARD ne prenant pas part au vote*

Les montants de la subvention versée à l'association Les doux ricaneurs pour 2024 sont adoptés par 23 voix POUR

*8 voix CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM THERY, LE BON)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)
M LE DOZE et M LE GAILLARD ne prenant pas part au vote*

ANNEXE : Présentation détaillée des subventions 2024

Conseil municipal du 26 mars 2024							
NOM	Subv. fonctionnement 2023 (art 65748)	Subv. fonctionnement 2024 (art 65748)	% Evol 2024/2023	Subv except 2023 (art 65748)	Subv except 2024 (art 65748)	% Evol 2024/2023	
RESSOURCES HUMAINES							
1	AMICALE DU PERSONNEL	10 000,00 €	10 000,00 €	0 %	- €	- €	SO
Sous-Total		10 000,00 €	10 000,00 €	0,0%	- €	- €	SO
RELATIONS INTERNATIONALES							
2	COMITE DE JUMELAGE	12 300,00 €	12 300,00 €	0 %	- €	- €	SO
Sous-Total		12 300,00 €	12 300,00 €	0,0%	- €	- €	SO
ANCIENS COMBATTANTS							
3	FEDERATION NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE, AU MAROC et en TUNISIE FNACA	400,00 €	- €	-100 %	- €	- €	SO
4	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DU FINISTERE	600,00 €	600,00 €	0 %	- €	- €	SO
Sous-Total		1 000,00 €	600,00 €	-40,0%	- €	- €	SO
DIVERS							
5	COMITE DES FETES BEUZEC (Fêtes patronales)	2 000,00 €	2 000,00 €	0 %	- €	- €	SO
Sous-Total		2 000,00 €	2 000,00 €	0,0%	- €	- €	SO
EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE							
6	MIL ESPOIR, MILLE SAVOIRS	1 000,00 €	1 000,00 €	0 %	- €	- €	SO
7	L'OUTIL EN MAIN	500,00 €	500,00 €	0 %	- €	- €	SO
8	DELEGATION DEPT EDUCATION NATIONALE (DDEN)	350,00 €	350,00 €	0 %	- €	- €	SO
9	ECLAIREURS ECLAIREUSES DE FRANCE	1 000,00 €	1 000,00 €		- €	- €	SO
10	ECOLE NOTRE DAME SACRE CŒUR	5 269,32 €	- €	-100 %	- €	- €	SO
11	OGEC STE THERESE	3 470,04 €	- €	-100 %	- €	- €	SO
Sous-Total		11 589,36 €	2 850,00 €	-75,4%	- €	- €	SO
NAUTISME							
12	SOCIETE DES REGATES DE CONCARNEAU	8 800,00 €	11 000,00 €	25,0%	- €	- €	SO
13	APPEL DU LARGE	- €	1 000,00 €	SO	- €	- €	SO
14	CONCARNEAU CORNOUAILLE CANOE KAYAK	3 000,00 €	2 000,00 €	-33,3%	- €	- €	SO
Sous-Total		11 800,00 €	14 000,00 €	18,6%	- €	- €	SO
ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE							
15	BRETAGNE VIVANTE ANTENNE DE CONCARNEAU	200,00 €	200,00 €	0 %	- €	- €	SO
16	LES JARDINS DE LAMPHILY	500,00 €	300,00 €	-40 %	- €	- €	SO
17	ESPRIT NATURE	1 000,00 €	1 000,00 €	0,0%	- €	- €	SO
18	VELO BLEU	800,00 €	800,00 €	0 %	- €	- €	SO
19	CAPTAIN DARWIN	5 000,00 €	5 000,00 €	0,0%	- €	- €	SO
20	CAP VERS LA NATURE	- €	1 000,00 €	SO	- €	4 000,00 €	SO
21	BRETAGNE TRANSITION	- €	3 000,00 €	SO	- €	- €	SO
Sous-Total		7 500,00 €	11 300,00 €	50,7%	- €	4 000,00 €	SO

Conseil municipal du 26 mars 2024

NOM	Subv.	Subv.	% Evol	Subv	Subv	% Evol	
	fonctionnement	fonctionnement		except	except		
	2023	2024	2024/2023	2023	2024	2024/2023	
	(art 65748)	(art 65748)		(art 65748)	(art 65748)		
ECONOMIE - COMMERCE							
22	UNION DES COMMERÇANTS DE CONCARNEAU	6 500,00 €	6 500,00 €	0 %	- €	SO	
23	ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DES HALLES	3 000,00 €	- €	-100 %	- €	SO	
24	TERRITOIRE ZERO CHOMEURS DE LONGUE DUREE (TZCLD)	3 500,00 €	3 500,00 €	0 %	- €	SO	
Sous-Total		13 000,00 €	10 000,00 €	-23,1%	- €	SO	
CULTURE							
Conventions:							
25	HIP HOP NEW SCHOOL	5 000,00 €	7 000,00 €	40 %	- €	SO	
26	FESTIVAL LIVRE ET MER	23 000,00 €	- €	-100 %	- €	SO	
27	CHIEN JAUNE	9 500,00 €	11 600,00 €	22 %	1 600,00 €	-100 %	
28	OEUVRE DES FILETS BLEUS	44 000,00 €	45 000,00 €	2 %	- €	SO	
29	4ASS ET +	17 000,00 €	17 000,00 €	0 %	- €	SO	
Evenements et animations :							
30	EDDY CLAYBARD	7 000,00 €	8 000,00 €	14 %	- €	SO	
31	COMIQ HOUSE TEAM	850,00 €	1 000,00 €	18 %	- €	SO	
32	ASSOCIATION SAINT FIACRE	300,00 €	300,00 €	0 %	2 000,00 €	-100 %	
33	GLOBAL ART	3 500,00 €	10 000,00 €	186 %	- €	SO	
34	ASSOCIATION RADIOPHONIQUE (HARMONIE)	400,00 €	400,00 €	0 %	- €	SO	
35	CHUT PRODUCTION	- €	- €	SO	4 000,00 €	-100 %	
36	LIMINAL	- €	- €	SO	5 400,00 €	-100 %	
37	RADIO KERNE	400,00 €	400,00 €	0 %	- €	SO	
38	LES DOUX RICANEURS	700,00 €	1 000,00 €	43 %	- €	SO	
Traditionnel :							
35	BAGAD KONK KERNE	3 500,00 €	3 000,00 €	-14 %	- €	1 000,00 €	
36	AR ROUEDOU GLAS CERCLE CELTIQUE	3 500,00 €	4 000,00 €	14 %	3 430,00 €	- €	
Théâtre et philosophie:							
37	FILAMENTS (THEATRE)	2 500,00 €	3 500,00 €	40 %	- €	SO	
38	THEATRE DE L'ECLAIR	2 500,00 €	3 000,00 €	20 %	- €	SO	
39	PHILAMENT (PHILO)	700,00 €	1 200,00 €	71 %	- €	SO	
Arts plastiques et photo:							
40	A VUE D'OEIL	300,00 €	300,00 €	0 %	- €	SO	
41	LES ATELIERS D'ART	2 600,00 €	2 600,00 €	0 %	- €	SO	
42	LES KC DU SCRAP	- €	350,00 €	SO	350,00 €	-100 %	
Danse							
43	COMPAGNIE LABSOMA	1 000,00 €	2 000,00 €	100 %	- €	SO	
44	TAMM KREZ	750,00 €	2 000,00 €	167 %	- €	SO	
45	ASSOCIATION DANSE A TOUS LES ETAGES	6 000,00 €	6 000,00 €	0 %	- €	SO	
Chorales:							
46	KANERIEN AR MOR (KAMS)	750,00 €	500,00 €	-33 %	120,00 €	-100 %	
47	CHŒUR MARSYAS	750,00 €	500,00 €	-33 %	- €	500,00 €	
48	LES GABIERES DU PASSAGE	750,00 €	500,00 €	-33 %	- €	SO	
49	MOUEZH BRO KONK	750,00 €	500,00 €	-33 %	- €	SO	
50	ZINGARELLES	300,00 €	300,00 €	0 %	- €	SO	
Jeux :							
51	LES DERANGES DE LA BOITE	1 500,00 €	1 000,00 €	-33 %	- €	SO	
Nouvelles demandes							
52	DU VENT DANS LES OUIES	- €	2 000,00 €	SO	- €	SO	
53	TUD BRO KONK	- €	1 300,00 €	SO	- €	SO	
54	IMPRO LIBRE	- €	- €	SO	- €	1 000,00 €	
Fond d'aide à la création							
55	Enveloppe Fonds d'aide à la création	- €	15 000,00 €	SO	4 400,00 €	-100 %	
Sous total		139 800,00 €	151 250,00 €	8,2%	21 300,00 €	2 500,00 €	-88,3%

Conseil municipal du 26 mars 2024

NOM	Subv.	Subv.	% Evol 2024/2023	Subv	Subv	% Evol 2024/2023
	fonctionnement 2023 (art 65748)	fonctionnement 2024 (art 65748)		except 2023 (art 65748)	except 2024 (art 65748)	
SPORT						
56 AIKIDO DE CONCARNEAU	400,00 €	400,00 €	0,0%	- €		SO
57 ACTIV SPORT	2 500,00 €	5 000,00 €	100,0%	1 000,00 €	1 000,00 €	0,0%
58 AMICALE LAIQUE DE CONCARNEAU (Hand, tennis de table, gym)	4 000,00 €	4 000,00 €	0,0%	- €		SO
59 AMICALE SPORTIVE PETANQUE DOURIC AR ZIN	900,00 €	900,00 €	0,0%	- €		SO
60 APEB PLONGEE	900,00 €	1 300,00 €	44,4%	- €		SO
61 L'AVIRON CONCARNOIS	600,00 €	600,00 €	0,0%	- €		SO
62 AVIRON DE MER CONCARNOIS	900,00 €	900,00 €	0,0%	- €		SO
63 BADMINTON OLYMPIQUE CLUB CONCARNOIS	2 000,00 €	2 600,00 €	30,0%	- €		SO
64 CLUB CYCLISTE CONCARNOIS	3 300,00 €	3 200,00 €	-3,0%	2 000,00 €	2 000,00 €	0,0%
65 CLUB NAUTIQUE CONCARNOIS	10 000,00 €	10 500,00 €	5,0%	3 700,00 €		-100,0%
66 CIE ARCHERS DU PETIT-CHATEAU	900,00 €	1 000,00 €	11,1%	500,00 €		-100,0%
67 CONCARNEAU OLYMPIQUE ATHLETISME (COATHLE)	1 500,00 €	4 000,00 €	166,7%	400,00 €		-100,0%
68 CONCARNEAU VOLLEY	4 300,00 €	4 300,00 €	0,0%	2 000,00 €		-100,0%
69 ECLIPSE JY DANSE	400,00 €	400,00 €	0,0%	- €		SO
70 GYMNASTIQUE CLUB CONCARNOIS	5 000,00 €	12 500,00 €	150,0%	- €	4 150,00 €	SO
71 HANDBALL SUD 29	6 900,00 €	6 600,00 €	-4,3%	- €		SO
72 HERMINE CONCARNOISE football	5 850,00 €	7 600,00 €	29,9%	1 500,00 €	2 000,00 €	33,3%
73 JOGGEURS DU BEFFROI	300,00 €	400,00 €	33,3%	- €		SO
74 JUDO CLUB CONCARNOIS	3 200,00 €	3 000,00 €	-6,3%	- €		SO
75 LES FOULEES CONCARNOISES	1 000,00 €	- €	-100,0%	- €	400,00 €	SO
76 MODEL CLUB CONCARNEAU	250,00 €	- €	-100,0%	- €		SO
77 RUGBY-CLUB CONCARNOIS	12 000,00 €	18 000,00 €	50,0%	2 500,00 €		-100,0%
78 SHUEIKAN	- €	380,00 €	SO	- €		SO
79 TENNIS PADEL CONCARNEAU	2 500,00 €	5 000,00 €	100,0%	- €		SO
80 UNION SPORTIVE CONCARNOISE Basket	5 500,00 €	8 100,00 €	47,3%	2 000,00 €	2 000,00 €	0,0%
81 UNION SPORTIVE CONCARNOISE Football	29 700,00 €	29 700,00 €	0,0%	8 500,00 €		-100,0%
82 VITALITE OCEANE	700,00 €	900,00 €	28,6%	- €		SO
83 TEAM CONCARNEAU TRIATHLON	250,00 €	500,00 €	100,0%	- €		SO
84 HANDISPORT CORNOUAILLE QUIMPER	200,00 €	250,00 €	25,0%	- €		SO
85 COMITE DES FETES BEUZEC	- €		SO	1 600,00 €		-100,0%
86 CONCARNEAU SUBAQUA	- €		SO	1 000,00 €		-100,0%
SPORT SCOLAIRE						
87 A.S.S.SPORT. LYCEE PIERRE GUEGIN PORZOU	500,00 €	500,00 €	0 %	- €		SO
88 A.S.S.SPORT.COLLEGE PORZOU	600,00 €	900,00 €	50 %	- €		SO
Sous-Total	107 050,00 €	133 430,00 €	24,6%	26 700,00 €	11 550,00 €	-56,7%

Conseil municipal du 26 mars 2024

NOM	Subv.	Subv.	% Evol 2024/2023	Subv	Subv	% Evol 2024/2023
	fonctionnement 2023 (art 65748)	fonctionnement 2024 (art 65748)		except 2023 (art 65748)	except 2024 (art 65748)	
SOCIAL						
Personnes retraitées						
89	ETOILES DE MER	1 500,00 €	1 700,00 €	13 %	- €	SO
90	CLUB DE L'AMTIE	500,00 €	750,00 €	50 %	- €	SO
91	LE FIL D'ARIANE	750,00 €	750,00 €	0 %	- €	SO
Défense des droits						
92	LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (Fédé.Finistère)	200,00 €	200,00 €	0 %	- €	SO
93	C.L.C.V (Consommation Logement et Cadre de Vie)	600,00 €	800,00 €	33 %	- €	SO
Caritatif local						
94	SECOURS CATHOLIQUE DE CONCARNEAU	600,00 €	600,00 €	0 %	- €	SO
95	RESTOS DU COEUR	800,00 €	800,00 €	0 %	- €	SO
96	CROIX ROUGE SECT CONCARNEAU	4 150,00 €	4 150,00 €	0 %	- €	SO
Lien social						
97	PLUME BLEUE	800,00 €	800,00 €	0 %	- €	SO
98	ADMR	750,00 €	1 260,00 €	68 %	- €	SO
Femmes victimes de violences						
99	ABRI COTIER	1 350,00 €	2 000,00 €	48 %	- €	SO
100	CAVAL SATORI	500,00 €	500,00 €	0 %	- €	SO
101	FEMMES AVANT TOUTES	2 000,00 €	- €	-100 %	- €	SO
Handicap						
102	BIBLIOTHEQUE SONORE – Association des Donneurs de VOIX	100,00 €	120,00 €	20 %	- €	SO
Prévention / Santé						
103	LA CROIX D'OR ALCOOL ASSIST. 29	100,00 €	- €	-100 %	- €	SO
104	PLANNING FAMILIAL DE CONCARNEAU	600,00 €	1 000,00 €	67 %	- €	SO
105	LES BLOUSES ROSES	750,00 €	1 000,00 €	33 %	- €	SO
106	COMITE DE DEFENSE DE L'HÔPITAL	1 600,00 €	250,00 €	-84 %	- €	SO
107	ENFANCE ET PARTAGE	100,00 €	100,00 €	0 %	- €	SO
108	FRANCE ALZHEIMER 29	- €	200,00 €	SO	- €	SO
109	CENTRE DE SOINS	- €	600,00 €	SO	- €	SO
110	ACCES A LA SANTE POUR TOUS	150,00 €	150,00 €	0 %	- €	SO
111	UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)	100,00 €	120,00 €	20 %	- €	SO
112	LA SOURDINE	250,00 €	300,00 €	20 %	- €	SO
113	SAINT VINCENT DE PAUL	750,00 €	1 000,00 €	33 %	- €	SO
114	CONCARNROSE	2 000,00 €	2 000,00 €	0 %	- €	SO
Sous-Total		21 000,00 €	21 150,00 €	0,7%	- €	SO
Total des propositions		337 039,36 €	368 880,00 €	9,4%	48 000,00 €	18 050,00 € -62,4%

Conseil municipal du 26 mars 2024

NOM	Subv.	Subv.	% Evol 2024/2023	Subv	Subv	% Evol 2024/2023
	fonctionnement 2023 (art 65748)	fonctionnement 2024 (art 65748)		except 2023 (art 65748)	except 2024 (art 65748)	
<i>Avec convention</i>						
115 CCAS	583 000,00 €	613 000,00 €	5 %	99 126,13 €		-100 %
116 LA BALISE	75 000,00 €	75 000,00 €	0 %	- €		SO
117 CAISSE DES ECOLES	35 000,00 €	70 000,00 €	100 %	- €		SO
118 CLASSES DE DECOUVERTE	10 000,00 €	21 740,53 €	117 %	- €		SO
119 SAS USC	- €		SO	57 000,00 €	45 000,00 €	-21 %
120 A LA RUE BEOLE	34 456,90 €	36 443,00 €	6 %	- €		SO
Total fonctionnement	1 074 496,26 €	1 185 063,53 €	10,3%	204 126,13 €	63 050,00 €	-69,1%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2024						
121 CCAS (Pour acquisition de mobilier et signalétique)	- €	50 000,00 €	SO	- €		SO

M Marc BIGOT :

Le point suivant, le modèle de financement des services communs, Monique Capitaine, c'est à toi.

Mme Monique CAPITAINE :

CCA et ses communes ont défini en 2015 un schéma de mutualisation dont les objectifs étaient de :

- Réaliser des économies d'échelle,
- Améliorer le service public,
- Suppléer le manque d'ingénierie des « petites » communes,
- Partager une culture commune.

Dans ce cadre, 5 services communs ont été créés entre 2014 et 2016 :

Systèmes d'information : 1er janvier 2014

Instruction des actes d'Urbanisme : 1er juillet 2015

Affaires financières : 1er avril 2016

Ressources humaines : 1er septembre 2016

Commande publique : 1er novembre 2016

Au vu de l'évolution des services communs (champs d'intervention, modes de fonctionnement et financement), de l'hétérogénéité des conventions existantes, y compris pour un même service commun et des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, il est aujourd'hui proposé un nouveau dispositif de mode de financement des services communs, qui a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité du COFIL « Pacte financier et Fiscal » du 31 août 2023.

Ainsi, il est proposé de répartir le coût de chaque service entre les adhérents, en tenant compte de leur utilisation du service sur les 3 dernières années, sur la base de la formule suivante :

Montant contribution année N = Coût du service constaté en année (N-1) divisé par nombre d'unités de compte constaté en moyenne sur les 3 dernières années

Calcul du coût du service :

- = charges de personnel y compris renforts / remplaçants
- + montant adhésion Comité National de l'Action Sociale pour les agents du service
- + montant contribution assurance statutaire pour les agents du service
- recettes d'assurances statutaires perçues pour les agents du service

- + coût de la maintenance des logiciels utilisés par le service pour l'adhérent
- + coût liés à l'évolution et la mise à jour des logiciels
- + frais d'affranchissement (pour l'Instruction du Droit des Sols uniquement)

Sont donc notamment exclus du coût du service, et donc pris en charge par CCA :

- Les frais de formation des agents,
- La subvention de CCA à l'Amicale,
- Les frais de déplacement et de carburant,
- Les frais d'aménagement de poste des agents,
- Les frais d'affranchissement (sauf pour le service Instruction du Droit des Sols), de matériel de bureau, de petits équipements, ...
- Les frais d'abonnement à des revues spécialisées,
- Les frais d'acquisition de matériels (bureaux, postes informatiques, véhicules, etc.) et leur amortissement,
- Les éventuels frais d'acquisition de logiciels (sachant que de plus en plus ils s'acquièrent sous forme d'abonnements)

Concernant les logiciels, seuls ceux qui sont réellement utilisés pour l'adhérent sont facturés.

Précisions concernant la DSI :

Système d'Information Géographique : les charges de personnel et le logiciel continuent à être entièrement pris en charge par CCA, le SIG étant une compétence de CCA

L'adhésion à Mégalis qui bénéficie à toutes les communes, est entièrement prise en charge par CCA.

- Unités de comptes :
Est prise en compte la moyenne annuelle des 3 dernières années
- ☐ Instruction du droit des sols (pas de changement) :
 - 1 Permis de Construire = 1 unité
 - 1 PC modificatif = 0,3 unité
 - 1 Permis de démolir = 0,8 unité
 - 1 déclaration préalable = 0,7 unité
 - 1 permis d'aménager = 1,2 unité
 - 1 CU b = 0,4 unité
 - 1 CU a = 0,1 unité
- ☐ Ressources humaines : nombre de bulletins de paie, hors élus, réalisés pour les agents de l'adhérent
- ☐ Finances : nombre de bordereaux émis par le service pour l'adhérent
- ☐ Systèmes d'information : nombre d'équivalents postes de travail constaté chez l'adhérent, y compris serveur, sachant que :
 - Un poste de travail agent ou élu ou serveur = 1 unité
 - Un poste de travail scolaire = 0,2 unité
 - Une tablette = 0,2 unité
 - Un téléphone portable = 0,2 unité
- ☐ Commande publique :
 - Instruction des marchés : nombre de lots lancés pour l'adhérent
Un marché = 1 lot = 1 unité
 - Si Maitrise d'ouvrage déléguée de CCA en faveur d'un prestataire : 1 marché = 0,5 lot = 0,5 unité
 - Suivi des marchés : nombre de marchés en cours
 - Magasin : nombre de commandes passées

Etant donné, pour certains adhérents, l'importante variation de la contribution, une période de lissage est mise en place pour arriver progressivement aux montants de contributions ainsi calculés. Dans ce cadre, aucun montant d'adhésion ne peut augmenter ou diminuer de + de 5% chaque année, jusqu'à ce que le montant « réel » soit atteint.

Des conventions de service communs respectant ces principes seront soumises au conseil communautaire de février 2024 et à chaque conseil municipal, pour une mise en œuvre dès 2024.

Vous trouverez en annexe les montants estimatifs ainsi que les nouvelles conventions, validées en Conseil communautaire du 8 février dernier.

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 14 mars 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'émettre un avis sur le nouveau modèle de financements des services communs,
- De valider les conventions de services communs et d'autoriser le Maire à les signer.

Et donc un tableau d'attributions de compensations des services communs qui était joint.

M Marc BIGOT :

Merci. Tu ne nous donnes pas le détail du tableau. Merci pour tous ces éléments.

Y a-t-il des questions sur ce projet de délibération ? Des commentaires ? Il n'y en a pas.

Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Attributions de compensations « services communs »

	2023 - Ancien modèle	Système d'information	Finances	Ressources humaines	Commandes publiques	Instruction des droits du sol	2024 - Nouveau modèle prévisionnel*	Evol*	2024 (+/- 5%) - Tunnel	Evol* 24 / Initial
CONCARNEAU + CCAS	1 084 580	175 212	183 989	344 754	168 198	111 841	983 994	-9%	1 030 351	-5%
<i>Commune de Concarneau</i>		142 021	181 615	302 079	164 200	111 841	901 756		944 239	
<i>CCAS de Concarneau</i>		33 191	2 374	42 675	3 998		82 238		86 112	
ELLIANT	27 467	12 600	-	-	-	16 260	28 860	5%	28 860	5%
MELGVEN	40 927	16 722	-	-	-	21 521	38 243	-7%	38 881	-5%
NEVEZ	129 201	26 418	29 663	38 227	-	28 936	123 244	-5%	123 244	-5%
PONT-AVEN	25 629	13 644	-	-	-	13 922	27 566	8%	26 910	5%
ROSPORDEN	93 763	63 462	-	84 630	-	29 783	177 875	90%	177 875	90%
<i>Rosporden (parimètre constant)</i>	93 763	63 462	-	-	-	29 783	93 245	-1%	93 245	-1%
<i>Intégration service RH</i>				84 630			84 630		84 630	
SAINT-YVI	50 870	17 941	30 358	-	-	16 338	64 637	27%	53 414	5%
TOURCH**	14 953	4 993	-	9 032	-	3 841	17 866	19%	15 701	5%
TREGUNC***	157 329	32 050	48 130	63 655	24 174	55 884	223 893	29%	181 905	5%
TOTAL	1 624 719	363 042	292 140	540 298	192 372	298 326	1 686 178	3%	1 677 141	2%

Précisions :

- Le CCAS de Concarneau jusqu'à présent intégré dans l'AC de la ville de Concarneau, fera l'objet d'une refacturation à part
- Le montant de la contribution DSI de Rosporden ne comprend pas l'EHPAD

M Marc BIGOT :

Point suivant, c'est Philippe Hennion qui va nous le présenter, le versement de la prime exceptionnelle pour voir d'achat, Philippe.

M Philippe HENNION :

Merci Monsieur le Maire. Parmi les mesures de revalorisation salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publique en 2023, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Un décret du 31 juillet 2023 a été publié afin de préciser les conditions et modalités de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, dont le montant est compris entre 300 € et 800 €.

Ce décret est directement applicable aux agents publics civils de la fonction publique d'Etat et hospitalière, ainsi qu'aux militaires.

Application dans la fonction publique territoriale :

Dans la Fonction Publique Territoriale, compte tenu du principe de libre administration des collectivités territoriales notamment, la mise en place de cette prime a fait l'objet d'un texte spécifique suite aux réunions du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et publié le 31 octobre 2023 (décret n°2023-1006).

Les collectivités sont libres de procéder ou pas au versement de cette prime et d'en définir les modalités. Le cas échéant le versement est possible en une ou plusieurs fois avant le 30 juin 2024.

Modalités de versement pour la fonction publique d'Etat, Hospitalière et Territoriale :

Les décrets du 31 juillet et 31 octobre 2023 prévoient que, pour bénéficier de cette prime, les agents publics doivent :

- Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

La rémunération brute perçue au cours de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est déterminée en déduisant certains éléments comme l'indemnité dite de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), le montant des heures complémentaires rémunérées pour les agents à temps non complet, les heures d'intervention pendant les astreintes.

Il fixe le barème applicable en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, comme suit :

Rémunération brute perçue du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat maximum
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Proposition pour la commune de Concarneau :

Après échange et négociation avec les organisations syndicales il est proposé au Conseil municipal :

- De transposer aux agents de la commune les mêmes conditions énumérées dans le décret du 31 juillet 2023 pour les agents de la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Hospitalière.
- De verser cette prime aux agents contractuels de la commune et respectant les conditions énumérées dans le décret du 31 octobre 2023
- De proratiser le montant de la prime en fonction des dispositions contenues dans l'article 6 du décret du 31 octobre 2023
- De procéder au versement de la prime en une seule fois sur la paie du mois d'avril 2024.

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 14 mars 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le versement de la prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat des agents de la commune dans les conditions proposées ;
- De verser cette prime aux agents publics, fonctionnaires et contractuels remplissant les conditions énumérées dans le décret du 31 octobre 2023 et, notamment, ses articles 2 et 6 ;
- De procéder au versement de la prime en une seule fois sur la paie du mois d'avril 2024 ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

M Marc BIGOT :

Merci, Philippe. Des questions, des commentaires ? Thomas Le Bon.

M Thomas LE BON :

Nous soutenons évidemment l'octroi de cette prime pouvoir d'achat, mais je veux me permettre de signaler qu'elle est encore un exemple de ce contretemps auquel vous oblige l'austérité budgétaire. Il y avait une demande récurrente de la part des agents qui s'est exprimée en comité social territorial depuis le début du mandat qui visait à valoriser les rémunérations des agents pour leur permettre de faire face à l'inflation, et surtout, on le connaît depuis le début de notre mandature, à la hausse très importante des coûts afférents au logement sur le territoire. Or, vous avez fait très peu jusqu'à présent. A l'occasion des 1 607 heures, il y a effectivement eu un effort de fait sur les mutuelles, mais c'était, nous l'avions dit à l'époque, c'était trop peu. La conséquence, c'est la grève, parce que vous n'avez pas dénié ou pas pensé à ouvrir des négociations suite au dépôt du préavis. Désormais, donc, nous attendons de notre côté que vous ouvriez les négociations dont vous avez parlé concernant le régime indemnitaire pour qu'on ait affaire à une valorisation sur le long terme du pouvoir d'achat des agents et pas à une mesure ponctuelle.

M Marc BIGOT :

Je suis très content de verser cette prime et je suis très content des discussions, des négociations que j'ai pu avoir, qu'on a pu avoir avec les syndicats présents ici en mairie de Concarneau. Et je regarde ce qui se passe à côté de moi, je vois qu'il y a des collectivités qui ne versent rien. Il y a des collectivités qui vont verser 50 %, pas des moindres, pas toujours les mêmes couleurs politiques que la nôtre, d'ailleurs. Donc je me satisfais pleinement du versement de cette prime dans sa totalité. Voilà. D'autres commentaires ?

M Thomas LE BON :

Ça avait été demandé en comité social territorial au préalable, simplement vous avez dû vous en satisfaire brutalement.

M Marc BIGOT :

Oui, oui, mais je pense que dans d'autres collectivités aussi et avec pas le même résultat. D'autres commentaires, des questions ?

Sur ce projet de délibération, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

7	Ressources humaines : Création d'une activité accessoire pour les fonctions de secrétaire titulaire et de secrétaire adjoint de bureau de vote
---	---

M Marc BIGOT :

Ça va être à toi. La création d'une activité accessoire pour les fonctions de secrétaire titulaire et de secrétaire adjoint des bureaux de vote, donc pour juin prochain.

M Philippe HENNION :

Oui, nous passons régulièrement cette délibération dès lors qu'il y a des élections.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires modifié,

Considérant la nécessité d'embaucher des intervenants lors des élections présidentielles, législatives, régionales, départementales, municipales, européennes, et les consultations par voie de référendum organisées par la ville,

Considérant que les agents retenus pour exercer cette mission sont actuellement des agents titulaires et contractuels de la Fonction Publique Territoriale et qu'à ce titre, ils ne peuvent donc être recrutés que dans le cadre d'une activité accessoire,

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 14 mars 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer une activité accessoire qui sera rémunérée sur la base d'un forfait déterminé comme suit :
 - pour un secrétaire titulaire : sur une base de 10h pour la journée avec un indice moyen de 376 (10hX25.41= 254.10 €)
 - pour un secrétaire adjoint : sur une base 8h pour la journée avec un indice moyen de 376 (8hX25.41 = 203.28€)
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

M Marc BIGOT :

Merci, Philippe. Sur ce projet de délibération des avis contraires...Oui, une question excusez-moi. Des questions peut-être.

Mme Hélène DERRIEN :

J'ai une petite question, parce que je ne comprends pas bien comment on crée une activité accessoire pour du personnel titulaire ou contractuel de la fonction publique. Est-ce que ce sont des agents de la ville de Concarneau ?

M Philippe HENNION :

Oui, tout à fait. Ce sont des agents de la ville de Concarneau et parfois de CCA.

Mme Hélène DERRIEN :

Alors, il y a quand même quelque chose que normalement, sauf si la législation a changé, ce qui est possible. En principe, moi, j'ai regardé les textes et c'est ce que j'ai connu aussi quand je travaillais en territorial.

Normalement, pour ce type de travaux, les agents de catégorie C et B sont payés en heures supplémentaires ou en récupérateur sur la base de ces mêmes heures supplémentaires. Et pour les personnels de catégorie A, c'est donc l'indemnité forfaitaire, alors qui doit être quelque part par-là, indemnité forfaitaire complémentaire pour élection. Donc, j'ai même un modèle de délibération.

Et donc, du coup, là, j'avoue que je ne comprends pas bien pourquoi on n'utilise pas ce dispositif légal, sauf à nous prouver que ce que vous proposez est plus intéressant, mais je ne suis pas bien sûre. Parce que les heures supplémentaires pour un dimanche, ça ne double pas dans la fonction publique, ça se saurait, mais c'est quand même plus intéressant.

Et du coup, voilà. Est-ce que vous pouvez me dire que ce que vous proposez est plus intéressant que le dispositif légal classique on va dire ?

M Philippe HENNION :

Honnêtement, je ne peux pas vous répondre sur cette question. On a appliqué ce qui se passait l'année d'avant, si ce n'est avec une revalorisation du montant forfaitaire.

Mme Hélène DERRIEN :

Et donc, excusez-moi, c'était comme ça les fois précédentes ? Parce qu'on n'a pas le souvenir d'avoir voté ce type de délibération ?

M Marc BIGOT :

Bon, j'ai une réponse qui me vient des tribunes arrière. Les salariés de la ville sont payés en heures supplémentaires et les personnels de l'agglo seraient payés selon cette formule. C'est bien ça ?

Mme Johanne PEREZ :

Inaudible.

M Marc BIGOT :

Bon, merci pour votre remarque mais en fait, c'est ce qui est appliqué.

Mme Hélène DERRIEN :

Sauf que c'est quand même un petit peu curieux de dire qu'on va embaucher du personnel. Il faudrait peut-être préciser, embaucher du personnel de la communauté et de communes parce que les autres sont déjà en poste.

M Marc BIGOT :

Exactement.

M Philippe HENNION :

Merci Madame Derrien pour cette remarque.

M Marc BIGOT :

Sur ce projet de délibération, il n'y a pas d'autres remarques ? Merci, en tout cas.

Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M Marc BIGOT :

La suivante délibération, l'attribution d'une subvention annuelle à l'amicale du personnel de la ville d'ailleurs, Philippe, s'il te plaît.

M Philippe HENNION :

Absolument. Suite à la dissolution du COS en 2022, une amicale du personnel a été mise en place à l'occasion de nouvelles élections.

L'association a pour but d'organiser des activités de loisirs, sociales, culturelles et sportives au bénéfice des agents de la collectivité.

Concrètement, elle organise chaque année un arbre de Noël, des repas et des sorties. Elle a également une activité de billetterie (tickets cinéma et diverses entrées à prix préférentiels dans des équipements locaux de loisirs).

Ces actions s'adressent aux agents titulaires, aux agents non titulaires permanents (CDI, contractuels de plus de 6 mois) et aux agents retraités.

Une convention formalisant les engagements respectifs de Concarneau et de l'Amicale a été proposée et validée au conseil municipal du 10 mai 2022. Celle-ci est reconduite chaque année par tacite reconduction.

Dans le cadre du fonctionnement de l'association, la Ville de Concarneau s'engage à verser annuellement une subvention. La demande de subvention est formalisée sur le portail de demandes de subvention mis en place par la Ville.

Pour 2024, l'amicale du personnel sollicite l'attribution d'une subvention de 15 000 €.

Un bilan de l'activité de l'année écoulée a été fourni par l'amicale du personnel.

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 14 mars 2024,

Vous avez en annexes la demande de subvention pour l'année 2024 et le bilan 2023.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser le versement d'une subvention de 10 000 € pour l'année 2024

M Marc BIGOT :

Merci, Philippe. Des questions, des commentaires ? Madame Derrien.

Mme Hélène DERRIEN :

Oui, bien sûr, on votera pour cette délibération. Néanmoins, on aurait préféré que le montant demandé de 15 000 € soit accordé puisque l'amicale a un rôle important pour la cohésion sociale au sein du personnel.

Et par ailleurs, on souhaiterait avoir un retour des agents, si c'est possible, sur l'adhésion au CNAS. Depuis que l'établissement a adhéré au CNAS, est-ce qu'il serait possible d'avoir un retour des agents, l'appréciation des agents par rapport à ce nouveau dispositif ?

M Marc BIGOT :

Est-ce qu'on a un retour précis ? J'ai des retours d'agents globalement satisfaits on va dire, mais après, il n'y a rien de mathématiques ni de statistiques ce que je dis.

M Philippe HENNION :

Au niveau des retours, c'est plutôt au niveau du nombre d'agents qui participent, déjà. Il y a maintenant près de deux tiers à peu près. Sinon au niveau des montants financiers, je sais que nous venons de gagner plus qu'on ne paye au CNAS.

C'est tout ce que je peux vous donner comme élément mais c'est juste maintenant.

M Thomas LE BON :

Pour préciser un peu notre question, comme l'évolution est récente, on pourrait avoir un retour des agents sur l'évolution à laquelle on a accédé, que la municipalité a souhaité mettre en œuvre. Est-ce qu'ils sont plus satisfaits avec le CNAS qu'avec l'Amicale ? Ce serait quand même intéressant de l'avoir.

M Marc BIGOT :

Monique, de ton côté, tu n'as pas d'informations particulières sur le sujet ? Non. Bon.

Quant à l'Amicale, elle a construit son budget sur une subvention de 10 000 € de la part de la ville voilà.

Sur ce projet de délibération, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

AMC 2023 : Bilan au 1^{er} février 2024

Recettes :

Adhésion actif = 157 (1510€)
Adhésion retraité = 25 (375€)
Total adhérents : 205
(dont Yapla : 25)
Subvention Mairie : 10 000 €
Subvention CCAS : 2 000 €
Bois de chauffage : 720 €
Machine à café : 1986 €

Dépenses :

Billetterie
Cinéma (+++), Aven Parc, Bowling, Laser Game, Récré des 3 curés, Ile aux mômes et Patrimoine
Dans une moindre mesure : aquashow, odet loisirs, balnéides, océanopolis, patinoire, adrénature, kingoland, breizh jump park et les terres de Nataé
Assurance : 28 € par mois
Alimentation : 200 € (Goûter Noël, apéro AG, Auberge Espagnole
Participation vente de thé et café (15/100 de réduction)
Pass Loisirs : 65 x 30 € : 1950 €
Participation obsèques adhérente : 200€
Spectacle de Noël au Ty théâtre : 800€

Solde 2023 : 5271 €
Sur le compte actuellement il reste 7 000€

2024 : inscription toujours possible jusqu'à fin février :

Actuellement :
Adhésion 2024 :
actifs : 86 (€)
retraité : 20 (€)

Subventions attendues :
Mairie 10 000€
CCAS 2 000€

Projets 2024 :
Bon cadeau de Noël
Pass loisirs et Culture de 30€ pour adhérent ou membre de la famille
Loto pour les adhérents et leur famille
Goûter de Noël
Auberge Espagnole
Soirée Repas Bowling



Récapitulatif

Transmis le : 07/11/2023

Référence de la demande : _KrwveVVm

Demandeur :

Madame [REDACTED]	Raison sociale : AMICALE MUNICIPALE CONCARNOISE
Adresse électronique : amicalemc@concarneau.fr	AMC [REDACTED]
Téléphone : [REDACTED]	6 rue de Garlodic Garderie école élémentaire de Beuzec 29900 CONCARNEAU FRANCE SIRET : 911224681 00013 SIGLE : AMC

Représentants du demandeur :

[REDACTED] est le représentant légal principal, en qualité de

Objet de l'association	
Date de publication de la création de l'association au JO	
Description complémentaire	
Thématique	
Adresse postale de l'association	AMC [REDACTED] 6 rue de Garlodic Garderie école élémentaire de Beuzec 29900 CONCARNEAU FRANCE

Critères d'éligibilité :

Votre structure est une association sportive Non

Informations générales :	
Exercice	2024
Objet	L'amicale du personnel sollicite la Mairie de Concarneau pour obtenir une subvention qui permettrait à l'association de financer les projets 2024.
Montant	15 000,00 €
Description	<p>L'Amicale du personnel a pour objet de consolider des liens entre les adhérents, elle concerne les agents actifs titulaires ou non, sans oublier les retraités.</p> <p>Notre collectif s'engage à proposer des actions qui favorisent le bien-être et la convivialité entre les collègues de travail et leurs familles.</p> <p>Dans ce cadre, nous sollicitons une subvention pour financer nos actions à destination des adhérents.</p> <p>Voici quelques projets envisagés pour 2024:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La billetterie locale (filets bleus, piscine, cinéma, Aven Parc...) - Une action pour Noël - Une participation de 30€ pour une adhésion à une association sportive ou culturelle par foyer. - Une soirée type "Auberge Espagnole"...

<i>Descriptions de l'action :</i>	
Collectivité sollicitée	Fonctionnement courant
Type de subvention	Renouvellement de la demande
Nature de l'action	Nous souhaitons une subvention pour financer nos projets 2024:
Objectif	- La billetterie locale (filets bleus, piscine, cinéma, Aven Parc...) - Une action pour Noël - Une participation de 30€ pour une adhésion à une association sportive ou culturelle par foyer. - Une soirée type "Auberge Espagnole"...
A quel besoin cela répond-t-il ?	Notre collectif s'engage à proposer des actions qui favorisent le bien-être et la convivialité entre les collègues et les familles. Nous souhaitons également aider les adhérents à accéder à des activités culturelles et de loisirs.
Qui a identifié ce besoin (association, usagers)	L'association souhaite répondre aux sollicitations des usagers.
Inscription dans le cadre d'une politique publique	NON
Public bénéficiaire	les agents titulaires et non de la mairie de Concarneau Les retraités
Moyens mis en œuvre	
Zone géographique	territoire de CCA
Date de mise en œuvre prévue	01/01/2024
Durée prévue	toute l'année 2024
Méthode d'évaluation et indicateurs au regard des objectifs	Évolution du nombre d'adhérents nombre de participant aux actions volume de vente de billetterie volume de vente de café et thé Implication des agents
Informations complémentaires	

<i>Description du projet :</i>	
Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs	Les prestations de service (La billetterie) Alimentation (repas)
Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires de l'action ?	Les adhérents devront s'acquitter d'une cotisation de 10€ pour les actifs et 15€ pour les retraités
Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barèmes, prix unique, etc...)	Plusieurs pratique sont possibles: - un rabais est appliqué sur la vente de billetterie - repas Auberge Espagnol gratuit ...
Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée	...
Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée	
Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération	Notre demande de budget est raisonné et réaliste au regard des facteurs suivants: D'une part l'amicale du personnel prend de l'ampleur d'une année sur l'autre? (augmentation du nombre d'adhérents) D'autres parts , les loisirs locaux ne cessent d'augmenter et pour permettre aux adhérents d'y accéder sans impacter trop le budget familial notre proposition de billetterie est nécessaire.
Partenaires associés	

Pièces fournies :

Le plus récent rapport d'activité approuvé :
rapport d'activité AMC 2023.pdf - 1696874745324 (17,01Ko)

Les comptes approuvés du dernier exercice clos(obligatoire si la somme des demandes est > à 23 000€) :
Aucun document

Attestation d'assurance (ex : Responsabilité Civile Associative) :
attestation assurance 2023.pdf - 1699385899002 (234,68Ko)

Pièces justificatives pour versement :
Aucun document

Arrêté bancaire : relevé de compte de l'association correspondant au dernier exercice clos :
Attestation solde compte créditeur.pdf - 1699385921337 (66,84Ko)
Note : certaines dépenses n'ont pas encore été payées comme les participations aux loisirs, et nous souhaitons garder de la trésorerie pour pouvoir faire des achats de billetterie dès le début de l'année 2024

Autres pièces :
Aucun document

Contact :

Accès au suivi de la demande depuis votre espace personnel sur le site :
<https://concarneau.mgcloud.fr/aides/>.

Voici les coordonnées des services en charge du dispositif :

Adresse de messagerie CCA : finances@cca.bzh

Adresse de messagerie Concarneau : finances@concarneau.fr

M Marc BIGOT :

Donc la suivante, la 9, est reportée.

Point reporté au prochain conseil.

M Marc BIGOT :

Et on passe directement à la 10, qui est la modification du tableau des emplois. Philippe, si tu peux nous présenter ce projet.

M Philippe HENNION :

La dernière mise à jour du tableau des emplois a été faite le 5 décembre 2022, donc c'est un nouveau tableau des emplois que vous avez reçu.

Il est rappelé que le tableau des emplois assure une photographie des emplois de la collectivité et du calibrage de chacun en grade minimum et maximum tels que créés par la délibération.

A ce titre, le tableau des emplois permet :

- Une lisibilité de l'organisation ;
- Une cohérence des grades associés aux emplois ;
- Une corrélation avec les fiches de poste de la collectivité.

Plusieurs modifications sont nécessaires :

Le poste de responsable nautisme sera vacant au 1^{er} avril prochain (départ en retraite). Pour rappel, un poste avait été créé pour permettre le recrutement d'un nouveau responsable au 2 janvier 2024. Il est donc proposé de supprimer le poste vacant de responsable nautisme au 1^{er} avril 2024, il y en a deux donc on en supprime un.

Le poste de secrétaire médico-sociale est vacant depuis le 1^{er} novembre 2023 (départ en retraite). Il est proposé de supprimer du tableau des emplois de la Ville à compter du 1^{er} avril 2024 un des deux poste sachant qu'un poste sera créé au tableau des emplois du CCAS.

Le poste de cuisinier de la Maison de la Petite enfance est actuellement calibré jusqu'au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Au regard des responsabilités exercées, il est proposé de revoir le calibrage et de le porter jusqu'au grade d'agent de maîtrise principal comme les autres responsables de cuisine (avec encadrement).

Annexe : tableau des emplois au 1^{er} avril 2024 (transmis uniquement par mail).

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 14 mars 2024,

Il est donc proposé au conseil municipal :

- La suppression du poste de responsable nautisme (Educateur des APS à Attaché /Conseiller des APS) ;
- La suppression du poste de secrétaire médico-sociale (Adjoint administratif à Adjoint administratif ppal de 1^{ère} classe) au sein du service action sociale de la Ville ;
- La suppression d'un poste de responsable de cuisine de la Maison de la Petite enfance (Adjoint technique à Adjoint technique ppal de 1^{ère} classe) et de créer un poste de responsable de cuisine de la maison de la petite enfance (Adjoint technique à Adjoint technique ppal de 1^{ère} classe).

M Marc BIGOT :

Merci. Des questions ? Thomas Le Bon.

M Thomas LE BON :

Oui, deux remarques. Sur la suppression du poste de responsable nautisme, je n'ai pas de commentaire à faire, c'est plutôt pour les deux autres éléments de la délibération.

D'abord, pour la suppression du poste de secrétaire médico-social au sein du service d'action sociale de la ville, comme je le disais cette semaine, oui, en comité social territorial, il n'y a pas pour l'instant de bascule, c'est-à-dire il n'est pas inscrit sur le tableau des emplois du CCAS, donc on perd un poste à la ville pour l'action sociale. Pour l'instant, il n'y a pas de garantie dans la mesure où il n'apparaît pas au tableau des emplois du CCAS, ça, ça nous gêne.

Deuxième élément, l'évolution du poste de responsable de cuisine de la maison de la petite enfance jusqu'au grade d'agent de maîtrise. Ça a été également signalé en comité social territorial à de nombreuses reprises.

Il y a des missions qui concernent notamment les ATSEM ou d'autres qui pourraient voir une même évolution. Il n'y avait pas de compréhension de ce point de vue-là de la part d'un certain nombre des représentants syndicaux. Et ça aussi, c'est une demande que je veux relayer à nouveau aujourd'hui.

M Philippe HENNION :

Merci Monsieur Le Bon pour ces remarques. Pour ce qui est de la direction de l'action sociale, l'adjoint administratif secrétaire médico-social, en fait, le budget du CCAS devra être revu pour intégrer, en effet, cette nouvelle personne.

Mais ce n'est pas ici qu'on le vote ce sera au niveau du CCAS. Au niveau du responsable cuisine, vous profitez de cette mise en œuvre pour parler de la charte des ATSEM dont on parle régulièrement au CST. C'est bien ça. Pour l'instant, on n'a pas encore signé cette charte, mais on y réfléchit de plus en plus. En effet, les ATSEM demandent à être revalorisés dans leurs fonctions, donc mieux comprendre comment ils se positionnent avec ces responsabilités fonctionnelles d'un côté et ces responsabilités hiérarchiques de l'autre, c'est complexe. La direction éducation jeunesse y réfléchit et je pense que nous allons aller dans le bon sens. En tout cas, dans le sens des demandes des syndicats.

M Marc BIGOT :

Merci Philippe. Il y a plein d'autres remarques ou questions. Oui, Madame Renault.

Mme Nathalie RENAULT :

Ce n'est pas une question, mais j'avais eu la même question en commission moyen-généraux sur le fait que le poste avait été budgétisé au CCAS et donc qui, effectivement, m'avait répondu que non. Donc, du coup, on va s'abstenir sur le tableau des emplois et on votera, évidemment, la modification du budget du CCAS quand le poste sera réintégré au CCAS.

M Marc BIGOT :

Madame Derrien.

Mme Hélène DERRIEN :

Donc, des petites remarques générales. Quand on parlait tout à l'heure de la fragilisation de la masse salariale par rapport au transfert, l'autofinancement du fonctionnement vers l'investissement. Donc, on avait 358 postes budgétés en 2021. On en a 347 en 2024. Sur la structure des grades, 65 % en catégorie C et 13 % en catégorie C vers B, soit 78 % des agents rémunérés sur les grilles de salaire les plus basses. D'ailleurs, je tiens à signaler qu'agent de maîtrise, ça reste un poste en catégorie C, la seule différenciation, c'est que c'est un poste sur lequel on autorise, effectivement, l'encadrement de personnel. 30 postes vacants. Alors, sauf si vous avez des explications à nous donner, à la lecture du tableau des effectifs tel qu'il est, moi, je note 30 postes vacants, dont 16 pour le service éducation jeunesse. Voilà.

Je note que le poste de plombier au service bâtiment est vacant depuis longtemps, ce qui pose sans doute un problème sur les travaux d'entretien de ce secteur, ne revenons pas sur l'histoire de la chaudière, mais on sait que c'est une entreprise qui intervient, donc on ne va pas en rajouter. Voilà.

Et donc, moi, j'ai noté quand même que le brigadier, puisque on va acheter une voiture et créer un service, le poste de brigadier n'apparaît pas. Et il y a deux contractuels au service des sports qui sont notés, qui n'apparaissent pas non plus au tableau des effectifs.

M Marc BIGOT :

Philippe, peut-être Éric pour la DEJ ?

M Philippe HENNION :

Voir Thierry pour la technique.

Mme Hélène DERRIEN :

Oh, pardon, excusez-moi.

M Philippe HENNION :

Ah, merci. Non, mais Madame Derrien, les postes vacants sont occupés par des contractuels. Lorsqu'ils sont occupés par des contractuels, ils sont marqués comme vacants. Non, mais ce n'est pas normal pour vous, mais nous le faisons comme ça.

M Marc BIGOT :

Eric Mallejac va peut-être répondre aussi.

M Eric MALLEJACQ :

Oui, c'est la même chose à la DEJ. De toute façon, nous avons des contractuels sur beaucoup de postes. Je signale aussi qu'il y a eu pas mal, les années précédentes, de pérennisation de postes de contractuels.

Ça remonte déjà à quelque temps, mais on a toujours une volonté d'avoir des postes pérennisés à la DEJ, mais où nous avons évidemment aussi des emplois de contractuels.

M Marc BIGOT :

Bien, vous avez la réponse, même si elle ne vous satisfait pas.

Mme Hélène DERRIEN :

Non, pas tout à fait, parce que je pense normalement que légalement, les contractuels doivent figurer sur un tableau des effectifs, sauf si la législation a évolué depuis le temps où je travaillais, ce qui est fort possible.

M Marc BIGOT :

Personnellement, je n'ai pas la réponse. Philippe ? Non, bon, OK.

On a fait le tour. Sur ce projet de délibération, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?
Je vous remercie.

***Le rapport est adopté par 24 voix POUR
9 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM THERY, LE BON, LE DOZE)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)***

Mme Renault quitte la séance du conseil municipal.

M Marc BIGOT :

Point suivant, et c'est François Besombes qui nous le présente. La signature de la charte tous engagés pour le climat qui est présentée par l'agglomération.

M François BESOMBES :

Le Plan Climat Air Energie Territorial a été adopté le 8 décembre 2022. Le programme des actions est défini pour la période 2023-2029. La mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, des communes est déterminante pour atteindre les objectifs. L'intercommunalité propose alors de signer une Charte « Tous engagés pour le climat » pour formaliser l'engagement de la ville de Concarneau dans la mise en œuvre du PCAET. Cette charte est également l'occasion de valoriser les actions municipales en faveur du climat.

Pour atteindre tous les objectifs fixés et validés dans le PCAET, la mobilisation des communes est déterminante.

Pour rappel les objectifs du PCAET consistent à limiter la dépendance énergétique du territoire, réduire la facture énergétique, diminuer notre contribution au changement climatique et favoriser l'adaptation du territoire aux évolutions du climat, soit en chiffre :

- Une réduction de plus de 40% des consommations énergétiques finales d'ici 2050
- Une réduction de plus de 64 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050
- Une augmentation importante de la production locale d'ENR¹, afin que celle-ci soit équivalente à 63% de la consommation d'énergie finale à l'horizon 2050

Chaque axe de travail du Plan doit se déployer de façon égale sur tout le territoire et en cohérence avec les projets et programmes communaux. Cette charte est l'outil qui permettra d'initier :

- Une méthodologie similaire entre CCA et les communes
- La mise en commun de tous les indicateurs du PCAET
- Des échanges réguliers concernant les bilans et les avancées du PCAET
- Communiquer vers la population de façon globale mais aussi à l'échelon communal

La charte formalise les engagements pris par la commune signataire pour la période 2023-2029. Les engagements sont de trois ordres :

- Participer à la gouvernance locale Climat-Air-Energie
- Mettre en œuvre les actions du PCAET sur son territoire
- Mettre en œuvre les actions complémentaires qui concourent à l'atteinte des objectifs

Vous avez la charte en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement, cadre de vie du 13 mars 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- de faire remonter ces observations concernant le contenu de la Charte et d'autoriser le Maire à la signer.

M Marc BIGOT :

Merci, François. Des questions, des commentaires ? Julie Dupuy.

Mme Julie DUPUY :

Oui, merci. C'est une charte Tous engagés pour le climat, qui nous a été présentée en commission le 13 mars par une technicienne de l'agglomération, c'était une présentation de qualité. Mais il n'y avait pas du tout de portage politique, d'une part et ensuite, pas de calendrier, pas de trajectoire, pas de budget.

Et bon, parce que les éléments dont on dispose là sur les écrans sont les éléments qui figurent en termes d'objectifs dans le plan climat, air, énergie territoriale de l'agglomération et ne constituent pas une déclinaison de ces objectifs ni de cette trajectoire à l'échelle de la ville. D'ailleurs, c'est quand même dommage que là, on ne puisse pas avoir sur l'écran un exemplaire de la charte, parce que si c'est une question d'engagement, d'être toutes et tous engagés pour le climat.

Voilà, je vous remercie. Voilà. Donc, ça commence déjà en conseil municipal que de voir un peu de quoi on parle, parce que là, même si c'est transmis par mail, c'est quand même plutôt intéressant qu'on puisse partager l'information.

On a un peu plus loin, un inventaire, une liste d'actions ventilées par AXE, avec des parties grisées, vous le voyez là, et puis des parties qui sont restées non grisées. Alors, le souci qu'on a eu en commission, c'est quand même que l'on n'a pas su nous expliquer le code couleur, de savoir qu'est-ce qui était grisé, qu'est-ce qui allait être fait, qu'est-ce qui allait faire l'objet d'un calendrier. Sur quel tempo on allait pouvoir avancer.

Et donc, ça pose déjà la question de l'engagement pour le climat de la majorité municipale, parce que ce qui aurait été important, c'était de nous démontrer que vous-mêmes, vous étiez convaincus de la nécessité de cette charte.

¹ Energies renouvelables et de récupération

Donc qui s'adosse au plan climat, que Monsieur le Maire qui y est vice-président à l'environnement, on vous attendait un petit peu quand même sur le sujet, mais bon, voilà, vous n'étiez pas vraiment au rendez-vous, là, pour le coup.

M Marc BIGOT :

Merci de me donner la parole. On va prendre les lignes une par une, on a le temps, finalement. Mettre en œuvre le PAPI sud-Finistère sur la commune de Concarneau, c'est en cours. Mettre en place un suivi du trait de code sur les communes littorales, donc Concarneau, c'est en cours. Adapter le PLU au risque de submersion et d'inondation, c'est en cours.

Limiter l'artificialisation des sols pour limiter les phénomènes de ruissellement, c'est le PLU, avec le poids, ou les recommandations des différents textes, c'est en cours. Mettre en œuvre les prescriptions réglementaires pour le PPRL Est ODE pour Concarneau et le PPRI Aven pour Pont Aven et Rosporden, c'est un peu à la marge, je le reconnais.

Engagement complémentaire, élaboration, révision du plan communal de sauvegarde, c'est en cours.

Préserver la ressource en eau potable, poursuivre la protection des zones humides, notamment à travers les dispositions réglementaires, c'est le PLU, donc ce n'est pas mon voisin qui va me contredire.

Faciliter le développement du stockage, la réutilisation des eaux de pluie dans l'habitat, l'industrie et l'agriculture en intégrant des dispositifs réglementaires au sein des PLU.

Je continue. Ça veut dire que...

Mme Julie DUPUY :

Inaudible, micro non allumé.

M Marc BIGOT :

Oui, mais je... Non, non, mais justement... Non, non, je parle de Concarneau. Vous n'ignorez pas Madame Dupuy, que l'on est en révision générale du PLU et qu'il y a un certain nombre de choses qui sont déjà engagées. Et tout ce que je viens de rappeler là est déjà engagé et plus qu'engagé avec des engagements de la ville de Concarneau. Alors après, on est interrogés sur, effectivement, développer le stockage et la réutilisation des eaux de pluie sur les bâtiments communaux.

Je pense que le service espaces verts y répondra très favorablement, parce que c'est déjà ce qu'il fait.

Mettre en œuvre dans les services des actions des réductions des consommations d'eau potable. On l'a vu d'ailleurs tout à l'heure à la lecture de certains chiffres. Bon, je pourrais continuer comme ça. En fait, c'est une lecture très simple. Il y a la partie qui est grisée, qui est ce qui relève automatiquement de la ville de Concarneau.

Et si on continuait jusqu'à la fin des quatre pages, on verrait que l'on est déjà bien engagés. Après, il y a des actions dont l'agglomération, donc en tant que vice-président, en charge de ce dossier-là, où les techniciens de l'agglomération ne savent pas si, effectivement, c'est engagé ou pas au sein de la ville, et nous invitent à compléter ce document et il en est ainsi de l'ensemble des points dans cette charte qui reflète, ce n'est pas la ville de Concarneau qui va mettre en place le plan alimentaire territorial ou l'acquisition de terres. Vous opinez... Non, mais je continue, parce que ça éclaire un peu, je crois, votre lanterne.

Je suis désolé. Il y a des points qui sont traités par d'autres services de l'agglomération, il y a des points qui se développeront certainement d'une autre manière sur d'autres communes de l'agglomération.

Il nous est demandé en tant que ville de Concarneau de répondre à un certain nombre de points. Il nous est d'ailleurs aussi demandé d'acter des actions que l'on aurait engagées et qui ne figurent pas dans l'actuel PCAET. C'est ça, François ? Voilà.

M François BESOMBES :

Là, en grisé, pour être clair et ça a été précisé lors de la commission, c'est ce qui fait partie du PCAET mais a été consolidé par d'autres documents d'urbanisme.

Ce que l'on n'a pas en grisé, c'est d'autres documents qui viennent alimenter cette charte. Ça a été précisé lors de la commission. En effet, là-dedans, on a beaucoup de sujets sur lesquels on est déjà présents.

Il y a des sujets sur lesquels il va falloir se pencher. Début avril, le 2 avril, on a une réunion au niveau de l'agglomération de manière à se concerter sur les éléments sur lesquels on va se pencher en priorité et il y a un plan d'action qui va être bâti au niveau de la ville pour pointer chaque axe du PCAET.

M Marc BIGOT :

C'est un travail qui est fait avec chacune des communes de l'agglomération. Et donc, mardi, effectivement, c'est Concarneau. Voilà. Mais on le fait avec toutes les communes, il y a des sujets, je reviens sur le trait de côte.

Je vais dire, ça sera plus évident qu'il y ait Concarneau qui travaille que Melgven, c'est bien clair. On était, il y a quoi, il y a quelques jours, avec l'ensemble des EPCI pour travailler sur le PAPI. C'est un dossier, vous l'avez vu, il y a des engagements annoncés de la ville, il y a des engagements de l'agglomération. On est d'ailleurs, au sein des EPCI, la seule ville qui s'inscrit directement dans des engagements de protection. Voilà comment est construit ce document.

C'est relativement simple et c'est un document évolutif. Le PCAET étant sur la table au sein de l'agglomération François depuis 2019.

Et comme tu l'as rappelé, approuvé en décembre 2022. Et à partir, déjà, il y a un certain nombre d'actions qui sont engagées, qui n'ont pas attendu cette signature-là, et d'autres qui s'engagent ou qui vont être engagées au sein de chacune des communes, c'est assez simple dans la présentation. Je ne vous ai pas certainement convaincu, bon.

M Thomas LE BON :

J'essaierai d'être bref. En fait, la gêne qu'on a face à cette charte, c'est la même gêne qu'on avait eue devant le plan climat, air, énergie, territoire à l'agglomération. C'est-à-dire qu'il y a beaucoup de bonnes intentions auxquelles on peut souscrire, mais s'il n'y a pas d'engagement chiffré à côté, en fait, là, on a quand même des doutes, surtout quand on voit les montants alloués au budget primitif, dont on a parlé tout à l'heure. On pourrait signer cette charte, mais en fait, est-ce qu'on ne se contente pas de signer un bout de papier ?

Il n'y a pas de calendrier, comme l'a dit Julie Dupuy, il n'y a pas de montant chiffré. Derrière, en fait, on est très dubitatif quand même sur le fait que ça aboutisse à quelque chose, la signature de cette charte. Donc à ce titre, nous, on s'abstiendra sur cette délibération.

M Marc BIGOT :

Il y a des engagements financiers qui sont sûrement à préciser. Je reviendrai sur le PAPI où il y a un certain nombre d'études engagées et on est loin d'avoir tous les montants. Après, on a cette obligation d'évaluer ce PCAET en 2026. Moi, je ferai en sorte que fin 2025, on ait déjà une bonne évaluation de l'engagement de chacune des communes. Monsieur Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

Par exemple, quand on parlait la dernière fois par rapport à l'aménagement sur l'avenue de la Gare, on peut s'engager à ce que les bâtiments soient avec des récupérateurs d'eau pour les bâtiments, réutilisation de pluie pour les WC, etc.

M Marc BIGOT :

De quel bâtiment vous parlez s'il vous plaît ?

M Fanch LE DOZE :

Sur le cahier des charges de l'avenue de la Gare. Sur le quartier de la Gare, pardon.

M Marc BIGOT

Le nouveau quartier de la gare.

M Fanch LE DOZE

Ça peut être un engagement, pas une proposition ? Parce qu'on nous a parlé pendant la commission que ce soit une demande, mais pas une obligation. Est-ce que ça peut devenir une obligation ?

M Marc BIGOT

En fait, que demandent ou qu'exigent actuellement les documents d'urbanisme, les décisions d'urbanisme ? C'est un peu ça, la question.

M Fanch LE DOZE

Dans le cahier des charges ? Oui.

M Thierry LE CORRE :

Oui, le cahier des charges, actuellement, on l'a vu ensemble dans la commission. Le cahier des charges est élaboré par Finistère-Habitat, à nous de vérifier, de nous engager auprès Finistère-Habitat pour que ce soit fait.

M Fanch LE DOZE :

Ok, donc c'est acté.

M Thierry LE CORRE :

La décision ne nous appartient pas.

Mme Elisabeth JANVIER :

Dans la charte, c'est noté imposé, si on reprend la charte.

M Fanch LE DOZE :

Il y a marqué que c'est imposé.

M Marc BIGOT

Pour la prochaine médiathèque, il est prévu des réserves de pluie et autres. Voilà, ça apparaît dans...

Mme Julie DUPUY :

La médiathèque c'est un projet CCA.

M Marc BIGOT :

Non, non, mais je ne suis plus à l'urbanisme, excusez-moi. Je vérifierai les décisions d'urbanisme. En fait, je reviens à cet...

Oui, c'est un projet CCA, effectivement, et alors, cette charte-là, c'est l'agglomération. Et l'agglomération, c'est justement pourquoi cette charte existe, c'est l'agglomération et les communes qui la composent.

Voilà. Bien, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Donc, sur ce projet, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 26 voix POUR

6 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM THERY, LE BON, LE DOZE)

Mme Le Calvez quitte la séance du conseil municipal.

M Marc BIGOT :

Point suivant, l'adhésion au syndicat Vigipol, qui présente ce point ? François s'il te plaît merci.

M François BESOMBES :

Merci. Le Syndicat mixte de protection du littoral breton, communément appelé Vigipol, a été créé à la suite de l'Amoco Cadiz en 1978 pour fédérer les collectivités victimes de la marée noire, obtenir la condamnation du pollueur et une juste indemnisation des dommages.

Il ne cesse d'évoluer pour s'adapter aux risques de pollution maritime, aux enjeux de préservation des territoires et aux besoins des collectivités littorales.

Créé à l'origine pour porter des affaires en justice, le syndicat a développé ses missions.

Principales missions :

Le syndicat accompagne les collectivités suite à une pollution et :

- Met en place une cellule de gestion de crise (conseille les collectivités dans l'instant immédiat sur les mesures d'urgence à mettre en place, réalise la chaîne d'alertes (acteurs à contacter)),
- Définit des techniques de nettoyage en fonction du polluant pour préserver le milieu,
- Elabore des dossiers d'indemnisation,
- Porte des actions en justice pour faire condamner les pollueurs.

Le syndicat travaille sur l'anticipation de ces pollutions, constitué d'un pool d'experts (juristes, scientifiques), il :

- Suit et analyse les accidents en mer et les risques de pollutions,
- Formalise des documents administratifs « type » (fiche accidents),
- Met à disposition des collectivités des supports pédagogiques pour sensibiliser et informer (expositions itinérantes, visuels...),
- Anime un réseau des observateurs – Vigipolites,
- Accompagne les collectivités dans la prise de conscience du risque et la réalisation d'un plan de secours du territoire – un plan Infra POLMAR qui s'intègre dans le Plan de sauvegarde communal.

Engagement pour la commune :

Toutes les collectivités littorales quelles que soient leurs compétences peuvent adhérer à Vigipol.

L'adhésion est validée par une délibération du comité syndical.

Le comité syndical se réunit deux fois par an (mars et novembre).

La collectivité doit être représentée par un délégué titulaire et un suppléant (un binôme élu/ agent).

La définition de la cotisation est de 0,28 centimes d'euro par habitant, soit 4 071,88 € pour la ville de Concarneau.

Annexe : Plaquette InfraPOLMAR

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement, cadre de vie du 13 mars 2024,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider la demande adhésion à Vigipol

M Marc BIGOT :

Merci François. Y a-t-il des questions, des commentaires ? Julie Dupuy. Je m'attendais aux commentaires, c'est pour ça que je n'ai même pas croisé le regard, le micro était déjà allumé.

Mme Julie DUPUY :

Merci Monsieur le Maire. En fait, ça fait quand même plusieurs années, effectivement, par rapport à cette adhésion à VIGIPOL, que l'on a des associations, notamment Ansel, qui fait un travail considérable, qui est une association historique pour Concarneau. Je crois qu'elle a été créée il y a plus de 20 ans pour le nettoyage du littoral et qui alertait il y a 2-3 ans sur le fait qu'elle se sentait bien seule sur la problématique des pollutions maritimes.

Il est vrai que Lionel Lucas vous avait interpellé, j'avais relayé cette interpellation justement par rapport à une adhésion à VIGIPOL donc c'est une bonne chose qu'aujourd'hui la ville y adhère. On sait qu'il y a une part considérable du transport maritime européen et mondial qui ne croise pas très loin de Concarneau, notamment des porte-conteneurs parce que VIGIPOL s'intéresse particulièrement au déversement de conteneurs avec des pollutions notamment d'objets manufacturés en masse. On a vu aussi des pollutions par des micro plastiques, ce qui pose vraiment un problème majeur et ce qui nécessite que l'ensemble des collectivités territoriales puissent travailler main dans la main, non seulement pour pouvoir prévenir, mais intervenir et puis avoir recours à la justice si besoin. On a vu que malheureusement par le passé, notre littoral breton pouvait se retrouver dans des situations extrêmement complexes sur le plan environnemental, mais aussi sur le plan juridique.

Juste dire aussi que pour information pour les habitantes et les habitants, qu'en allant sur le site de VIGIPOL, que l'on peut indiquer qu'on assiste à un phénomène de pollution, prendre des photos, les déposer, ce qui permet aux équipes de pouvoir tracer une pollution et puis savoir la cartographier, savoir d'où elle vient, à quel moment elle commence, etc. C'est important de dire que tout un chacun, tout le monde peut être engagé sur la question des pollutions. Il y a besoin de la participation aussi citoyenne sur cette question.

Et puis l'adhésion à VIGIPOL, on en avait parlé à CCA, parce que la question s'était posée de l'adhésion de CCA à VIGIPOL et Monsieur le Maire, en tant que vice-président à l'environnement, est-ce que vous savez si CCA compte adhérer à VIGIPOL et si les autres communes concernées, notamment les communes littorales que sont Trégunc et Nevez, envisagent d'y adhérer ? Merci.

M Marc BIGOT :

Alors, je vous ai entendu, en fait, parce qu'effectivement, au moins deux fois, vous avez évoqué VIGIPOL, ce mois ou l'année passée. Parallèlement, il y a eu une démarche au sein du service développement durable avec François Besombes et j'ai moi-même, de mon côté, rencontré le Président de VIGIPOL. Et suite à ça, en fait, nos contacts respectifs ou le travail qu'on avait accompli, l'un et l'autre, ont amené à vous proposer cette délibération ce soir. Quand j'ai rencontré le Président de VIGIPOL, effectivement, on a évoqué l'adhésion de... Il y avait une question. Est-ce que c'était l'agglomération qui adhérerait ? Est-ce que c'était les trois communes littorales ? En fait, on a franchement marché en parallèle là-dessus et avec le même but, dans un souci d'efficacité dans un premier temps.

L'idée était que Concarneau adhère et que l'adhésion de Concarneau serve d'exemple à nos collègues. Le sujet viendra certainement sur la table, mais en tout cas, cette expertise, ce soutien, ces conseils et comme vous l'avez dit aussi, les services que met en place cette structure, on va pouvoir en bénéficier.

Je pense que le résultat de vote ne devrait pas poser trop de questions ce soir et j'espère aussi que sur l'ensemble du littoral breton, il y a des secteurs qui sont historiquement bien représentés, d'autres qui le sont moins.

La région adhère, de mémoire. Il y a des départements qui adhèrent aussi directement. J'espère que l'adhésion de Concarneau sera suivie par celle de nos collègues, de mes collègues. J'espère avoir répondu à votre question.

Mme Hélène DERRIEN :

C'est juste une petite information, pas vraiment sur la délibération, simplement pour signaler qu'au cours du nettoyage des plages dimanche, il a été retrouvé, effectivement, encore une quantité assez importante de microbilles de plastique. Du coup, je ne sais pas si ça peut être utilisé pour un recours quelconque, mais c'est vrai que c'est un porte-container, en fait, je crois qui avait eu un souci et ça fait déjà un petit moment, sauf que l'on continue à retrouver ces billes de plastique.

M Marc BIGOT :

Oui et partout. C'est vrai. Bon. Le fait de participer aux travaux de l'association nous permettra de relever, de remonter ce genre d'informations. Oui, Monsieur Huard ?

M Gilles HUARD :

C'est une petite remarque de forme, mais il me semble, quand c'est un organisme officiel qui a une représentation de la ville, qu'il faut ajouter dans la délibération la représentation du représentant.

M Marc BIGOT :

J'allais y venir. Il est proposé que ce soit François Besombes qui représente la ville et comme technicien, Mathilde Thomas-Donval, qui anime le service actuellement. Voilà ma proposition.

Sur ce projet de délibération, avec les précisions que je viens d'apporter, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

13	Urbanisme-Foncier : Approbation du projet de création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
----	---

Mme Marrec quitte la séance du conseil municipal

M Marc BIGOT :

Allez, Thierry Le Corre, l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, l'AVAP. On est dans les dernières lignes droites, là, d'ailleurs.

M Thierry LE CORRE :

Si ma voix ne me trahit pas.

M Marc BIGOT :

Oui si ta voix, comment ?

Interlocuteur non identifié :

Inaudible

M Thierry LE CORRE :

Je vais essayer de ne pas avoir une extinction de voix.

M Marc BIGOT :

Abrège, fait comme moi, tu maîtrises le sujet.

M Thierry LE CORRE :

Par délibération du 19 mai 2016, le conseil municipal a prescrit la mise à l'étude de la création de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur Concarneau en remplacement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), approuvée en 1992.

L'AVAP est une servitude d'utilité publique, annexée au PLU, dont l'objet est la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces, dans le respect du développement durable. L'objectif est de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement de l'espace.

La transformation de la ZPPAUP en AVAP doit permettre d'améliorer les points suivants :

- Une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (ITE, panneaux photovoltaïques, éoliennes,..)
- Une meilleure concertation avec la population
- Une meilleure coordination avec le PLU (prise en compte des orientations du PADD du PLU)

L'AVAP détermine plusieurs périmètres et y établit des prescriptions portant sur l'aspect architectural, les matériaux, la rénovation des façades, les constructions neuves, les coloris, les plantations, ...

A l'intérieur de ces périmètres, tous les projets de construction, d'aménagement et de travaux sont soumis à autorisation, y compris les travaux habituellement exemptés de toute formalité par le code de l'urbanisme. Les demandes sont soumises à avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le projet d'AVAP est composé des documents suivants :

- Un rapport de présentation des objectifs de l'aire, fondés sur le diagnostic historique et patrimonial ;
- Les documents graphiques réglementaires faisant apparaître le périmètre de l'aire, une typologie des constructions, les immeubles protégés, bâtis ou non, dont la conservation est imposée ;
- Le règlement comprenant des prescriptions.

Pour rappel, le périmètre de l'AVAP prévoit des évolutions notables par rapport à la ZPPAUP :

- Extension à des parties bâties : arrière de la corniche, lotissement du Cabellou, lotissement du Dorlett, cité des Pins au Passage, lotissement de Kerambriec, bâtiment de la Gare, quartier de la Glacière, rue de l'Alma et une partie de l'école du Sacré Coeur, Manoir du Porzou, église du Passage, légère extension à Lochrist et à Lanriec ;
- Extension importante à des parties naturelles : anses St Laurent et St Jean, domaine de Lesnevar (dont Château), ferme de Keriolet, autour du Moros, bois du Rouz et du Porzou, anses de Kersaux et du Minaouët ;
- Création d'un périmètre à Langoat et Kerhuel ;
- Adaptation du périmètre à Penhoat (vestiges archéologiques visibles) ;
- Suppression des périmètres à la Haie, au Rhun, au Questel et au Vuzut (zones archéologiques souterraines protégées depuis 2016 par arrêté préfectoral) ainsi que de Keristin (protégé par un périmètre délimité des abords) ;
- Exclusion de la partie nord-ouest de la zone d'activités du Moros et d'un terrain non bâti à Kercorré.
- Exclusion de la zone d'activités de Keriolet et du stade Guy Piriou (secteur qui sera protégé par le périmètre délimité des abords du monument historique de Keriolet).

Au total 1235 ha sur les 4108 ha du territoire de Concarneau seront couverts par l'AVAP. Au sein de l'AVAP, différents secteurs sont prévus avec des règles différenciées : secteur PA pour le centre-ville, secteur PC pour les quartiers neufs, secteur PP pour le Port, PN pour le secteur rural et secteur PM pour le secteur littoral.

Le règlement définit les règles qui s'imposeront aux différents secteurs repérés dans le document graphique, aux constructions existantes protégées et aux constructions nouvelles.

Le bilan de la concertation sur cette étude a été dressé en Conseil Municipal le 28 juin 2022. Le projet arrêté lors de cette même séance a été transmis pour avis aux personnes publiques associées et à l'autorité environnementale. L'ensemble des avis a été joint au dossier d'enquête publique.

La Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine (CRPA) a rendu un avis favorable au projet lors de sa présentation le 10 octobre 2022.

L'enquête publique s'est déroulée du 11 avril au 12 mai 2023. Une trentaine de personnes est venue, générant 20 interventions et 49 observations au total (annexe n°1 : Rapport du commissaire enquêteur, transmise uniquement par mail).

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti de quelques recommandations suivantes (annexe n°2 : avis et conclusions du commissaire enquêteur, transmise uniquement par mail) :

Pour l'AVAP :

1. Approfondir et améliorer l'évaluation environnementale en tenant compte des remarques soulevés par la MRAE
2. Revoir les règles d'aspect extérieur du bâti en offrant davantage de possibilités pour les secteurs PC à l'utilisation de matériaux biosourcés, en particulier en permettant par exemple le bardage bois naturel pour les constructions nouvelles.
3. En secteurs PN et PC assouplir les possibilités d'implantation de panneaux photovoltaïques pour les constructions protégées.
4. En secteur PN clarifier la possibilité (ou non) d'implantation de serres (tunnel) qui restent des infrastructures agricoles soumises à autorisation d'urbanisme.
5. Fléchir le vocabulaire technique à l'aide des illustrations et assurer une meilleure visibilité des définitions
6. Mettre le mode d'emploi du règlement au début du document et non plus en annexe.

Dans une réflexion plus large :

1. Engager une réflexion d'aménagements favorables au confort urbain et à la lutte contre les îlots de chaleur dans l'hypercentre
2. Poursuivre les initiatives d'implication de la population dans les choix d'aménagement et les documents de planification à travers les conseils de quartiers en veillant à mener ces concertations au cours des processus plutôt qu'à la fin.
3. Appréhender la cohérence entre les documents réglementaires du futur PLU et celui de l'AVAP afin de faciliter l'application de ces documents lors de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Au regard des observations des personnes publiques associées et de l'enquête publique, des modifications ont été apportées au rapport de présentation, sur les plans réglementaires, sur le règlement ainsi que concernant l'évaluation environnementale.

A noter que par rapport au dossier arrêté, les règles concernant l'installation de panneaux photovoltaïques ont été assouplies, hors Ville Close et si non visible de la voie publique pour les différentes constructions. Pour des raisons architecturales et paysagères, l'usage du bardage bois naturel, à planches verticales, ne sera admis que s'il ne constitue pas le traitement total de la façade ou s'il concerne des volumes secondaires. Le détail des modifications apportées est précisé en annexe n°3 (annexe n°3 : note de synthèse des modifications apportées, transmise uniquement par mail).

Le dossier final incluant les modifications a fait l'objet d'un avis favorable lors de la Commission locale de l'AVAP du 11 décembre 2023 et d'un accord du Préfet le 22 février 2024.

Vu la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement,

Vu la loi LCAP du 07 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, l'Architecture et au Patrimoine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29 et suivants,

Vu le Code du Patrimoine et notamment ses articles L631-1 et suivants, R631-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L151-1 et suivants et R443-9,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L121-1 et suivants, L581-8 et L581-10 à 14 et R581-16,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2016 prescrivant la procédure de création d'une AVAP et de la mise en place de la CLAVAP,

Vu l'avis favorable de la CLAVAP sur le projet arrêté en date du 3 juin 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2022 prenant acte du bilan de la concertation et portant sur l'arrêt du projet d'AVAP,

Vu l'avis en date du 20 octobre 2022 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Bretagne,

Vu l'avis favorable de la Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine en date du 10 octobre 2022,

Vu l'enquête publique du 11 avril au 12 mai 2023,

Vu le rapport et les conclusions favorables assorties de recommandations du Commissaire Enquêteur sur le projet d'AVAP, remis le 13 juin 2023,

Vu la note de synthèse annexée à la présente délibération présentant les modifications à apporter au projet arrêté le 3 juin 2022,

Vu l'avis favorable émis par la CLAVAP du 11 décembre 2023 sur les modifications apportées et le document final,

Vu l'accord du Préfet sur le dossier d'AVAP du 22 février 2024,

Vu le dossier final d'AVAP/SPR (*annexe n°4 : projet d'AVAP, transmise uniquement par mail*),

Considérant que les conclusions de l'enquête publique et les avis rendus justifient des modifications du projet d'AVAP exposées dans la note de synthèse annexée à la présente délibération ;

Considérant que les adaptations ponctuelles apportées au projet d'AVAP constituent des ajustements qui n'ont pas pour effet d'infléchir les partis retenus et ne bouleversent pas l'économie générale de ce projet ;

Considérant qu'il s'agit également de corriger les erreurs matérielles, des incohérences et des formulations dans les documents permettant une amélioration de la compréhension du public, et de tenir compte de certaines remarques pertinentes ;

Considérant que le projet d'AVAP tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé ;

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement, Environnement, Cadre de vie » du 13 mars 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création de l'AVAP telle qu'annexée à la présente délibération, qui devient, par effet de la loi du 7 juillet 2016, Site Patrimonial Remarquable,
- d'autoriser le Maire à procéder aux mesures de publicités permettant de la rendre exécutoire,
- d'autoriser le Maire à annexer l'AVAP/SPR au plan local d'urbanisme.

M Marc BIGOT :

Merci Thierry. Des questions, des commentaires sur cette délibération et sur le projet, peut-être ? Il n'y en a pas.

Sur ce projet de délibération, y a-t-il des avis contraires des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 29 voix POUR.

14	Urbanisme-Foncier : Avis sur les propositions de périmètres délimités des abords autour des Monuments Historiques suite à enquête publique
----	---

M Marc BIGOT :

Le point suivant, les périmètres délimités des abords autour des monuments historiques, c'est la suite à l'enquête publique, Thierry s'il te plaît.

M Thierry LE CORRE :

Ça vient en complément avec l'AVAP. La commune de Concarneau possède sur son territoire plusieurs monuments protégés au titre des monuments historiques (MH) :

- Fortifications de la Ville Close (classées)
- Fort du Cabellou (classé)
- Dolmen de Keristin-Ar-Hoat (classé)
- Ancienne Caserne Hervo c'est-à-dire le Musée de la pêche aujourd'hui (inscrite)
- Église Notre-Dame de Lorette à Lanriec (inscrite)
- Immeuble, 5-7 rue Tourville (inscrit), il est visible aussi de la rue Duquesne, du petit parking
- Château de Kériolet (inscrit)
- Poudrière en Ville Close (inscrit)

Ces monuments génèrent un périmètre aujourd'hui de protection de 500 mètres de rayon. Au sein de ces périmètres, l'Architecte des Bâtiments de France donne un avis conforme aux demandes d'autorisations d'urbanisme lorsqu'il y a co-visibilité avec le MH.

Au sein d'un site patrimonial remarquable, la servitude de protection des abords des MH est suspendue uniquement sur le territoire couvert par l'AVAP mais pas au-delà, maintenant ainsi des parties résiduelles de périmètres de MH.

La démarche de périmètres délimités des abords (PDA), complémentaire à l'AVAP, permet de redessiner les périmètres de protection d'un ou plusieurs MH afin de les rendre plus cohérents au regard des enjeux de préservation du patrimoine architectural, urbain et paysager propre à chaque monument.

Par courrier en date du 17 juin 2021, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé de mettre en place des PDA autour de plusieurs MH afin d'éviter de maintenir une servitude de protection au-delà des limites de la future AVAP. Le 28 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une procédure de création de PDA.

Dans le cadre de cette étude, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé la création de 4 PDA.

1° Secteur du Centre Ville concernant les 4 MH présents : ce PDA est proposé en tenant compte des co-visibilités vers et depuis la Ville Close.

2° Secteur Kériolet pour le Château de Kériolet : le PDA est calqué sur celui de l'AVAP et exclut les zones d'activités économiques et terrains de foot situés à proximité.

3° Secteur Lanriec pour l'Église Notre-Dame de Lorette : le périmètre est quasiment basé sur le périmètre de l'AVAP. Les secteurs exclus concernent majoritairement des quartiers neufs.

4° Secteur Keristin pour le Dolmen de Keristin-Ar-Hoat : ce secteur n'étant pas repéré dans l'AVAP, le PDA se suffira à lui-même. Le périmètre est établi pour tenir compte de l'environnement autour du Dolmen.

Suite à l'avis favorable sur ces propositions du conseil municipal du 10 juillet 2023, une enquête publique unique (conjointe avec la modification n°3 du PLU) a été organisée du 13 octobre au 14 novembre 2023 (*annexe n°1 : rapport du commissaire enquêteur, transmise uniquement par mail*).

Sur les projets de PDA, le public a émis 18 observations, dont 17 concernaient la proposition de périmètre autour du Château de Kériolet. Le public a souhaité le maintien du rayon de 500m autour du MH pour sa partie Ouest (zones commerciales du Rhun et de Kériolet ainsi que les équipements sportifs). Une observation a été émise concernant le PDA de l'Église Notre Dame de Lorette et de l'impact de l'AVAP et du PDA sur la future constructibilité des parcelles situées au nord-ouest du MH. Aucune observation n'a été émise concernant les PDA du Centre-Ville et de Keristin.

En date du 11 décembre 2023, le commissaire enquêteur a rendu les conclusions et avis suivants (*annexe n°2 : avis et conclusions du commissaire enquêteur, transmise uniquement par mail*).

- PDA 1 - Centre-Ville : *avis favorable*

- PDA 2 - Kériolet : *avis favorable assorti d'une réserve : élargir le périmètre des abords à l'ouest et au nord-ouest en intégrant les secteurs Uic (zone commerciale) et UL (terrains de foot)*

- PDA 3 - Lanriec : *avis favorable avec la recommandation de prendre en compte les zones boisées au nord-ouest du MH dans le PLU afin de garantir la protection de l'église à partir de cet angle.*

- PDA 4 - Keristin : *avis favorable*

Suite à ces avis, il a été proposé de prendre en compte la recommandation pour le PDA 3 et la réserve du commissaire enquêteur pour le PDA 2.

Concernant le projet de PDA pour Kériolet, le périmètre sera élargi aux zones commerciales du Rhun et de Kériolet ainsi qu'aux terrains de foot.

Le dossier définitif pour les 4 PDA est présenté en annexe (*annexe n°3 : dossier de PDA, transmise uniquement par mail*).

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement, Environnement, Cadre de vie » du 13 mars 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- de confirmer, suite à l'enquête publique, l'avis favorable émis le 10 juillet 2023 sur les propositions de périmètres délimités des abords autour des Monuments Historiques pour le Centre-Ville et Keristin.
- de donner un avis favorable sur la proposition de périmètre délimité des abords autour du Monument Historique de L'Église Notre-Dame de Lorette et sur la recommandation de prendre en compte les zones boisées au nord-ouest dans le PLU afin de garantir la protection de l'église à partir de cet angle.
- de donner un avis favorable à la proposition de périmètre délimité des abords modifié autour du Monument Historique de Keriolet suite à l'enquête publique et telle que présentée en annexe.

En cas d'avis favorable sur les propositions de PDA, ceux-ci seront créés par arrêté du Préfet de Région et seront annexés au PLU en vigueur pour les rendre exécutoire.

M Marc BIGOT :

Merci Thierry. Des questions, des commentaires sur ce point ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 29 voix POUR.

M Marc BIGOT :

Le point suivant, le PLH, le Programme Local l'Habitat. Tu n'as pas eu le temps de reprendre ton souffle ? C'est bon.

M Thierry LE CORRE :

C'est bon.

M Marc BIGOT :

Parfait.

M Thierry LE CORRE :

CCA s'est engagé dans l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2030 qui prendra la suite du PLH actuel (2014-2022).

Le document a été arrêté en conseil communautaire le 7 décembre 2023. Il doit désormais être présenté pour avis aux conseils municipaux du territoire. Le projet éventuellement modifié sera ensuite transmis pour avis à l'État et au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement. Une dernière délibération du conseil communautaire permettra ensuite d'adopter définitivement le PLH d'ici la fin de l'année.

De nombreux temps d'échanges ont été organisés avec les élus, les communes, les partenaires de l'habitat (organismes Hlm, Action Logement, ADIL, associations...) et les services de l'État afin d'élaborer l'ensemble des documents composant le PLH : le diagnostic, les orientations et le programme d'actions (*annexes 1 à 3, transmises uniquement par mail*).

Le PLH 2014-2022 était focalisé sur le renforcement de la gouvernance, la maîtrise foncière et l'amélioration du bâti ancien. De profonds changements sont intervenus au cours de la période 2014-2022 : la crise sanitaire de 2020, le développement des plateformes d'hébergement touristique, la prise de conscience en faveur du climat et la nécessaire sobriété (en termes de foncier, de matériaux, d'énergie). Ces éléments ont des conséquences lourdes sur le marché de l'habitat : prix élevés de l'immobilier et du foncier, difficultés croissantes d'accès au logement en location et en accession, vieillissement de la population...

Pour répondre à ces enjeux, 5 grandes orientations ont été définies dans le PLH 2024-2030 :

1. Répondre à la forte demande en résidences principales et développer l'offre de logements abordables

Il s'agira de mener des actions visant à réguler les meublés de tourisme, à accroître le développement du parc public, à inciter à la remise sur le marché de logements vacants mais également à soutenir des expérimentations. Sur ce point, la volonté est notamment de soutenir les dispositifs favorisant le logement à titre de résidence principale sur le long terme : le bail réel solidaire (BRS) et l'habitat léger.

D'un point de vue quantitatif, le PLH fixe des objectifs de production de logements. Le besoin, pour maintenir la population actuelle et accueillir de nouveaux habitants, est évalué à 2 690 logements sur la période 2024-2030. Le projet prévoit de renforcer la production de logements locatifs sociaux en la portant à 30% du total, soit 814 logements sociaux sur la période. Concarneau prendra part à la réalisation de cet objectif à hauteur de 41 % du nombre de logements, soit 1100 logements sur 6 ans (183/an) avec 30 % de logements sociaux (330 logements sur 6 ans).

Un accompagnement des propriétaires de logements vacants est prévu (audits, prime sortie de vacance) où les dispositifs existants de réduction d'impôt seront promus (loc'avantages, Denormandie, l'intermédiation locative).

2. Développer la qualité des opérations et inciter à la sobriété foncière

L'action en faveur de la sobriété foncière passera par une meilleure connaissance (observatoire, référentiel immobilier et foncier, formations...) et par le soutien aux opérations de renouvellement urbain. CCA et les communes pourront notamment cofinancer le déficit foncier d'opérations de renouvellement après déduction des autres financements mobilisables.

3. Adapter l'offre au vieillissement de la population et aux besoins des publics spécifiques

L'ambition est ici de favoriser l'accès au logement des ménages susceptibles de rencontrer des difficultés supplémentaires : les personnes âgées, les jeunes actifs, les saisonniers... Cela passera par le développement d'une offre dédiée à ces publics. Pour les jeunes actifs, il s'agira de places de résidences habitat jeunes en diffus et de logements sociaux réservés aux moins de 30 ans (dits article 109 loi ELAN).

4. Intensifier les actions de rénovation et de lutte contre la précarité énergétique

Deux principales actions sont envisagées : le lancement d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) dédié au logement vacant et la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dédiée au renouvellement urbain (OPAH-RU), qui traitera des besoins en matière de traitement de l'habitat dégradé (insalubrité, vétusté, précarité énergétique, copropriétés...).

5. Adapter la gouvernance pour une mise en œuvre efficace des actions

La mise en œuvre des actions du PLH 2024-2030 reposera sur le déploiement d'outils et moyens :

- > Les moyens humains : 1,7 ETP mobilisés (moyens constants)
- > Les instances : Commission Habitat / Cohésion sociale, Conférence Intercommunale du Logement, Rencontres annuelles avec les communes, Observatoire partenarial de l'habitat et du foncier.
- > Les partenariats : avec les bailleurs publics et plusieurs associations
- > L'accompagnement technique des communes et l'information aux usagers, via le Point Info Habitat.

Le budget prévisionnel du PLH 2024-2030 s'élève à plus de 12 M€ dont 5,7 M€ seront à la charge de CCA (*annexe 4, transmise uniquement par mail*). Les autres financements proviendront principalement de l'investissement privé (sur les programmes d'amélioration de l'habitat), de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et des communes.

1,26 M€ sera à la charge des communes de CCA et concernera particulièrement :

- la régulation des meublés de tourisme (participation à la création d'un poste mutualisé pour le contrôle de la mise en œuvre de la régulation) ;
- l'incitation à la remise sur le marché de logements vacants (prime sortie vacance) ;
- le soutien à la réalisation d'opérations de renouvellement urbain ;
- la résorption de l'habitat indigne ou dégradé.

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement, Environnement, Cadre de vie » du 13 mars 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- de donner un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat proposé.

M Marc BIGOT :

Merci Thierry. Des questions, des commentaires sur ce projet de délibération ou sur le plan général ? Julie Dupuy.

Mme Julie DUPUY :

Oui, c'est un débat qu'on a déjà eu en conseil communautaire. On avait pointé l'absence de l'habitat partagé qui, contrairement à l'habitat léger qui est intégré comme une des solutions possibles dans le PLH, pour l'habitat partagé, ce n'est pas le cas. Donc c'est vrai qu'à nos yeux, il nous semble important de dire qu'on aura une vigilance sur le travail qui sera fait lors du PLU.

Une autre vigilance à avoir qui est évoquée ici, mais on n'a pas eu de véritable réponse. On a eu un début de réponse en commission aménagement. C'était sur la régulation des résidences secondaires et sur un plan d'action qui serait porté par la ville de Concarneau. Parce que, effectivement, on en a échangé, mais il n'y avait pas de véritable plan d'action qui puisse nous être présenté en commission aménagement. Donc on tenait à repréciser notre questionnement ici.

Moi, j'en profite juste pour vous faire un petit focus sur cette revue qui s'appelle La Goell, revue à périodique à prix libre que vous trouvez dans quelques lieux concarnois et qui, justement, amène une approche sensible, plutôt poétique, assez militante également sur le droit à la ville, sur l'habitat léger, sur la notion d'habitat et sur la problématique, évidemment, de la régulation des résidences secondaires mais aussi de l'habitat léger. Je suis tombée dessus, je la trouve hyper intéressante, en fait, pour vraiment prendre le pouls de la ville et le retour des habitants. Voilà. Merci.

M Marc BIGOT :

Un petit mot sur la réflexion engagée peut être Annick ?

Mme Annick MARTIN :

Un petit mot sur la réflexion engagée concernant les meublés de tourisme et la régulation de ce phénomène. On l'avait déjà abordé lors du dernier conseil municipal suite à une question de Madame Derrien. On en a reparlé, en effet, en commission cadre de vie et aménagement l'autre jour, c'est un travail que nous menons actuellement.

On a déjà eu plusieurs réunions de concertation concernant le changement d'usage, le numéro d'enregistrement, les différents outils qui sont mis à notre disposition ou qui vont l'être, en tout cas, du fait que l'on soit passé en zone tendue. On travaille dessus, on y réfléchit, on vous proposera en commission, avant l'été, de débattre sur un projet de règlement qui pourrait s'appliquer à la régulation des meublés de tourisme pour un passage en conseil.

Ça va dépendre un petit peu parce qu'on est un petit peu suspendu aussi au passage à l'Assemblée nationale du projet de loi sur ce sujet. La question se posera de savoir si on fait passer le règlement avant l'été ou juste après l'été quand le projet de loi aura été véritablement voté pour que l'on soit vraiment dans les clous de cette réglementation et que l'on n'ait pas besoin de refaire le travail une seconde fois pour une mise en application vraisemblablement début 2025. Voilà. On reviendra vers vous en commission.

M Marc BIGOT :

Merci, Annick. D'autres questions ? Madame Derrien.

Mme Hélène DERRIEN :

Oui, deux petits points. Bien sûr, je pense qu'on votera pour le plan local de l'habitat. Il y a des points sur la déclinaison au niveau local dans les budgets, les prévisions budgétaires.

On n'a rien vu, rien signalé par rapport, par exemple, à des possibilités de préemption, à des mesures concernant la réhabilitation de logements vides. On ne voit rien de ce côté-là et c'est un peu préoccupant parce qu'il y a effectivement des choses à faire.

Et moi, j'ai toujours cette question, enfin, moi, nous, par rapport à Kerandon, en fait, où la volonté de mixité sociale s'affiche de plus en plus. Pourquoi pas ? Mais donc, Kerandon, on le redit à chaque fois, mais je pense que c'est important de le dire, ce sont les loyers les plus bas du département. Donc, ça veut dire que si on supprime une partie des logements avec des loyers bas pour revenir à installer d'autres populations, il faudra vraiment que la ville prenne des mesures, y compris pour bloquer, peut-être, des loyers sur d'autres programmes, de façon à avoir un équivalent sur d'autres quartiers. Je pense que c'est important, qu'il faut y réfléchir dès maintenant sinon on va se retrouver, à mon avis, en grosses difficultés. Merci.

M Marc BIGOT :

Vous l'avez indiqué lors du dernier copil. D'autres points ? Non ?

M Thierry LE CORRE :

Juste sur ce point-là, effectivement, la situation aujourd'hui économique des bailleurs sociaux fait qu'ils ont tendance à supprimer le PLAI pour partir sur du PLS, c'est un fait et Finistère Habitat ne déroge pas à la règle.

C'est... Voilà. Vous avez raison de le signaler, mais les bailleurs sociaux, aujourd'hui, tous, et Finistère Habitat qui traditionnellement a les loyers les plus bas, aujourd'hui, reviennent sur ces réalités-là.

M Marc BIGOT :

Parce qu'ils ont aussi des équilibres à trouver. Voilà, c'est ça. Oui, Madame Derrien, micro, s'il vous plaît.

Mme Hélène DERRIEN :

Une petite information qui relève du national, mais qui, du coup, a des conséquences chez nous, c'est que le Livret A, qui, jusque-là, finançait le logement, il y a donc une mesure qui a été votée par le Sénat, qui va revenir à l'Assemblée nationale, qui, donc, utiliserait ces crédits des livrets A pour l'armement. Donc, voilà, en matière de priorité, il y a des choix qui ne sont pas terribles, et du coup, par rapport aux difficultés des bailleurs sociaux, je pense que...

M Marc BIGOT :

Bien. Sur le projet de délibération, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 29 voix POUR.

16	Services techniques : Demande de subvention pour l'étude de programmation pour la requalification du centre-ville
----	--

M Marc BIGOT :

Le point suivant, une demande de subvention concernant un projet de requalification du centre-ville. Thierry, s'il te plaît.

M Thierry LE CORRE :

Tout à fait. C'est bien une demande de subvention pour l'étude de programmation pour la requalification du centre-ville et donc le 12 mai 2022, les communes de Concarneau, Trégunc et Pont-Aven adhéraient au programme national « Petite Villes de Demain » et la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire a été signée le 21 mars 2023.

Dans le cadre de son programme d'actions Petites Villes de Demain, la commune de Concarneau a pour projet la réalisation d'une étude de programmation pour la requalification du centre-ville sur un périmètre allant du Quai Carnot à la Corniche, en passant par la place de l'Hôtel de Ville.

Cette étude permettra de prendre en compte les différents projets en cours comme la construction de la future médiathèque, l'expérimentation du centre-ville et de dessiner le futur centre-ville, en tenant compte également de tous les acteurs (commerces, riverains, services, Syndicat Mixte Ports de pêche et de Plaisance, Région Bretagne...) et les différents enjeux.

La ville peut solliciter la participation financière de l'état au titre d'un cofinancement de l'étude à hauteur de 50 % des sommes qui seront engagées.

Pour information l'étude de programmation a été attribuée lors de la commission des marchés du 7 février 2024 à l'agence Super 8 pour un montant de 87.925,00 € H.T.

En annexe il y a la fiche d'action PVD

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et cadre de vie du 13 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 14 mars 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la demande de subvention / participation financière de l'état au titre d'un cofinancement,
- de valider l'accord de signature de cette convention.

M Marc BIGOT :

Merci. Des questions, des commentaires sur ce projet de délibération ? Julie Dupuy ?

Mme Julie DUPUY :

Nous nous abstenons sur cette délibération, non pas parce que nous en réfutons les objectifs. La dynamisation du centre-ville est un enjeu majeur et j'avais eu l'occasion de l'évoquer sur la question des périphéries commerciales lors du dernier conseil municipal. Ceci étant dit, depuis le début du mandat nous demandons à ce qu'il y ait un réel équilibre qui se fasse et cela passe par les budgets alloués entre d'un côté le centre-ville de Concarneau et d'un autre côté les centralités périphériques de Beuzec et Lanriec.

Alors je sais que vous le dites, on en échange souvent en commission aménagement, on parle mobilité, on parle commerce, on parle habitat, on parle école, on parle service public de proximité également, on parle interconnexion entre ces centralités périphériques mais aussi ces mêmes centralités et le centre-ville et en fait là il est question aussi du quotidien d'une part importante de la population. Nous nous abstenons parce que non pas du tout dans un réflexe anti-centre-ville comme ça c'est pas du tout le cas mais parce que nous estimons que désormais il est urgent de passer des paroles aux actes et d'allouer un budget sur la redynamisation de Lanriec et de Beuzec sur ces différentes thématiques et enjeux. Je vous remercie.

M Marc BIGOT :

Je passerai bien la parole à Alain Echivard et Valérie Guillou pour parler de leur souhait effectivement de redynamiser les bourgs de Lanriec et Beuzec vais-je le faire ? Qui se lance ? Non ? On me fait signe que non. Non mais on est d'accord après on ne crée pas des commerces, s'il n'y a pas de commerce dans certains secteurs ce n'est pas évident non plus il y a peut-être des raisons aussi, Madame Annick Martin va en parler donc ce ne sera ni Alain ni Valérie ce sera Annick, très bien.

Mme Annick MARTIN :

Non, en deux mots simplement pour vous rappeler qu'on lance une étude, on a eu d'ailleurs quelques réponses de cabinets qui ont postulé, sur justement le commerce en centre-ville mais aussi à Lanriec et Beuzec pour étudier les linéaires commerciaux, il va y avoir toute une série de questionnaires et autres, on en a déjà parlé en commission et on va valider ce choix de cabinet prochainement pour travailler sur les commerces en centre-ville et en centre-bourg de façon à voir ce qu'on peut espérer faire, ça ne veut pas dire qu'il y aura des miracles mais en effet, ça fait partie de ce qu'on avait décidé aussi dans le cadre de Petites Villes de Demain.

M Marc BIGOT :

Thomas Le Bon.

M Thomas LE BON :

Pour le dire, une des pistes qui paraît évidente c'est de limiter le nombre de commerces qui s'installent en périphérie des centralités. Quand vous avez un boulanger disons 5 boulangeries à l'entrée de Concarneau, c'est sûr qu'il est difficile de monter une boulangerie à Beuzec. C'est quand même une recette qui me paraît assez simple et évidente.

M Marc BIGOT :

Non, je ne préfère pas.

M Alain Echivard :

Sur ce point-là à moins que vous avez un désir de vous installer mais là je pose vraiment le modèle économique de cette entreprise vu en fin de compte notre proximité par rapport au poteau vert.

M Marc BIGOT :

Bien, les débats auront lieu, les travaux auront lieu.

M Fanch LE DOZE :

Par rapport à Lanriec, Madame Guillou, je croyais qu'elle voulait prendre la parole tout à l'heure. Non, pas du tout, non mais je pensais que vous vouliez prendre la parole par rapport à Lanriec.

M Marc BIGOT :

Valérie, il y a un porte-parole pour Alain Echivard, tu peux en bénéficier également.

Mme Valérie GUILLOU :

Alors, c'est vrai qu'à Lanriec je vais aussi au contact des commerçants et je peux vous assurer que je leur apporte tout mon soutien et je dois prochainement avec Madame Martin rencontrer Fanny de Ty Forn pour voir un petit peu en quoi on peut concrètement agir avec elle.

M Marc BIGOT :

C'est Lanriec, c'est le Rouz avec des expériences récentes qui fonctionnent bien, d'ailleurs je pense à la poissonnerie notamment. Bien. Oui, Madame Derrien.

Mme Hélène DERRIEN :

Un petit point quand même parce que quand on dit que l'on a des difficultés pour implanter des commerces de proximité dans les quartiers. Moi, je tiens quand même à souligner... Alors, je sais que ce sont des propriétaires privés sur certains terrains, mais je pense que la Ville a quand même son mot à dire.

Quand on voit que Grand Frais, qui était sorti par la porte, revient par la fenêtre, et avec un autre magasin de produits surgelés, tout ça concentré à proximité, quand même pas très loin du centre Leclerc, etc. Après, c'est sûr qu'on va avoir encore plus de mal à trouver des ambitions pour Beuzec, par exemple, quand on sait qu'il va y avoir Aldi, Netto, Leclerc, donc le substitut de Grand Frais, qui a changé de nom, mais c'est le même, l'autre, là, sur les produits surgelés.

Qu'est-ce qu'il y a encore ? Picard. C'est clair qu'après, il va falloir quand même une volonté de fer pour s'installer sur un quartier avec toutes ces grandes surfaces alimentaires. Et ne parlons pas de l'agrandissement du Leclerc Culture, c'est une autre affaire.

M Marc BIGOT :

Thierry, un peu d'urbanisme.

M Thierry LE CORRE :

Non, mais le constat est là. On peut faire le même constat, bon, aujourd'hui, sur le futur PLU et le SCOT, et le PADD, ne permettent pas de nouvelles zones commerciales en périphérie, mais n'interdit pas des commerçants de s'installer dans des zones existantes.

M Marc BIGOT :

Madame Julie DUPUY.

Mme Julie DUPUY :

Vraiment, une brève... Enfin, là, il n'est pas question que de commerces sur cette fiche-là. Renforcer l'accessibilité aux sites, promouvoir les mobilités durables, réorganiser l'espace public, du coup, j'ai oublié, redonner une place importante aux piétons, désengorger, lutter contre les émissions des gaz à effet de serre, rendre plus lisibles les usages de l'espace public, revégétaliser les centres-villes et gérer les flux de circulation et les zones de stationnement.

On est quand même sur des problématiques, j'entends la réponse apportée sur la question commerciale. Bon, Madame Guilloux, elle parle d'un commerce, mais ce n'est pas...

M Marc BIGOT :

Ah non mais on est d'accord. On est d'accord.

Mme Julie DUPUY :

On n'est pas que sur... La question commerciale est partie intégrante de ce qu'on évoque, mais il n'y a pas que ce sujet-là, les mobilités, etc. Donc, ça demande vraiment une vision transversale d'où notre abstention, parce que l'on estime que là, il y a un vrai sujet à Beuzec et à Lanriec.

M Marc BIGOT :

Très bien, c'est noté. Et je vous propose la mise aux voix de ce projet de délibération.

Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Le rapport est adopté par 23 voix POUR
6 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM LE BON, LE DOZE, THERY)***

FICHE ACTION N° CC. 10

Étude de programmation pour la requalification du centre-ville de Concarneau

Orientation stratégique	Réaménager l'espace public pour favoriser les mobilités douces et l'accès aux commerces et services
Statut	En projet (avec un démarrage d'étude prévu en mars 2024).
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Concarneau
Description de l'action	<p>La Commune de Concarneau qui prend l'initiative de cette consultation, souhaite s'adjoindre les services et les compétences d'un prestataire externe, afin de réaliser une étude de programmation qui permettra d'établir le programme de l'opération qui servira à la consultation d'un Maître d'œuvre.</p> <p>Cette étude de programmation pour la réalisation d'une opération de requalification du centre-ville, sera en lien avec Petite Ville de Demain, la future médiathèque, la Place de l'Hôtel de Ville et l'expérimentation en cours ; et avec un volet concertation fort et majeur compte tenu des enjeux du site.</p>
Partenaires	DDTM, Banque des Territoires, Préfecture, ABF, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère
Dépenses	<ul style="list-style-type: none"> 87.925€ /HT, soit 105.510 €/TTC
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> Demande de cofinancement Petites villes de demain à hauteur de 50% des sommes qui seront engagées.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> Lancement : mars 2024 Achèvement de l'étude : mars 2025 - Phase 1 : diagnostic et analyse de l'état des lieux (12 semaines) - Phase 2 : scénarii d'aménagement (20 semaines) - Phase 3 : élaboration du Programme Technique Détaillé (24 semaines) Concertation pendant les phases 2 & 3
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> Petites Villes de Demain
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Le respect des délais L'enveloppe financière du projet L'efficacité des processus La qualité du travail réalisé
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'accessibilité aux sites structurants via une réorganisation de l'espace public Promouvoir les mobilités durables Redonner une place importante aux piétons en cœur de ville





	<ul style="list-style-type: none">• Désengorger le centre-ville• Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre• Rendre plus lisible les usages de l'espace public• Revégétaliser le centre-ville• Gérer les flux de circulation et les zones de stationnement
Annexes	

M Marc BIGOT :

Allez, éclaire-nous un peu, Thierry, notamment du côté du Vuzut.

M Thierry LE CORRE :

Pour les services techniques, éclairage public du parking du stade du Vuzut et dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de CONCARNEAU afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Extension éclairage public	35 347,00 € HT
Soit un total de	35 347,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF : 2 625,00 €

Financement de la commune :

- Extension éclairage public	32 722,00 €
Soit un total de	32 722,00 €

Et donc il y a le plan qui est indiqué en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et cadre de vie du 13 mars 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux : Eclairage public - Parking stade du Vuzut.
- d'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 32 722,00 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants ;
- de valider l'accord de signature de cette convention.

M Marc BIGOT :

Merci, Thierry. Des questions, des commentaires ? J'ai eu peur que Thomas lève la main, ce n'est pas le cas.

Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 29 voix POUR.



ECLAIRAGE PUBLIC

Commune : **CONCARNEAU**

Rue / Lieu-dit : **VUZUT**

Nom de l'affaire : **EP parking - stade du VUZUT**

Numéro d'affaire ou bon de commande SDEF:

Date de mise en service :

INTERLOCUTEURS	Nom	Téléphone
Responsable SDEF	GUERIN MOU	02 98 12 36 38
Responsable Commune	VICHATELLE B	02 98 27 48 59
Responsable Travaux	VYANDINS	02 98 27 48 59

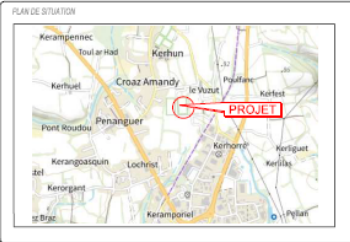
SUJET DE PLAN	Projet	Etat	Projet	Etat
Etat	V.C	190523	V.L	190503

INFORMATION SUR LE PLAN

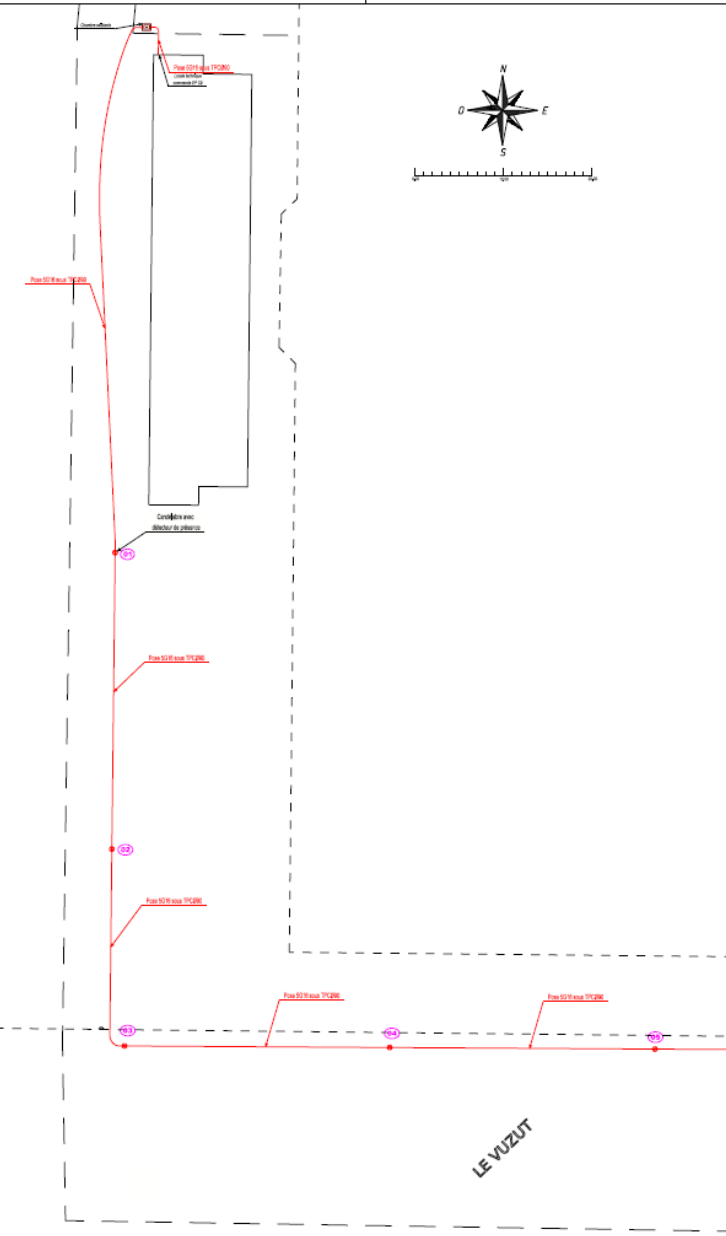
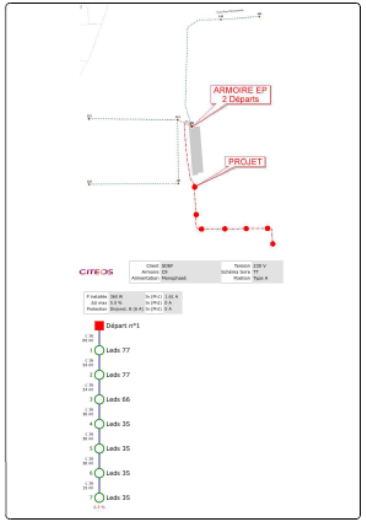
Echelle : 1:200 Système de projection : Lambert 93 Classe de précision : A

IDENTIFICATION DE L'ENTREPREISE :

GARCYNSKI TRAVAUX DE CONCRÈTE S.R.L.
 25 RUE JACQUES NOËL SAND
 29000 CONCARNEAU
 Tél : 02 98 17 48 59



LEGENDE	Objet	Caractéristiques de l'objet	Caractéristiques de l'objet	Caractéristiques de l'objet	Caractéristiques de l'objet	Caractéristiques de l'objet	Caractéristiques de l'objet	Caractéristiques de l'objet
1. Ligne	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]
2. Point	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]
3. Zone	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]
4. Texte	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]	[Symbol]



Code	Libellé	Quantité	Unité	Libellé	Quantité	Unité
L1	Armure EP 2 Départs	1	Lot	L14	1	Lot
L2	Armure EP 2 Départs	1	Lot	L15	1	Lot
L3	Armure EP 2 Départs	1	Lot	L16	1	Lot
L4	Armure EP 2 Départs	1	Lot	L17	1	Lot
L5	Armure EP 2 Départs	1	Lot	L18	1	Lot
L6	Armure EP 2 Départs	1	Lot	L19	1	Lot
L7	Armure EP 2 Départs	1	Lot	L20	1	Lot
L8	Armure EP 2 Départs	1	Lot	L21	1	Lot
L9	Armure EP 2 Départs	1	Lot	L22	1	Lot
L10	Armure EP 2 Départs	1	Lot	L23	1	Lot
L11	Armure EP 2 Départs	1	Lot	L24	1	Lot
L12	Armure EP 2 Départs	1	Lot	L25	1	Lot
L13	Armure EP 2 Départs	1	Lot	L26	1	Lot



M Marc BIGOT :

Le point suivant dans le cadre du Pacte Finistère 2030, une demande de subvention également mais qui concerne cette fois l'aménagement de la rue de Lanriec.

M Thierry LE CORRE :

Tout à fait. La Ville s'est engagée à favoriser les déplacements doux et à révéler le potentiel cyclable de Concarneau en créant les conditions les plus favorables à l'usage du vélo.

Dans ce cadre, il est proposé de revoir l'aménagement de la rue de Lanriec (entre la RD783 et la rue de Trégunc – 800 ml). C'est un site stratégique sur lequel reposent des enjeux forts en matière de mobilité et d'attractivité.

Aménagements prévus :

- Modifier l'axe de circulation principal sur ce tronçon, afin d'organiser les flux de circulation pour sécuriser la place aux mobilités douces et piétonnes (création de trottoir PMR)
- Réaménager des zones espaces verts pour amener des îlots de fraîcheurs et déminéraliser la rue,
- Aménager un carrefour giratoire : pour fluidifier le trafic, ralentir la circulation automobile tout en préservant les mobilités douces,
- Matérialiser des voies de circulation propres à chaque mode,
- Marquer les passages piétons.

La mise en place d'un tel projet devra faire l'objet d'une concertation, habitants, conseils de quartiers, usagers et commerçants.

Son caractère structurant pour le bassin de vie :

Il s'agirait d'une avancée notable pour améliorer les conditions de circulation des cyclistes en leur fournissant un espace dédié, à l'écart de la circulation motorisée et des piétons sur les trottoirs.

De plus, cela permettrait à Concarneau de valoriser son cadre de vie en répondant à la continuité cyclable et apaisée/ pour les mobilités douces dans le secteur de Lanriec.

Planning :

Septembre 2024 : Réalisation des Travaux pour une durée de 8 à 10 mois.

Vous avez le plan de financement prévisionnel :

Au 01/01/2024

DÉPENSES	MONTANT HT
Travaux	710 000,00 €
TOTAL DÉPENSES HT	710 000,00 €

En plus de ces dépenses la ville prend à sa charge les coûts suivants :

- Maîtrise d'œuvre : 12 777 €
- Coordination et sécurité du chantier : 2 500 €

RECETTES (sur enveloppe travaux 710 000,00 €)		%
CCA – Fonds de Concours	78 000,00 €	10,98
Département	200 000,00 €	28,17
Ville de Concarneau	432 000,00 €	60,85
TOTAL DES RECETTES	710 000,00 €	100,00

La Ville sollicite donc une demande de subvention du Pacte Finistère au titre de l'année 2024, auprès du Conseil Départemental pour le projet suivant : Aménagement de la rue de Lanriec.

Demande de subvention de 200 000 €/HT « Pacte Finistère 2030 V2 - 2022-2024 - Aide aux projets d'investissement ».

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et cadre de vie du 13 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux en date du 14 mars 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter le plan de financement proposé
- de valider l'accord de signature de cette convention et d'autoriser le Maire à solliciter une demande de subvention de 200 000 €/HT auprès du département dans le cadre du « Pacte Finistère 2030 V2 - 2022-2024 - Aide aux projets d'investissement ».

M Marc BIGOT :

Merci, Thierry. Des questions ? Oui Fanch Le Doze.

M Fanch Le Doze :

Merci. Juste une petite question ou peut-être ça en mène deux. Déjà, par rapport au plan, il n'y a aucun plan de prévu pour l'instant qui n'a pas été fait. Et par contre, de l'autre côté, on n'a pas eu le plan de la ferme de... De l'autre côté de Lanriec, de la ferme de Kerviniou jusqu'à Lanriec. C'est la rue ? Celle qui est en train de se faire, là. Oui, la rue de Kerviniou, voilà. Ferme de Kerviniou, rue de Kerviniou jusqu'au centre-ville. Est-ce qu'on pourrait avoir les plans ? OK, merci, c'est gentil.

M Marc BIGOT :

Bien, sur ce projet de délibération des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 29 voix POUR.

M Marc BIGOT :

Bien, deux Tiny Forest à suivre. C'est toujours Thierry qui nous présente ce point-là.

M Thierry LE CORRE :

Donc, il est proposé de poursuivre le développement de « Tiny Forest » / mini-forêts sur le territoire de Concarneau, sur un rythme de 2/an : entre 2022 et 2026.

Pour l'année 2024, 2 sites sont retenus : la prairie de Kerandon (env. 500 m²) et le parking du Porzou/école de voile (env. 400 m²)

Dans le cadre du « plan 500 000 arbres » du département, la collectivité peut solliciter une aide financière pour les opérations 2024.

Coûts prévisionnels des 2 opérations – 2024

13 150 € HT pour Kerandon et 10 520 € HT pour celle du Porzou.

Ces opérations pourraient prétendre à un financement à hauteur de 80 % :

10 520 € HT pour celle de Kerandon

8 416 € HT pour celle du Porzou.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et cadre de vie du 13 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux en date du 14 mars 2024.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux et de solliciter une aide financière auprès du département dans le cadre du plan « 500 000 arbres » suivant le plan proposé,
- de valider l'accord de signature de cette demande de subvention.

M Marc BIGOT :

Merci, Thierry. Des questions, des commentaires ? Madame Derrien.

Mme Hélène DERRIEN :

On votera pour, mais juste remarquer ce que l'on a fait déjà remarquer en commission, c'est-à-dire qu'on plante ces Tiny Forest sur des zones déjà végétalisées et que, du coup, on ne profite pas de ce dispositif, d'autant qu'il est subventionné, pour désartificialiser certains lieux. Et c'est un peu dommage.

M Marc BIGOT :

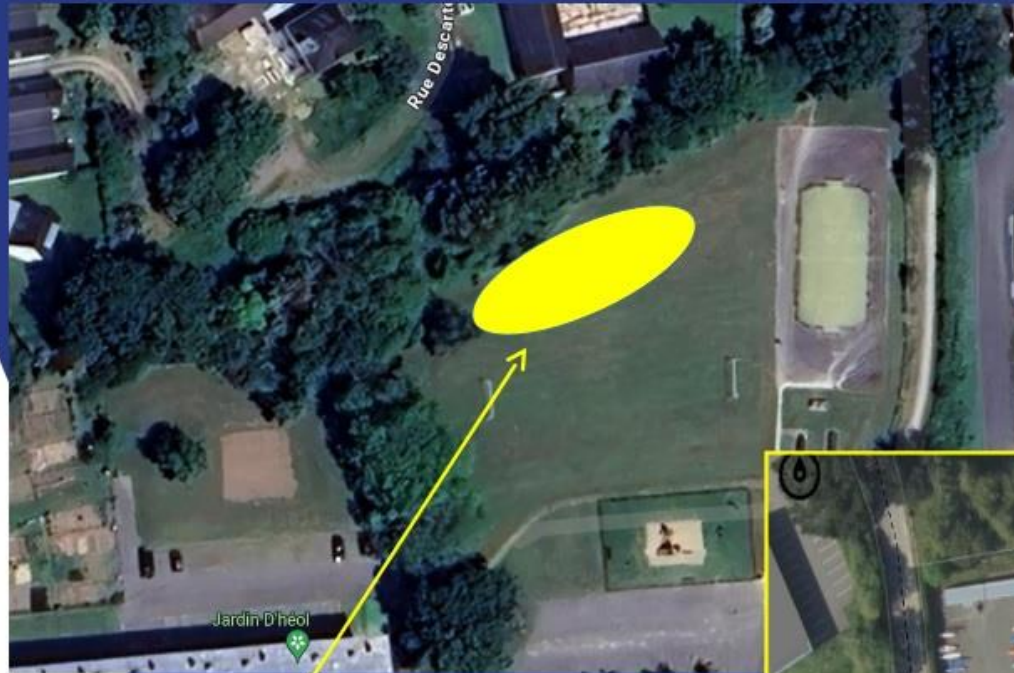
On l'a un petit peu évoqué lors de la précédente délibération, par contre, sur le travail de voirie et autres. D'autres remarques ? Il n'y en a pas.

Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 27 voix POUR.

MM VASSEUR et LE GAILLARD s'étant absents au moment du vote

Prairie de Kerandon (Terrains de sport)



Surface de 500 m²
environ

Surface de 400 m²
environ

Parking Porzou (anse kersaux)



Ville de
Concarneau



20	Commerce-tourisme : Hôtel-restaurant les Grands Voyageurs : Demande d'exonération exceptionnelle des droits de terrasse
----	--

M Marc BIGOT :

Le point suivant, c'est Annick Martin qui va nous le présenter, une demande d'exonération de droits de terrasse. Merci.

Mme Annick MARTIN :

Merci. Vu la délibération en date du 12 décembre 2022 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2023,

Vu la délibération en date du 14 décembre 2023 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2024,

Vu l'arrêté municipal n°2023-116 autorisant l'hôtel-restaurant Les Grands Voyageurs à occuper le domaine public par une terrasse en date du 10 avril 2023,

Considérant la demande de Monsieur R en date du 11 janvier 2024 sollicitant l'exonération des droits de place dus pour l'occupation du domaine public pour la terrasse de son établissement pendant les travaux de celui-ci du 6 novembre 2023 au mois de mai 2024, date prévisionnelle de réouverture,

Monsieur R a repris l'hôtel-restaurant Les Grands voyageurs en février 2023.

La terrasse demandée et occupée jusqu'au 6 novembre 2023 était d'une superficie de 105 m² pour le forfait d'occupation à l'année.

L'exonération demandée porte sur une réduction de 1 706,39 € pour les 56 jours (tarif 104 € le m²).

Sur la base d'une demande similaire (même surface) pour l'année 2024, l'exonération porte sur la somme de 3 739,68 € pour 2024 (tarif 106 € le m²).

Soit au total = 5 446,06 €

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et cadre de vie du 13 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux en date du 14 mars 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder une exonération exceptionnelle à Monsieur R., exploitant de l'établissement Hôtel-restaurant Les Grands voyageurs – 9 place Jean Jaurès, des droits de place dus pour la terrasse de son établissement non exploitée en raison des travaux effectués dans son établissement du 6 novembre 2023 au 30 avril 2024,
- de déduire des sommes dues pour 2024, la réduction correspondant à la période 2023 puisque les sommes dues pour la période ont déjà été réglées,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

M Marc BIGOT :

Merci, y a-t-il des questions ? Oui, Thomas LE BON.

M Thomas LE BON :

Une question très rapide. Il y a une exonération des droits de place que je comprends bien puisqu'il n'y a pas eu d'occupation de la terrasse. Par contre, il y a une benne qui a été déposée sur le domaine public. Là, par contre, il n'y aura pas d'exonération ?

Mme Annick MARTIN :

Non, là, il y aura une facturation des droits d'occupation des espaces publics, bien sûr.

M Marc BIGOT :

D'autres questions ? Oui, Monsieur Huard.

M Gilles HUARD :

Pourquoi on délibère déjà sur 2024, sachant que la date n'est que prévisionnelle, la date de réouverture ? C'est-à-dire qu'il faudra redélibérer si la date est postérieure.

M Marc BIGOT

Il faut avoir confiance en l'entreprise qui fait les travaux et qui annonce déjà une date.

Micro coupé.

Bien. Sur ce projet des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 29 voix POUR.

M Marc BIGOT :

Et on termine par le patrimoine religieux, Alain Echivard.

M Alain ECHIVARD :

Merci Monsieur le Maire.

I. Le diagnostic sanitaire réalisé sur le mobilier religieux

En 2023, le service Patrimoine a fait appel à Marlène Roca, Conservatrice-Restauratrice de sculptures, afin de réaliser un bilan sanitaire de l'ensemble de mobilier religieux étant propriété de la Ville. Ces œuvres sont au nombre de 44. Ce diagnostic a permis de définir les urgences de restauration et le phasage de campagnes de restauration. Pour chacune des œuvres, une fiche d'examen a été remise comprenant son identification, un constat d'état, les préconisations de traitement et la définition du degré d'urgence de l'intervention.

Trois niveaux d'urgence d'intervention ont été établis :

- L'entretien conservatoire : l'œuvre nécessite un suivi régulier comme le dépoussiérage qui permettra de prévenir les futures altérations.
- Les opérations de conservation-restauration à réaliser dans le moyen terme : l'œuvre présente des altérations évolutives en formation et doit être traitée prochainement dans un but de stabilisation ou de conservation.
- L'urgence absolue : l'œuvre présente des altérations évolutives à un stade avancé et doit donc être traitée très rapidement afin d'éviter une perte irréversible de matière.

II. La restauration des œuvres classées en « urgence absolue »

Sur les 44 œuvres, 13 ont été placées en niveau d'urgence absolue et nécessitent une prise en charge rapide. Sylvain Sury, restaurateur en mobilier et objets d'art au sein de l'Atelier du Vieux Presbytère et Marlène Roca, Conservatrice-Restauratrice de sculptures, interviennent tous deux selon leur spécialité. Des travaux de conservation auront pour but de stopper les altérations évolutives tandis que les travaux de restauration interviendront sur les zones altérées trop gênantes pour la lecture de l'œuvre.

Les objets placés en niveau d'urgence absolue sont les suivants :

- En l'église Notre-Dame de Lorette : Sainte-Barbe, Vierge à l'enfant, Sainte-Catherine, Saint-André, Saint Mathurin, deux confessionnaux
- En la chapelle de Lochrist : vierge à l'enfant, confessionnal

III. Le financement des travaux de restauration

Le montant total de ces travaux de conservation restauration s'élève à 55 422 € HT. Des financements sont possibles le biais de la DRAC, du conseil régional et du conseil départemental.

Plan de financement		
Aides publiques	% du montant total	Montant
DRAC Bretagne	20 %	11 084,40 €
Conseil régional	25 %	13 855,50 €
Conseil départemental	25 %	13 855,50 €

Le reste à charge pour la commune serait de 16 626,60 € soit 30 % du montant total des travaux de conservation-restauration.

ANNEXES :

- Devis de restauration (uniquement par mail),
- Fiches d'examen des objets.

Vu l'avis favorable de la commission services à la population et vie associative du 12 mars 2024

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux de 14 mars 2024

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider la restauration du mobilier religieux et le plan de financement associé
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes, et à signer tout document y étant lié.

M Marc BIGOT :

Merci, Alain. Sur cette délibération, il y a-t-il des commentaires, des questions ? Madame Derrien.

Mme Hélène DERRIEN :

Petite question, c'est l'urgence absolue, quoi ? Voilà. Du coup, est-ce qu'il est prévu, par exemple, je n'ai rien vu dans le budget 2024, autre que ça, il faudrait peut-être très vite prévoir les opérations de conservation, restauration sur le moyen terme ? Parce que sinon, on va encore se retrouver avec des choses à faire avant qu'il soit trop tard, ce qui serait quand même dommage.

M Marc BIGOT :

Un diagnostic a-t-il été fait de l'ensemble des mobiliers ?

M Alain ECHIVARD :

Oui, il y a un budget qui est alloué, je pense.

M Marc BIGOT :

Pour moi, oui. Donc on peut considérer que.

Brouhaha, inaudible.

M Marc BIGOT :

Bien. Vous allez croire. Ça tombe bien.

Y a-t-il sur ce projet de délibération des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 29 voix POUR.

Je vous souhaite une très bonne soirée, la séance est levée.

La séance est levée à 23 heures.